

Rapport Semestriel sur le Pluralisme
dans les Médias Audiovisuels
(Magazines d'information)

Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2010



Sommaire

Préface	004
I – Règles de référence	006
1- Médias audiovisuels objet du contrôle	007
2- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation nationale	007
3- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation régionale et locale	008
II – Présentation des résultats globaux	010
Graphes globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels suivis	011
III – Observations générales	015
IV – Résultats par catégorie de médias	020
1 - Médias audiovisuels publics	021
▪ TV Al Oula	021
▪ TV 2M	033
▪ TV Tamazight	029
▪ TV Laâyoune	039
▪ Radio Nationale	044
▪ Radio Amazighe	050
▪ Radio Chaîne Inter	056
Observations relatives aux médias audiovisuels publics	066
2 - Médias audiovisuels privés à programmation nationale	068
▪ Radio Aswat	069
▪ Radio Med	075
▪ Radio Chada FM	081
▪ Radio Atlantic	087
▪ Radio Luxe	093
Observations relatives aux médias audiovisuels privés à programmation nationale	103
3 - Médias audiovisuels privés à programmation régionale	105
▪ Radio Casa FM (programmes nationaux)	106
▪ Radio Casa FM (programmes régionaux)	112
▪ Radio MFM Atlas (programmes régionaux)	119

▪ Radio MFM Saïss (programmes régionaux)	<i>121</i>
▪ Radio MFM Souss (programmes régionaux)	<i>126</i>
▪ Cap Radio	<i>131</i>
Observations sur les médias audiovisuels privés régionaux	<i>137</i>
4 - Médias audiovisuels privés à programmation locale	<i>139</i>
▪ Radio Plus Agadir	<i>140</i>
▪ Radio Plus Marrakech	<i>146</i>
Observations sur les médias audiovisuels privés locaux	<i>151</i>
V – Annexes, Sommaire & Tableaux	<i>153</i>

Préface

En vertu du Dahir l'ayant instituée, et du fait de l'évolution accélérée du secteur audiovisuel, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a été appelée à mettre en place un cadre normatif précis pour la gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels afin de mieux garantir la liberté d'expression des organisations politiques, syndicales, professionnelles et associatives. Elle s'est attelée, pour ce faire, à traduire le principe du pluralisme, dans son acception générale, en une réalité institutionnelle et en une pratique médiatique audiovisuelle au quotidien, ancrées dans les règles d'équité, d'honnêteté et de respect de la loi, sur la base d'une conception d'ensemble fondée sur la complémentarité et l'équilibre.

Ainsi, à travers la Décision 46-06, la HACA a veillé à la garantie d'une gestion démocratique et équilibrée du pluralisme, dans un contexte institutionnel, politique et social renouvelé. Les opérateurs audiovisuels pouvant ainsi opter pour des choix éditoriaux flexibles et réalistes à même d'établir des critères applicables au pluralisme dans les médias audiovisuels nationaux.

Comme le souligne le Préambule de la Décision 46-06, le pluralisme, n'est pas une fin en soi, mais un dispositif normatif et une exigence de comportements professionnel et politique au service de la construction démocratique. Son respect par et dans les médias audiovisuels de notre pays revêt de plus en plus d'importance, étant donné que les parties prenantes de la vie politique et sociale, toutes obédiences confondues, misent, en effet, sur la communication audiovisuelle pour influencer les citoyens, téléspectateurs et auditeurs, ainsi que pour contribuer à la formation et à l'orientation de l'opinion publique, fondement de tout système démocratique.

Depuis sa mise en œuvre en janvier 2007, la Décision 46-06 a permis à toutes les parties concernées par le pluralisme, opérateurs audiovisuels, partis politiques, syndicats, associations de Droits Humains et Haute Autorité, une expérimentation et un cumul suffisants qui nous autorisent, aujourd'hui, à tirer des conclusions d'étape.

Ainsi, cette Décision vise à contribuer au changement des pratiques éditoriales et à ouvrir la voie aux différents courants d'idées et d'opinion pour s'exprimer, selon leur représentativité et leur importance, sur les médias audiovisuels aussi bien publics que privés. Dans l'esprit des textes l'ayant instituée, le pluralisme n'est pas un simple slogan, mais une nouvelle culture qui devrait s'enraciner dans les esprits et les pratiques. C'est pourquoi toutes les parties prenantes, et particulièrement les opérateurs audiovisuels, estiment que les problèmes de gestion du pluralisme – dans les médias audiovisuels – et des disparités engendrées par la règle dite des « Quatre Parts » (gouvernement, majorité, opposition et partis non représentés au Parlement) trouvent leur origine dans certains obstacles objectifs et institutionnels qui relèvent de la nature même du paysage politique national.

Depuis la mise en application de la Décision 46-06, fruit d'un processus de concertation avec toutes les parties concernées par le pluralisme, et considérant sa responsabilité en la matière, la HACA a mis en place un système de suivi des programmes d'information (journaux et magazines). Elle a également assuré la production de rapports périodiques (trimestriels pour les journaux et semestriels pour les magazines) qui sont ensuite envoyés aux destinataires institutionnels désignés par le Dahir instituant la HACA. Ces rapports permettent à chaque parti de prendre connaissance de son temps d'antenne dans les médias audiovisuels et attire l'attention, si besoin est, sur les disparités relevées pour que les médias audiovisuels puissent, subséquemment, rétablir les équilibres qui s'imposent entre les différents acteurs politiques et sociaux en présence.

Dans ce contexte, la Haute Autorité veille, conformément à la loi et aux obligations des opérateurs, à remédier aux disparités et aux déséquilibres par tous les moyens et les modalités qu'elle juge appropriés. Ainsi, l'expérience démontre que l'équilibre est devenu, désormais, un acquis dans les magazines d'information et que les Centrales syndicales les plus représentatives s'expriment dans le respect des règles de l'accès équitable aux médias audiovisuels. Cependant, les disparités engendrées par l'application de la règle des « *Quatre Parts* » restent importantes dans les journaux d'information, et particulièrement au profit des membres du gouvernement, au détriment à la fois des partis de la majorité, de l'opposition et des partis non représentés au Parlement. De plus, les radios privées, hormis quelques rares exceptions, n'ont pas encore pu établir des choix éditoriaux susceptibles de favoriser davantage le débat politique et donc un traitement pluraliste de l'information.

En vue d'améliorer son système de suivi et d'évaluation en mettant à la disposition de son environnement institutionnel des rapports qui traitent des questions majeures qui intéressent l'Etat et la société, et afin de mieux garantir, en conséquence, l'expression pluraliste, la HACA a apporté des modifications significatives au dispositif de stockage et d'analyse des données audiovisuelles. Tout en maintenant la centralité réservée au pluralisme politique et syndical, ce dispositif permet de traiter de nouvelles dimensions du pluralisme qui s'imposent, eu égard aux évolutions que connaît notre pays, telles que la présence des régions dans le traitement de l'information, l'approche genre et la diversité linguistique et culturelle.

Le présent rapport est le fruit de ces recentrages. Par ce travail qui s'inscrit dans la durée, dans la régularité et dans la modestie et la relativité qui sied à tout travail humain qui aspire à contribuer au changement, la HACA espère faire œuvre utile.

**Par Ahmed Ghazali
Président de la Haute Autorité
de la Communication
Audiovisuelle**

I – Règles de référence

« (...) Le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité. » (Décision du CSCA n°46-06, Préambule, Paragraphe 2).

L'accès du gouvernement, des partis de la majorité parlementaire, des partis de l'opposition parlementaire et des partis non représentés au Parlement aux médias audiovisuels est fondé sur le **principe de l'équité** dont la mise en œuvre est encadrée par les articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de la communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (B.O. n°5480 du 7 septembre 2006).

Ainsi, pour les trois premières catégories, l'article 6 dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.* »

Pour les partis non représentés au Parlement, l'article 7 dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.* »

Quant à la mise en œuvre du principe de l'équité d'accès des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles aux médias audiovisuels, elle est encadrée par les articles 3 et 5 de la même Décision.

Ainsi, l'article 3 (alinéa 1^{er}) dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder (...) aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.* »

L'article 5 précise les critères de représentativité : « *La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé. La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.* »

1- Médias audiovisuels objet du contrôle

En application des dispositions de la Décision du CSCA n°46-06, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (Haca) a assuré le relevé des temps de parole des personnalités publiques dans **les Magazines d'Information et les Autres Emissions pour le Premier Semestre 2010 (du 1^{er} Janvier au 30 Juin)** sur quatre chaînes de télévision et quinze stations de radio.

Les médias audiovisuels, objet du contrôle, se répartissent en quatre catégories :

- **Médias audiovisuels publics :**
 - TV Al Oula.
 - TV 2M.
 - TV Tamazight.
 - TV Laâyoune.
 - Radio Nationale.
 - Radio Amazighe.
 - Radio Chaîne Inter.

- **Médias audiovisuels privés à programmation nationale :**
 - Radio Aswat.
 - Med Radio.
 - Radio Chada FM.
 - Radio Atlantic.
 - Radio Luxe.

- **Médias audiovisuels privés à programmation régionale :**
 - Radio Casa FM
 - Radio MFM Atlas
 - Radio MFM Saïss
 - Radio MFM Souss
 - Cap Radio

- **Médias audiovisuels privés à programmation locale :**
 - Radio Plus Agadir
 - Radio Plus Marrakech

2- Modalités de relevé des temps de parole dans les médias audiovisuels publics et privés à programmation nationale

Le relevé des temps de parole des personnalités publiques a été fait sur la base de leur répartition en trois classes :

- A. Les Quatre Parts** (gouvernement, majorité parlementaire, opposition parlementaire et partis non représentés au Parlement-PNR).

- B. Les Intervenants Syndicaux et Professionnels** (membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles).
- C. Les Acteurs Institutionnels** (le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers).

A. Les Quatre Parts :

Le relevé des interventions des membres du gouvernement inclut celles du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat. Toutefois, il est procédé à la neutralisation des interventions du Premier ministre faites en sa qualité d'acteur institutionnel, c'est-à-dire au nom de l'Etat. Ces interventions sont relevées, mais ne sont pas comptabilisées au titre du gouvernement. Cependant, elles sont comptabilisées dans la catégorie de la majorité lorsque le Premier ministre s'exprime au nom de son parti politique.

Les interventions des représentants des partis politiques (de la majorité, de l'opposition et ceux non représentés au Parlement) sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis respectifs. Les interventions des personnalités publiques cumulant deux qualités ou plus (membres de partis de la majorité et membres du gouvernement) sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins que celles-ci ne soient faites expressément au nom de leurs partis.

Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis respectifs), quel que soit leur mandat : national (membres de la Chambre des Représentants ou de la Chambre des Conseillers), régional (membres d'un conseil régional), provincial (membres d'une assemblée préfectorale ou provinciale) ou local (membres du conseil d'une commune urbaine ou rurale).

B. Les Intervenants syndicaux et professionnels :

Sont relevées les interventions des dirigeants et des membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles.

C. Les Acteurs Institutionnels :

Il s'agit de trois acteurs politiques : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers. Lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs institutions respectives, leurs interventions sont comptabilisées parmi les interventions institutionnelles. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis, leurs interventions sont comptabilisées au titre de leurs partis.

3- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation régionale ou locale

Les médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « *médias audiovisuels à programmation régionale* » sont les suivants : Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss, Radio MFM Souss et Cap Radio. La programmation du réseau MFM en matière de Magazines d'Information se compose de magazines nationaux (« *Barlamane Al Moustamiïne* », « *Maouidou Al Moukaouil* » et les émissions spéciales) diffusés à partir de Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios du réseau MFM. Elle se compose également de magazines régionaux propres à chaque radio du réseau.

Prenant en considération ces deux types de magazines (nationaux et régionaux), il a paru plus équitable de ne pas en agréger les résultats, mais plutôt de les distinguer en procédant à des présentations distinctes et selon un référentiel différencié. Ainsi, on applique aux magazines nationaux diffusés à partir de Radio Casa FM une classification des partis politiques fondée sur leur positionnement parlementaire.

Par contre, pour les magazines régionaux, quand il s'agit de comptabiliser les interventions d'un élu local de la ville-siège de la radio, c'est le positionnement de son parti d'appartenance dans la majorité ou l'opposition municipale qui est pris en considération.

C'est pourquoi il a paru judicieux, pour les magazines régionaux, de présenter d'abord les résultats du suivi des interventions des élus de la majorité et de l'opposition municipales des villes/sièges des radios concernées et de présenter ensuite les résultats du suivi pour les interventions des élus des autres communes (situées dans le bassin d'audience couvert par la radio) sous forme de tableaux des volumes horaires des temps de parole des partis politiques (sans mention de majorité ou d'opposition puisqu'elles diffèrent d'une commune à l'autre). Enfin, nous dressons, pour les interventions de la seconde situation, la liste des cas où le pluralisme d'expression n'a pas été respecté.

Cette démarche obéit à un souci de pertinence, qui rend nécessaire la prise en considération de la spécificité de médias qui n'ont pas une couverture nationale et qui traitent de l'actualité politique régionale et/ou locale, avec tout ce que cela induit en termes de complexité de l'échiquier politique à ces deux niveaux. Une telle démarche est de nature à prévenir tout travers dans l'appréciation du principe d'équité.

Cette méthodologie de suivi est également appliquée aux médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « *médias audiovisuels à programmation locale* », à savoir Radio Plus Agadir et Radio Plus Marrakech.

II – Présentation des résultats globaux

A. Statistiques sur les programmes suivis :

Durant le 1^{er} semestre 2010, et sur les médias audiovisuels suivis, la Haca a traité **4677 Magazines d'Information et Autres Emissions** pour une durée horaire globale de deux mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf heures, neuf minutes et cinquante six secondes (**2499:09:56**).

B. Volumes horaires globaux :

Durant le 1^{er} semestre 2010, le volume horaire global des interventions des personnalités publiques consacrées au pluralisme s'est élevé, tous médias audiovisuels confondus, à trois cent cinquante heures, vingt minutes et trente cinq secondes (**350:20:35**).

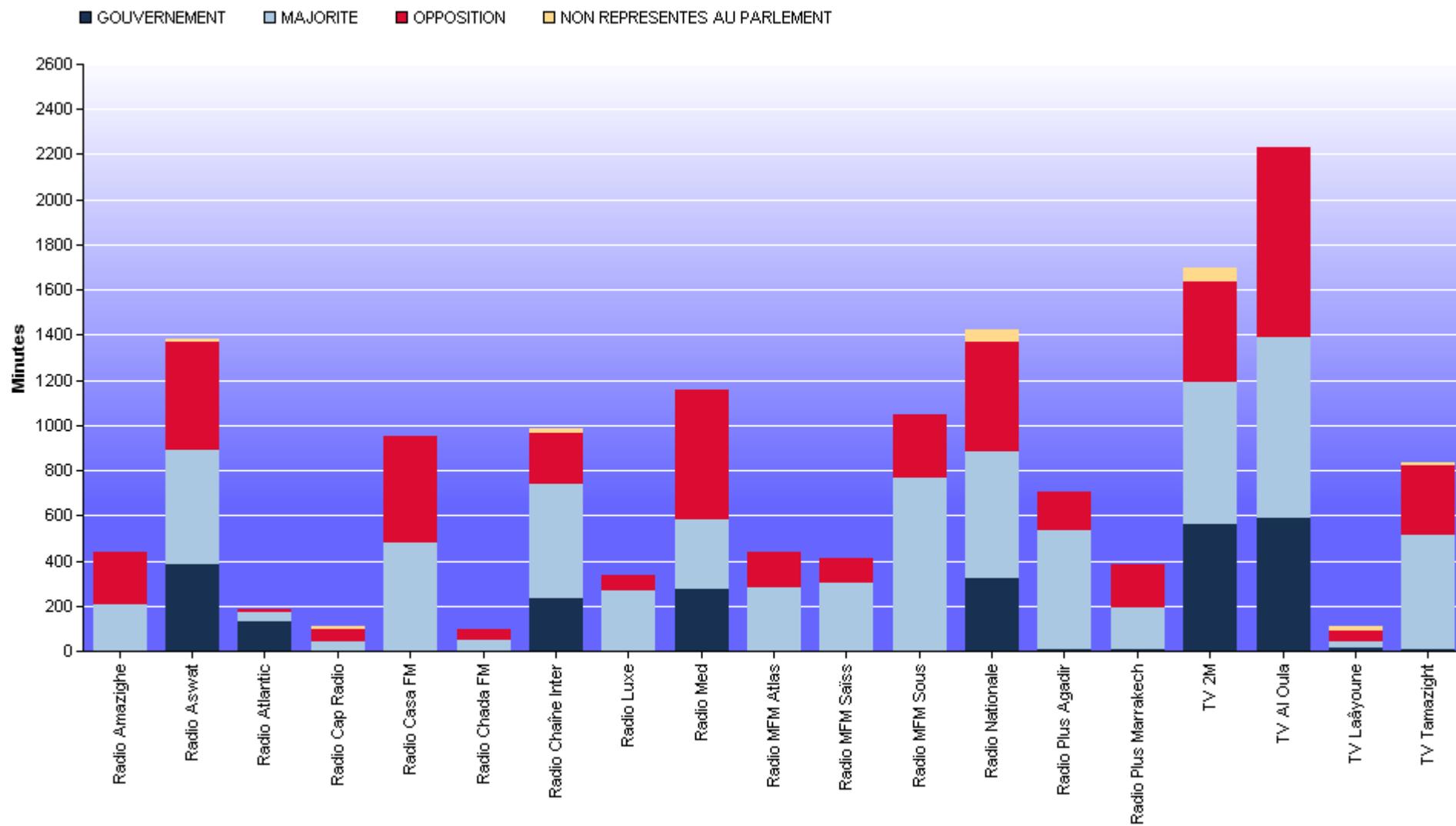
Tableau 1 : Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis

Média Audiovisuel	Volumes Horaires 2 ^{ème} Semestre 2009	Volumes Horaires 1 ^{er} Semestre 2010
Médias audiovisuels publics		
TV Al Oula	21:57:22	41:40:51
TV 2M	14:48:24	29:57:53
Radio Nationale	16:55:45	29:53:34
Radio Chaîne Inter	13:20:14	18:46:27
TV Tamazight	-	18:09:22
Radio Amazighe	06:58:01	08:22:31
TV Laâyoune	00:00:43	01:57:28
Total	74:00:29	148:48:06
Médias audiovisuels privés à programmation nationale		
Med Radio	-	35:57:28
Radio Aswat	16:10:49	35:11:42
Radio Atlantic	12:18:38	11:02:33
Luxe Radio	-	09:05:00
Radio Chada FM	00:24:11	02:34:46
Total	28:53:38	93:51:29
Médias audiovisuels privés à programmation régionale*		
Radio MFM Souss	14:34:46	23:31:21
Radio Casa FM	21:23:21	20:50:04
Radio MFM Saïss	13:16:39	15:49:39
Radio MFM Atlas	06:29:22	11:55:12
Cap Radio	03:42:51	03:50:41
Total	59:26:59	75:56:57
Médias audiovisuels privés à programmation locale**		
Radio Plus Agadir	-	20:42:52
Radio Plus Marrakech	-	11:01:11
Total	-	31:44:03
Total global	162:21:06	350:20:35

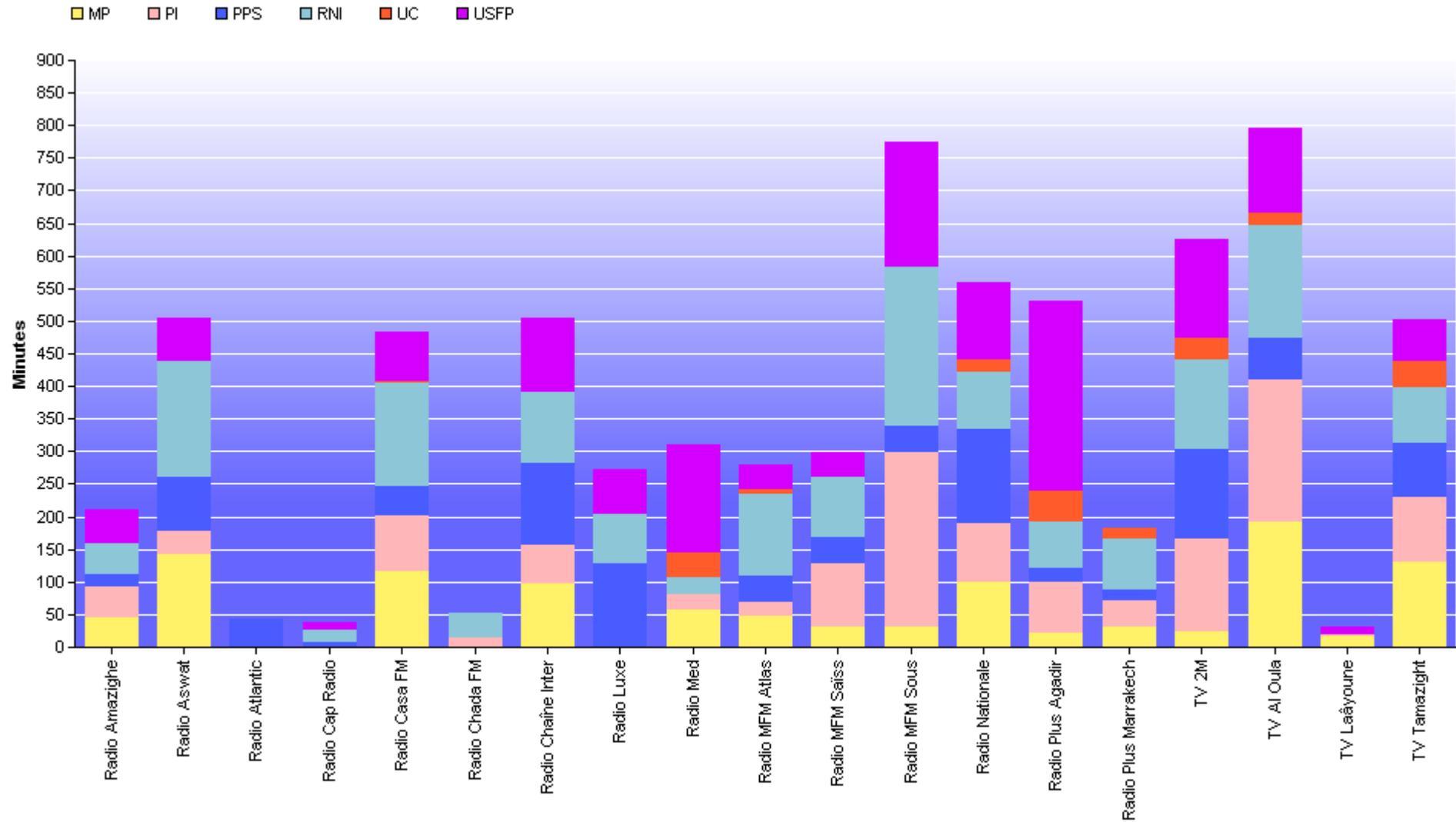
* Les volumes horaires des quatre radios du réseau MFM comprennent à la fois les résultats de relevé des magazines « nationaux », diffusés sur Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios MFM et des magazines régionaux propres à chaque radio.

** Les volumes horaires de ces deux radios comprennent les résultats de relevé des interventions aussi bien locales, régionales que nationales.

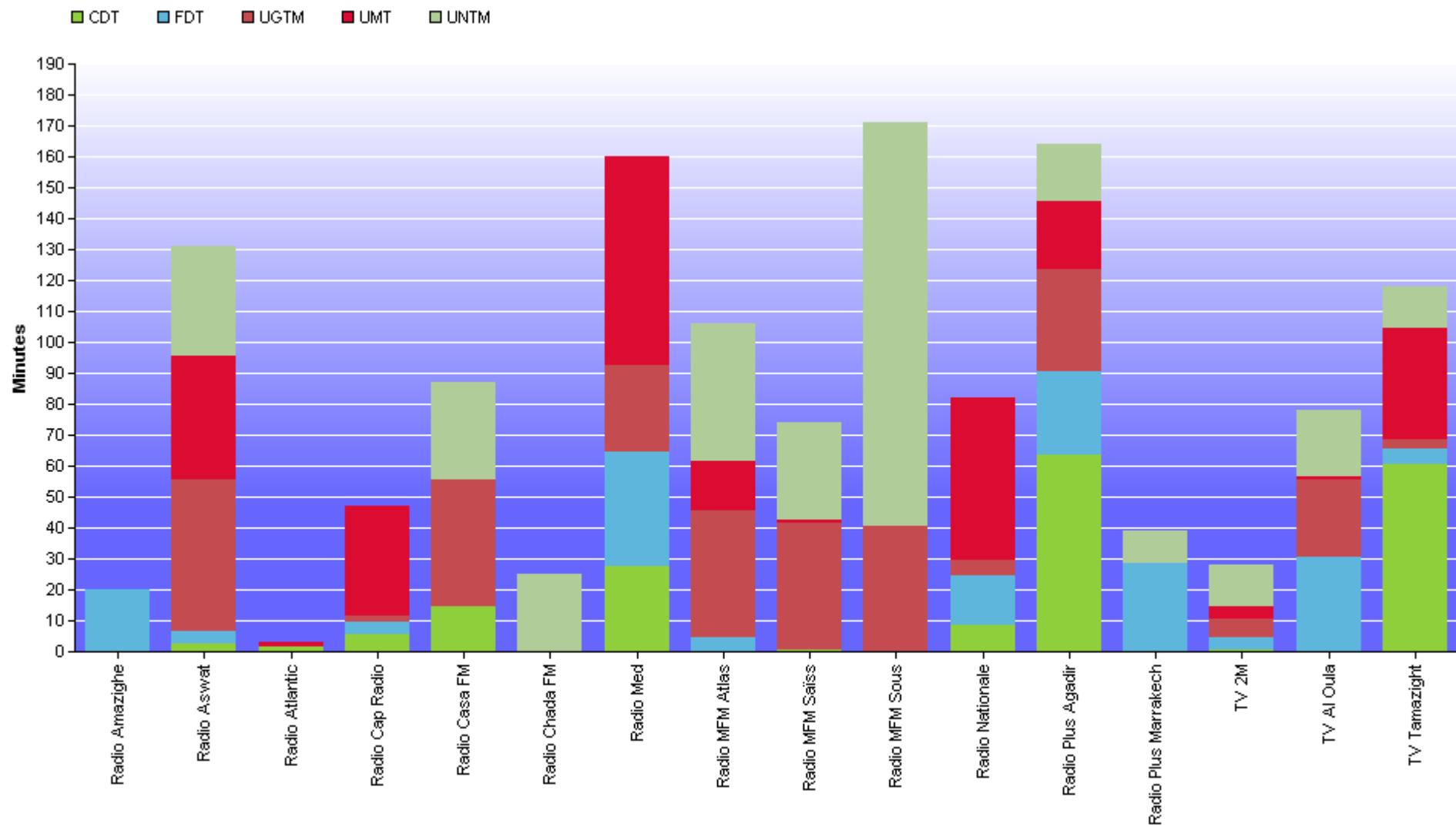
Les Quatre Parts dans les médias audiovisuels suivis



Les partis politiques de la majorité parlementaire dans les médias audiovisuels suivis



Les centrales syndicales dans les médias audiovisuels suivis



III - Observations générales

Ces observations générales sont ventilées en six domaines : les volumes horaires globaux (tous médias confondus), le pluralisme politique, le pluralisme syndical et professionnel, l'approche genre, le poids des régions et des langues parlées dans les Magazines d'Information et les Autres Emissions.

A. Volumes horaires globaux

	2 ^{ème} Semestre 2009	1 ^{er} Semestre 2010
Gouvernement :	31:02:27	043:34:48
Partis Politiques :	96:56:16	205:26:14
Syndicats :	16:54:55	034:46:10
Organisations professionnelles :	28:14:17	052:29:12
Chambres professionnelles :	06:41:48	008:49:39
Acteurs institutionnels :	00:28:26	002:56:42

B. Pluralisme politique

Généralement, l'équilibre entre le gouvernement et la majorité d'une part et l'opposition de l'autre a été globalement atteint dans les magazines d'information des médias audiovisuels publics et des médias audiovisuels à programmation nationale, exception faite de Radio Atlantic. Quant aux médias audiovisuels à programmation régionale et locale, les résultats ont été plus contrastés.

- **Médias audiovisuels publics :** Trois cas de figure se présentent pour ces médias.
 1. *Dans le premier cas*, la part de l'opposition dépasse celle du gouvernement et de la majorité (Radio Amazighe).
 2. *Dans le second cas*, l'équilibre est atteint entre les parts du gouvernement et de la majorité d'une part et celle de l'opposition de l'autre. Plus encore, la part de l'opposition parlementaire dépasse son quota (la moitié du temps cumulé du gouvernement et de la majorité). C'est le cas de TV Al Oula, de TV Tamazight et de la Radio Nationale.
 3. *Dans le troisième cas*, la part du gouvernement et de la majorité représente deux à trois fois celle de l'opposition (TV 2M et Radio Chaîne Inter).

Par ailleurs, la part du gouvernement a été prédominante sauf sur Radio Amazighe et TV Laâyoune.

Enfin, les partis non représentés au Parlement n'ont pas dépassé les 4%, sauf sur TV Laâyoune où leur part a atteint 16,08% des Quatre Parts.

- **Radios privées à programmation nationale :** Trois cas se présentent pour ces médias.
 1. *Dans le premier cas*, le gouvernement et la majorité sont très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition. C'est le cas de Radio Atlantic (96,36% pour le gouvernement et la majorité).

2. **Dans le second cas**, la part de l'opposition parlementaire dépasse son quota (la moitié du temps de parole cumulé du gouvernement et de la majorité). C'est le cas de Radio Chada FM (54,07 pour le gouvernement et la majorité contre 45,93% pour l'opposition).
3. **Dans le troisième cas**, les parts du gouvernement et de la majorité d'une part et celle de l'opposition parlementaire sont pratiquement à égalité. C'est le cas de Radio Med (51,16% contre 48,84% pour l'opposition).

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement n'a pas dépassé les 30%, sauf sur Radio Atlantic (72,53%).

- **Radios privées à programmation régionale (réseau MFM et Cap Radio) :** Pour les médias audiovisuels privés à programmation régionale (programmes régionaux), nous procédons à trois relevés.

1^{er} relevé : Il concerne les interventions faites par les élus de la ville-siège de la radio concernée. Dans ce relevé, les partis politiques sont classés en fonction de leur positionnement dans la majorité et l'opposition municipales au conseil municipal concerné. Les résultats de ce relevé sont présentés sous la forme d'un graphe intitulé « Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales ».

2^{ème} relevé : Il concerne les interventions faites par des élus des communes situées dans le bassin d'audience de la radio concernée (autres que celle de la ville-siège de la radio). Les résultats de ce relevé sont présentés sous la forme d'un tableau des temps de parole des partis politiques, sans précision de majorité ou d'opposition.

3^{ème} relevé : Pour les interventions précédentes, nous procédons également à l'écoute des magazines et autres émissions (édition par édition) pour relever les cas de non respect du pluralisme d'expression sur des questions conflictuelles.

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation régionale, présentés ici, concernent le 1^{er} relevé. Ils peuvent être résumés en cinq cas.

- **Premier cas :** Sur Radio MFM Atlas, les partis de la majorité municipale à Marrakech ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville.
- **Deuxième cas :** Sur Radio Casa FM (programmes régionaux), les partis de la majorité municipale de Casablanca ont été sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part de la majorité (76,55%) a représenté plus de trois fois celle de l'opposition (23,45%).
- **Troisième cas :** Sur MFM Saïss, l'équilibre a été atteint entre le temps de parole de la majorité municipale (66,89%) et celui de l'opposition municipale (33,11).
- **Quatrième cas :** Sur MFM Souss, les partis de l'opposition municipale à Agadir ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville.
- **Cinquième cas :** Sur Cap Radio, le temps de parole des élus de la ville-siège de cette radio (Tanger) ne dépasse pas les dix minutes (00:09:23) au profit de deux partis de l'opposition municipale : le RNI (00:07:38) et le PAM (00:01:45).

- **Radios privées à programmation locale :** Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation locale peuvent être résumés en deux cas.

- **Premier cas :** Sur Radio Plus Agadir, les partis de la majorité municipale à Agadir ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville : USFP (02:46:12) et PJD (00:43:40).

- **Deuxième cas :** Sur Radio Plus Marrakech, les partis de la majorité municipale de Marrakech ont été très fortement sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part des partis de la majorité (90,09%) a représenté près de dix fois celle des partis de l'opposition (09,91%).

Pour les partis politiques

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous médias audiovisuels confondus : PAM, RNI, USFP, PJD, PI, MP, PPS et UC) ont bénéficié de 186:41:07 sur un volume horaire global consacré aux 29 partis politiques ayant accédé à l'antenne de ces médias de 205:26:14, soit 90,87% de ce volume global. En d'autres termes, 21 partis se sont partagés 19:49:57.

C'est le PAM qui est arrivé largement en tête des partis politiques, tous médias audiovisuels confondus durant le 1^{er} semestre 2010, en termes de temps de parole, avec 33:03:21.

Par ailleurs, c'est TV Al Oula qui a consacré le temps de parole le plus élevé aux partis politiques avec 27:14:17.

Enfin, 29 partis politiques ont pu accéder à la parole dans les magazines d'information et autres émissions, durant le 1^{er} semestre 2010. **Cependant, quinze d'entre eux ont bénéficié d'un temps de parole inférieur à une heure.**

C. Pluralisme syndical et professionnel

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) aux médias audiovisuels a été contrasté. En effet, les cinq centrales syndicales ont pu toutes accéder à l'antenne de quatre médias audiovisuels (TV 2M, TV Tamazight, Radio Aswat et Radio Plus Agadir) et ont été totalement absentes sur deux autres médias audiovisuels (TV Laâyoune et Radio Luxe).

Pour la CGEM, sa part parmi les organisations professionnelles a varié entre 8,31% sur TV Tamazight et 58,60% sur TV Al Oula. Par contre, la CGEM a été totalement absente des magazines d'information et des autres émissions sur trois médias audiovisuels (TV 2M, Radio Amazighe et TV Laâyoune).

Par ailleurs, trois médias audiovisuels privés à programmation nationale : Radio Med (05:46:22), Radio Aswat (03:44:14) et Radio Atlantic (03:41:56) ont accordé à la CGEM, **13:12:32** sur un total de 20:56:02, soit **63,16%** du volume horaire global consacré à la CGEM sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis.

D. Les régions arrivées en tête dans les interventions relatives aux régions dans les médias suivis

Média audiovisuel	Régions arrivées en tête	Pourcentages des interventions régionales
Médias audiovisuels publics		
TV Al Oula	Gharb-Chrarda-Beni Hssen	03,81%
TV 2M	Tanger –Tétouan	09,62%
TV Tamazight	Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs	09,38%
TV Laâyoune	Oued Eddahab-Lagouira	53,06%
Radio Nationale	Souss-Massa-Daraâ	08,68%
Radio Amazighe	Souss-Massa-Daraâ	15,35%
Radio Chaîne Inter	Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs	05,23%
Médias audiovisuels privés à programmation nationale		
Radio Aswat	L'Oriental	07,61%
Radio Med	Grand Casablanca	35,50%
Radio Chada FM	Grand Casablanca	39,12%
Radio Atlantic	Grand Casablanca	07,54%
Radio Luxe	-	-
Médias audiovisuels privés à programmation régionale		
Radio Casa FM (national)	Grand Casablanca	07,06%
Radio Casa FM (régional)	Grand Casablanca	99,24%
Radio MFM Atlas (régional)	Marrakech-Tensift-Haouz	57,98%
Radio MFM Saïss (régional)	Fès-Boulemane	96,99%
Radio MFM Souss (régional)	Souss-Massa-Daraâ	100%
Cap Radio	Tanger-Tétouan	69,07%
Médias audiovisuels privés à programmation locale		
Radio Plus Agadir	Souss-Massa-Daraâ	95,32%
Radio Plus Marrakech	Marrakech-Tensift-Haouz	81,40%

E. Part des femmes parmi les intervenants des médias suivis

Média audiovisuel	Part des femmes
Médias audiovisuels publics	
TV Al Oula	07,36%
TV 2M	14,92%
TV Tamazight	10,14%
TV Laâyoune	04,24%
Radio Nationale	09,58%
Radio Amazighe	03,96%
Radio Chaîne Inter	08,23%
Médias audiovisuels privés à programmation nationale	
Radio Aswat	19,01%
Radio Med	08,61%
Radio Chada FM	00,00%
Radio Atlantic	06,93%
Radio Luxe	15,35%

Média audiovisuel	Part des femmes
Médias audiovisuels privés à programmation régionale	
Radio Casa FM (national)	01,69%
Radio Casa FM (régional)	17,29%
Radio MFM Atlas (régional)	26,64%
Radio MFM Saïss (régional)	00,33%
Radio MFM Souss (régional)	00,00%
Cap Radio	01,07%
Médias audiovisuels privés à programmation locale	
Radio Plus Agadir	00,82%
Radio Plus Marrakech	04,33%

F. Usage des langues dans les interventions des médias audiovisuels suivis

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
Médias audiovisuels publics			
TV Al Oula	99,07%	-	0,93%
TV 2M	85,72%	-	14,28%
TV Tamazight	-	100%	-
TV Laâyoune	77,48%	-	22,52%
Radio Nationale	100%	-	-
Radio Amazighe	-	100%	-
Radio Chaîne Inter	-	-	100%
Médias audiovisuels privés à programmation nationale			
Radio Aswat	75,19%	-	24,81%
Radio Med	40,21%	-	59,79%
Radio Chada FM	100%	-	-
Radio Atlantic	15,46%	-	84,54%
Radio Luxe	-	-	100%
Médias audiovisuels privés à programmation régionale			
Radio Casa FM (national)	100%	-	-
Radio Casa FM (régional)	100%	-	-
Radio MFM Atlas (régional)	100%	-	-
Radio MFM Saïss (régional)	100%	-	-
Radio MFM Souss (régional)	100%	-	-
Cap Radio	100%	-	-
Médias audiovisuels privés à programmation locale			
Radio Plus Agadir	100%	-	-
Radio Plus Marrakech	100%	-	-

IV – Résultats par catégorie de médias

1 – Médias audiovisuels publics

- TV Al Oula
- TV 2M
- Radio Nationale
- Radio Amazighe
- Radio Chaîne Inter
- TV Laâyoune
- TV Tamazight

Dénomination du service : AL AOULA (Première Chaîne).

Éditeur du service : Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :

AL AOULA : Télévision nationale généraliste.

AL AOULA Satellitaire : Télévision internationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :

AL AOULA : Propose une programmation généraliste et diversifiée en vue de satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

AL AOULA Satellitaire : Propose une programmation à destination d'auditoires étrangers et des marocains résidants à l'étranger, et consiste essentiellement en une reprise intégrale et simultanée du service de télévision de la première chaîne, diffusé sur le territoire national.

Zones géographiques desservies :

AL AOULA : Le territoire national.

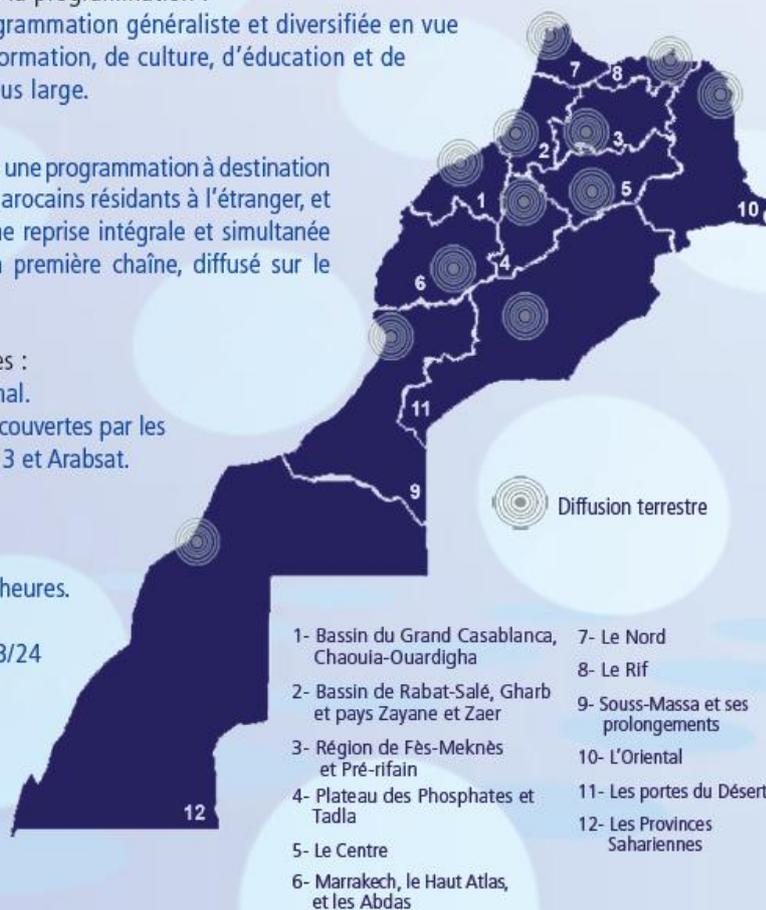
AL AOULA Satellitaire : Zones couvertes par les satellites HotBird, Astra, BADR 3 et Arabsat.

Durée d'émission :

AL AOULA : 15/24 heures.

AL AOULA Satellitaire : 24/24 heures.

*Décrochage d' Al Aoula de 03/24 heures (en moyenne annuelle) sur la station régionale de télévision de Laâyoune.



TV Al Oula

Nombre d'émissions : 176 Volume horaire des émissions : 142:32:24
Nombre d'interventions : 1752 Volume horaire des interventions : 41:40:51

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **AHMED TAOUFIQ**-MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES (02:06:29)
2. **MONCEF BELKHAYAT**-MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (01:52:55)
3. **MOHAMED AMEUR**-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COMMUNAUTE MRE (01:50:44)

Partis de la majorité

1. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(03:38:57)
2. **MOUVEMENT POPULAIRE**
(03:15:38)
3. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (02:54:20)

Personnalités des partis de la majorité

1. **SALAHEDDINE MEZZOUAR**-RNI
(01:54:30)
2. **ABDELLAH BEKKALI**-PI
(01:45:40)
3. **MOHAMED OUZZINE**-MP
(01:38:40)

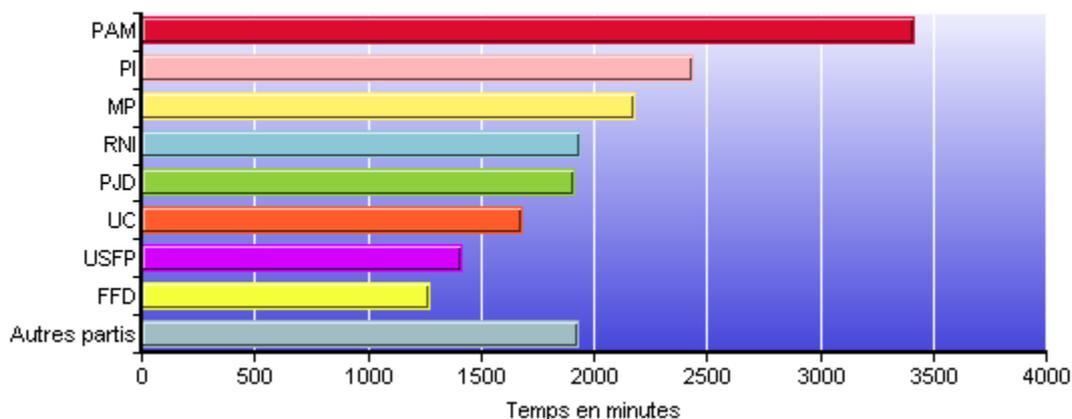
Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(05:07:25)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (02:52:05)
3. **UNION CONSTITUTIONNELLE**
(02:11:53)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **HAKIM BENCHEMASS**-PAM
(02:22:59)
2. **THAMI KHIYARI**-FFD
(01:44:12)
3. **CHAOUBELASSALI**-UC
(01:28:48)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

FDT	00:31:43
UGTM	00:25:48
UNTM	00:21:24
UMT	00:01:09
Autres Syndicats	00:33:20



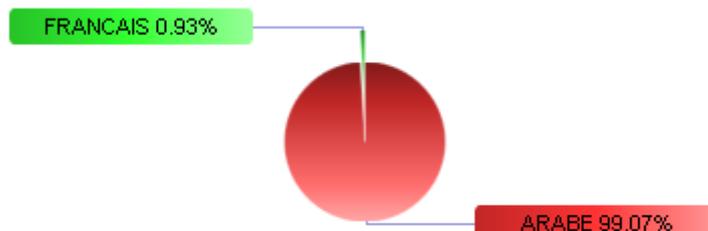
Intervenants professionnels

CGEM	00:22:39
Autres Org. Prof.	00:16:00



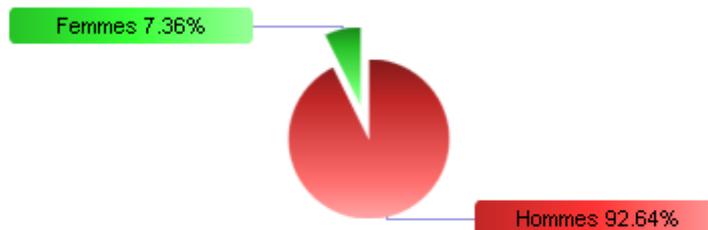
Langues

Arabe	41:17:38
Français	00:23:13



Genre

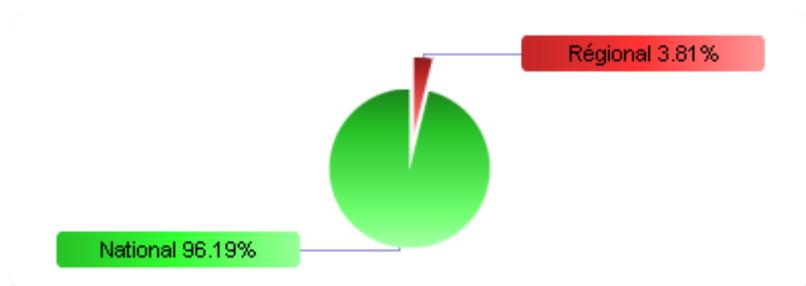
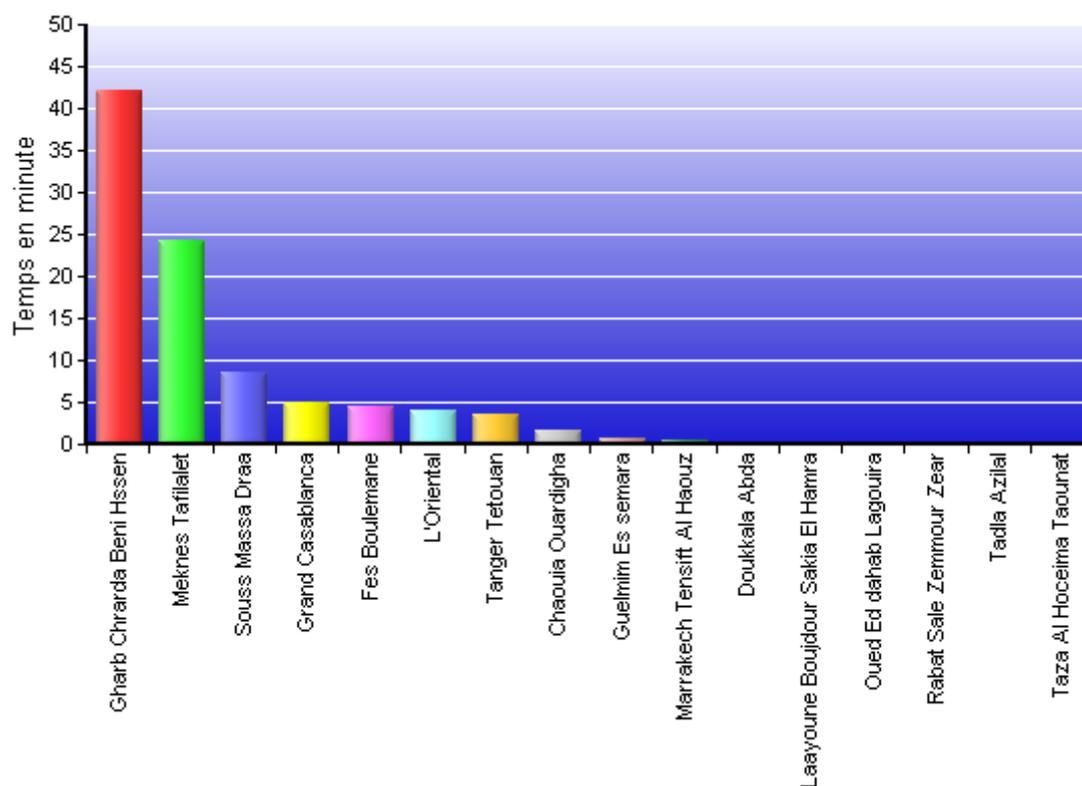
Hommes	38:36:50
Femmes	03:04:01



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	06:46:58
PARLEMENT ACTIVITES	03:29:11
BILAN DU GOUVERNEMENT	02:19:00
MEDIAS	02:00:56
PROBLEMATIQUES POLITIQUES	02:00:23
M.R.E.	01:45:03
RELIGION	01:42:41
SAHARA MAROCAIN	01:38:46
PARTIS & SYNDICATS	01:38:00
SPORTS	01:35:25

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV Al Oula

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

L'équilibre est largement atteint entre le temps de parole du gouvernement et de la majorité d'une part et celui de l'opposition parlementaire d'autre part. En effet, l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 qui dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition est largement respecté, puisque les partis de l'opposition parlementaire ont obtenu 37,45% contre 62,55% pour le gouvernement et les partis de la majorité.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité (35,77%) dépasse celle du gouvernement (26,78%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents des magazines d'information de la première chaîne de télévision publique.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, PI, MP, RNI, PJD, UC, USFP et FFD) ont totalisé 24:20:46, soit 89,38% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 13 partis politiques ayant accédé à l'antenne de TV Al Oula. En d'autres termes, 5 partis politiques se sont partagés 02:53:11.

C'est le PAM qui est arrivé très largement en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 05:07:25.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Hiwar » (حوار)	929	22:40:17
« Chou'oune Barlamania » (شؤون برلمانية)	489	11:37:53
« 45 minutes » (45 دقيقة)	180	02:09:07
« Echo Eco » (إيكو إيكو)	22	00:16:34
« Economia » (إيكونوميا)	24	00:17:34
« Biladi » (بلادي)	58	01:43:15
« Canal Atlas »	19	00:23:13

Il ressort de ce tableau que deux magazines d'information, « **Hiwar** » et « **Chou'oune Barlamania** », ont représenté à eux deux **82,30%** du temps global consacré par TV Al Oula au pluralisme.

Quant aux émissions spéciales, la plus importante en volume horaire fut celle consacrée à la présentation du bilan du gouvernement par le Premier ministre, Abbas El Fassi, le 17 mai 2010 devant le Parlement (01:53:44).

▪ **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à TV Al Oula.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) appelle deux observations :

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, une seule (la CDT), n'a pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de cette télévision durant ce premier semestre. Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : FDT (27,97%), UGTM (22,75%), UNTM (18,87%) et UMT (1,01%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 70,61% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **58,60%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

▪ **La part des régions dans les interventions**

Deux régions sont arrivées largement en tête, il s'agit de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hsen et de la région de Meknès-Tafilalet. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 3,81% de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de TV Al Oula a atteint 7,36%.

▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : en arabe (99,07%), en français (0,93%). Les interventions faites en français l'ont été dans les deux magazines économiques « Echo Eco » et « Economia ».

Dénomination du service : 2M.

Éditeur du service : Société d'Études et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD).

Caractéristiques du service :

2M : Télévision nationale généraliste.

2M Maroc : Télévision internationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :

2M : Propose une programmation généraliste et diversifiée, tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

2M Maroc : Propose une programmation à destination d'auditoires étrangers et des marocains résidant à l'étranger, et qui ne consiste pas en la reprise intégrale et simultanée du service de télévision diffusé sur le territoire national.

Zones géographiques desservies :

2M : Le territoire national.

2M Maroc : Zone couverte par les satellites HotBird, Nilesat, Astra, Intelsat Americas et NSS 7.

Durée d'émission (en moyenne annuelle) :

2M : 20 / 24 heures.

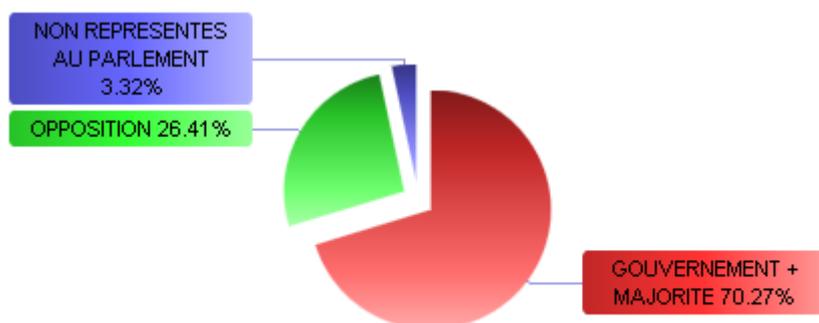
2M Maroc : 20 / 24 heures.



TV 2M

Nombre d'émissions : 167 Volume horaire des émissions : 172:24:36
Nombre d'interventions : 2115 Volume horaire des interventions : 29:57:53

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **NOUZHA SKALI**-MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE (01:52:42)
2. **MONCEF BELKHAYAT**-MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (01:38:59)
3. **YASMINA BADDOU**-MINISTERE DE LA SANTE (01:20:54)

Partis de la majorité

1. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (02:30:17)
2. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (02:22:45)
3. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (02:19:59)

Personnalités des partis de la majorité

1. **RACHID TALBI ALAMI**-RNI (01:13:33)
2. **MOHAMED AMINE SBIHI**-PPS (01:05:42)
3. **DRISS LACHGAR**-USFP (01:05:20)

Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (03:13:04)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (01:50:13)
3. **PARTI SOCIALISTE UNIFIE** (01:38:32)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **MOHAMED SASSI**-PSU (01:38:32)
2. **LAHBIB CHOUBANI**-PJD (01:07:15)
3. **HASSAN BENADDI**-PAM (01:01:48)

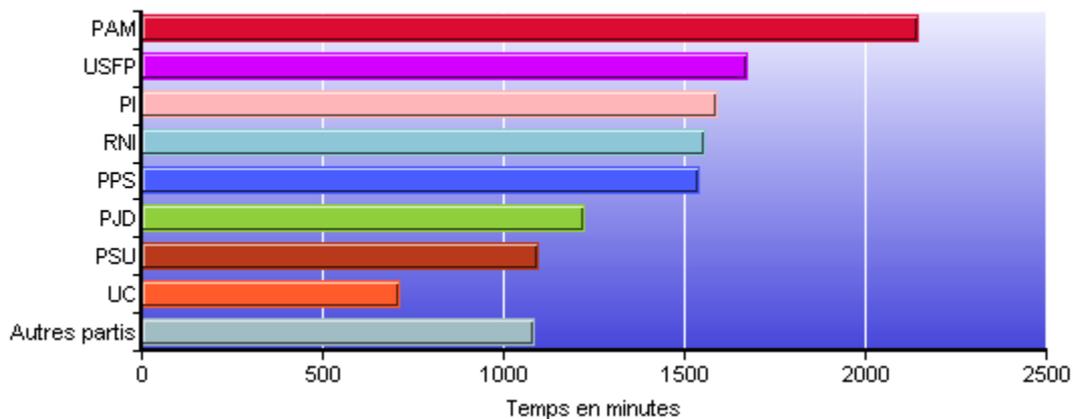
Partis non représentés au parlement (PNR)

1. **PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:56:00)

Personnalités des partis PNR

1. **MOHAMED FARES**-PGV (00:56:00)

Huit premiers partis politiques



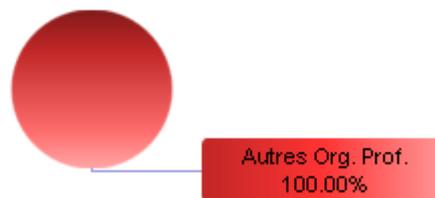
Intervenants syndicaux

UNTM	00:13:22
UGTM	00:06:12
FDT	00:04:08
UMT	00:04:01
CDT	00:01:12
Autres Syndicats	00:00:50



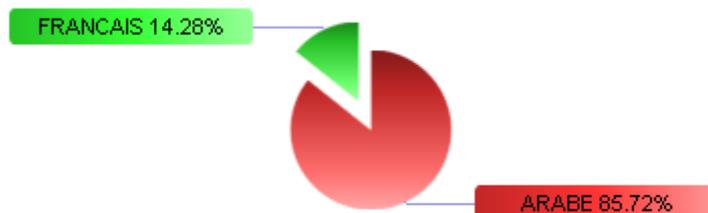
Intervenants professionnels

Autres Org. Prof.	00:59:22
-------------------	----------



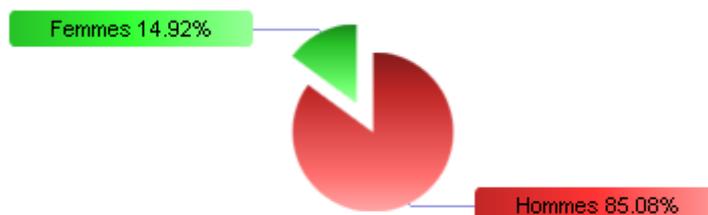
Langues

Arabe	25:41:06
Français	04:16:47



Genre

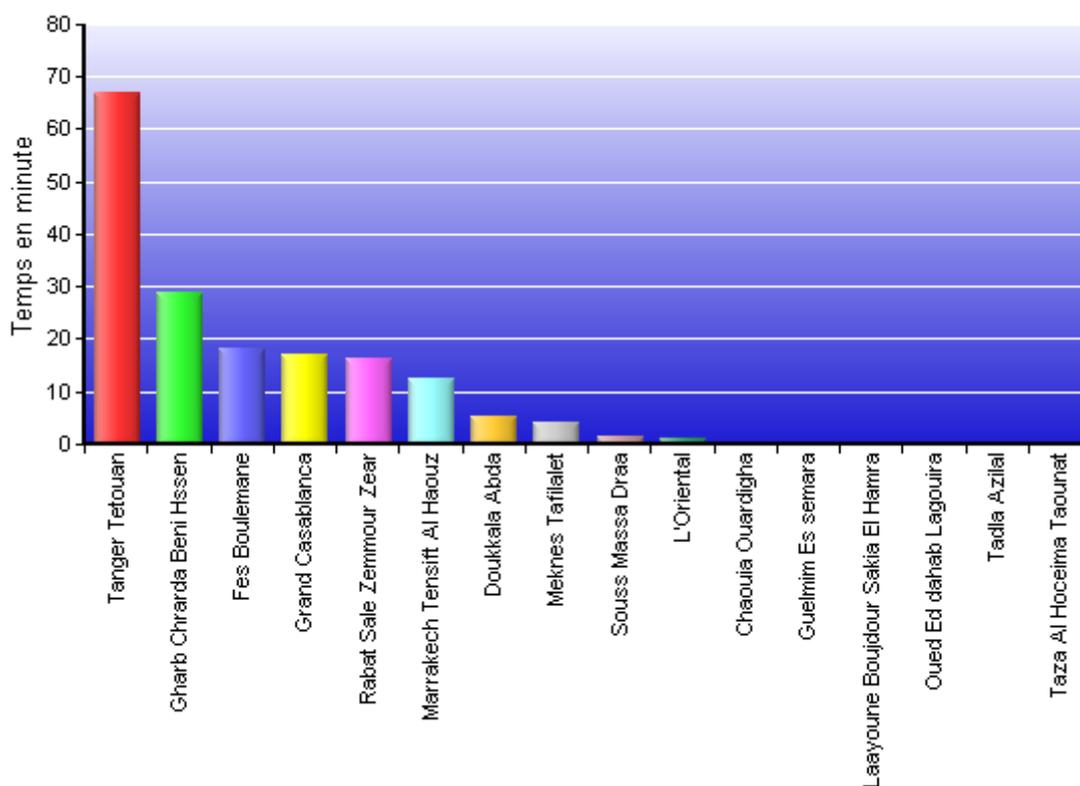
Hommes	25:29:33
Femmes	04:28:20



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	10:03:55
PARLEMENT ACTIVITES	04:15:40
AFFAIRES COMMUNALES	01:46:37
ART & CULTURE	01:37:36
SPORTS	01:30:04
SANTE	01:17:48
POLITIQUE INTERIEURE	00:54:33
CONDITION DES FEMMES	00:46:02
TRANSPORT	00:40:46
ENERGIE & MINES	00:34:31

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV 2M

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

L'équilibre est pratiquement atteint entre le temps de parole du gouvernement et de la majorité d'une part et celui de l'opposition parlementaire d'autre part puisque cette dernière obtient 26,41% contre 70,27% pour le gouvernement et la majorité et 3,32% pour les partis non représentés au Parlement.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité (35,69%) dépasse celle du gouvernement (26,78%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, USFP, PI, RNI, PPS, PJD, PSU et UC) ont totalisé 16:58:56, soit 89,80% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 15 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision publique 2M. En d'autres termes, 7 partis politiques se sont partagés 01:55:42.

C'est le PAM qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 03:13:04.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Tiyarat » (تيارات)	694	09:52:29
« Majallat Al Barlamane » (مجلة البرلمان)	377	04:28:16
« Nouquat Ala Al Horouf » (نقط على الحروف)	328	04:17:38
« Moubacharatan Maâkom » (مباشرة معكم)	252	04:10:44
« Eclairages »	168	02:42:34
« Mais encore ? »	67	01:22:11
« Tahqiq » (تحقيق)	60	01:13:32
« Grand Angle »	24	00:12:02

Il ressort de ce tableau que quatre magazines d'information, « **Tiyarat** », « **Majallat Al Barlamane** », « **Nouquat Ala Al Horouf** » et « **Moubacharatan Maâkom** » ont représenté **76,20%** du temps global consacré par TV 2M au pluralisme.

▪ **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette télévision publique.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à TV 2M appelle deux observations :

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette télévision durant ce premier semestre. Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (44,93%), UGTM (20,84%), FDT (13,89%), UMT (13,50%) et la CDT (4,03%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 97,20% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale a été totalement absente des magazines d'information et autres émissions de TV 2M durant le 1^{er} semestre 2010.

▪ **La part des régions dans les interventions**

C'est la région de Tanger-Tétouan qui est arrivée en tête des régions. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 9,62% de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de TV 2M a atteint 14,92%.

▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : en arabe (85,72%) et en français (14,28%). Les interventions faites en français l'ont été dans les deux magazines « **Eclairages** », « **Mais encore ?** » et « **Grand Angle** ».



Dénomination du service :
Chaîne Tamazighte.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :
Télévision généraliste de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :
La «chaîne Tamazighte» propose une programmation de référence généraliste et diversifiée, d'expression majoritairement amazighe, tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement, du public marocain amazighophone le plus large.

Mode de diffusion :
Par voie numérique terrestre (TNT) sur le territoire national, par satellite et peut être simultanément et intégralement diffusée par tout autre procédé technique.

Durée d'émission (en moyenne annuelle) :
6 heures du lundi au vendredi
et 10 heures le samedi
et le dimanche.

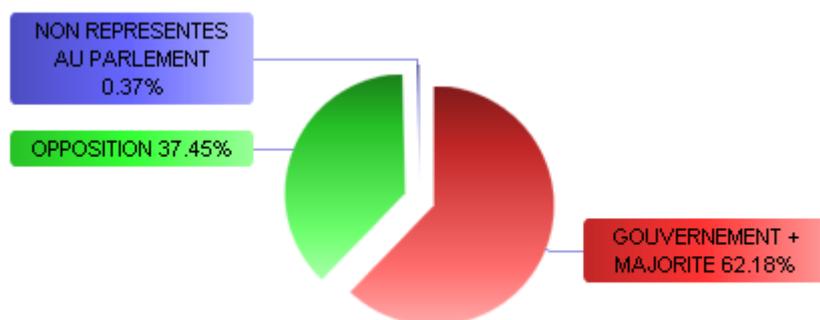


- 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha
- 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayana et Zaer
- 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain
- 4- Plateau des Phosphates et Tadla
- 5- Le Centre
- 6- Marrakoch, le Haut Atlas, et les Abdas
- 7- Le Nord
- 8- Le Rif
- 9- Souss-Massa et ses prolongements
- 10- L'Oriental
- 11- Les portes du Désert
- 12- Les Provinces Sahariennes

TV Tamazight

Nombre d'émissions : 198 Volume horaire des émissions : 144:38:38
 Nombre d'interventions : 1023 Volume horaire des interventions : 18:09:22

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **MOHAMED AMEUR**-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COMMUNAUTE MRE (00:03:55)
2. **KHALID NACIRI**-MINISTERE DE LA COMMUNICATION (00:03:24)
3. **YASMINA BADDOU**-MINISTERE DE LA SANTE (00:02:14)

Partis de la majorité

1. **MOUVEMENT POPULAIRE**
(02:12:55)
2. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(01:40:14)
3. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (01:26:04)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MOSTAFA MACHHOURI**-MP
(00:49:30)
2. **NOUREDDINE MEDIANE**-PI
(00:45:16)
3. **AHMED OULBAZ**-UC
(00:35:01)

Partis de l'opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (03:01:42)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(01:24:44)
3. **PARTI DU RENOUVEAU ET DE L'EQUITE**
(00:20:20)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **LAHCEN DAOUDI**-PJD
(00:59:46)
2. **ALI AIT OUARRAD**-PAM
(00:34:20)
3. **SAADEDINE EL OTHMANI**-PJD
(00:31:04)

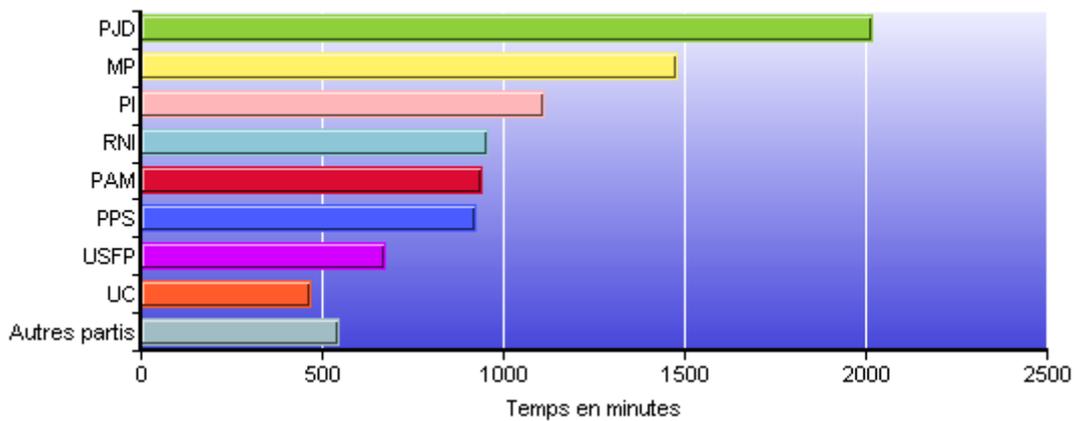
Partis non représentés au parlement (PNR)

1. **PARTI DE L'AVANT-GARDE DEMOCRATIQUE ET SOCIALISTE** (00:01:34)

Personnalités des partis PNR

1. **YOUSSEF BOUSSETA**-PADS
(00:01:34)

Huit premiers partis politiques



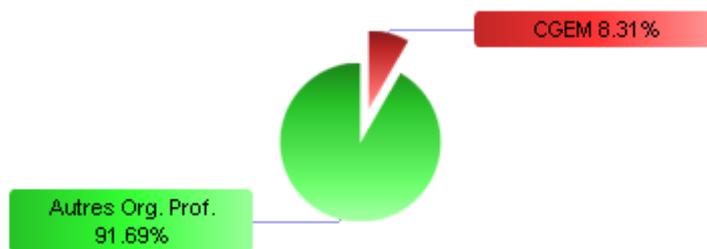
Intervenants syndicaux

CDT	01:01:54
UMT	00:36:46
UNTM	00:13:03
FDT	00:05:16
UGTM	00:03:54
Autres Syndicats	00:01:49



Intervenants professionnels

CGEM	00:04:28
Autres Org. Prof.	00:49:16



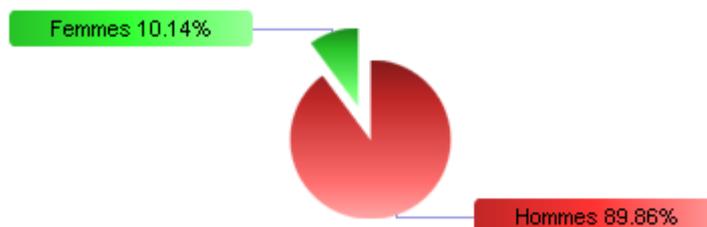
Langues

Amazighe	18:09:22
----------	----------



Genre

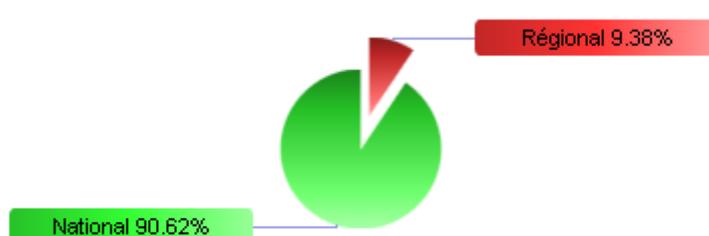
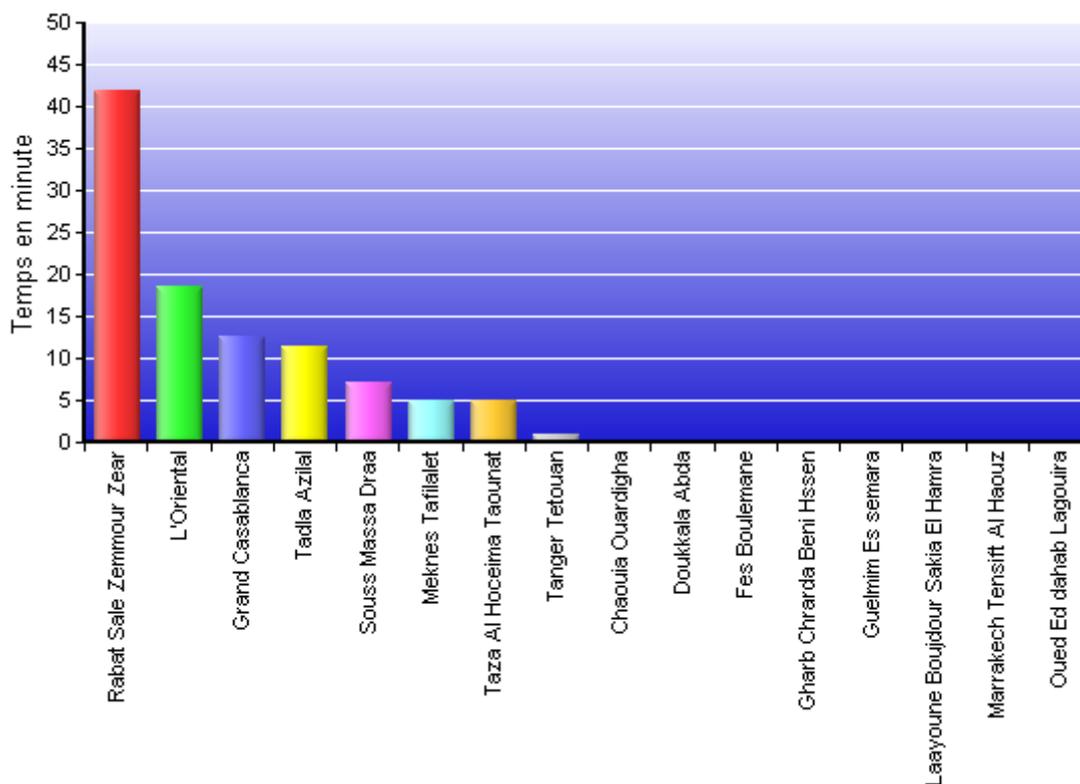
Hommes	16:18:54
Femmes	01:50:28



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	03:05:35
AFFAIRES COMMUNALES	02:49:17
ARTISANAT	01:12:13
PARLEMENT ACTIVITES	00:54:42
M.R.E.	00:46:31
EDUCATION & FORMATION	00:43:46
TRANSPORT	00:38:54
DIALOGUE SOCIAL	00:35:26
CATASTROPHES, INNONDATIONS	00:32:54
SYNDICATS	00:32:02

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV Tamazight

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

L'équilibre est largement atteint entre le temps de parole du gouvernement et de la majorité d'une part et celui de l'opposition parlementaire d'autre part. En effet, l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 qui dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition est largement respecté, puisque les partis de l'opposition parlementaire obtiennent 37,45% contre 62,18% pour le gouvernement et les partis de la majorité et 0,37% pour les partis non représentés au Parlement.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité est prédominante avec 60,31% contre 1,87% pour le gouvernement.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PJD, MP, PI, RNI, PAM, PPS, USFP et UC) ont totalisé 12:50:46, soit 92,89% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 18 partis politiques ayant accédé à l'antenne de TV Tamazight. En d'autres termes, 10 partis politiques se sont partagé 00:59:01.

C'est le PJD qui est arrivé largement en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 03:01:42.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Amrara »	594	09:40:30
« Amsawad »	146	03:19:53
« Achaan Al Mahalli »	102	03:14:13
« Iktissad Biladi »	107	01:01:14
« Nattat »	32	00:33:07
« Hadatha Hada Al Ousboue »	42	00:20:25

Il ressort de ce tableau que trois magazines d'information (« Amrara », « Amsawad » et « Achaan Al Mahalli ») ont représenté **89,47%** du temps global consacré par TV Tamazight au pluralisme.

▪ **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette télévision.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à TV Tamazight appelle deux observations :

- D'abord, les cinq centrales syndicales ont pu bénéficier d'un temps de parole à l'antenne de cette télévision publique durant ce premier semestre. Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : CDT (50,45%), UMT (29,96%), UNTM (10,64%), FDT (4,29%) et l'UGTM (3,18%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 98,52% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **8,31%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

▪ **La part des régions dans les interventions**

Une région est arrivée largement en tête, il s'agit de celle de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïers. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 9,38% de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

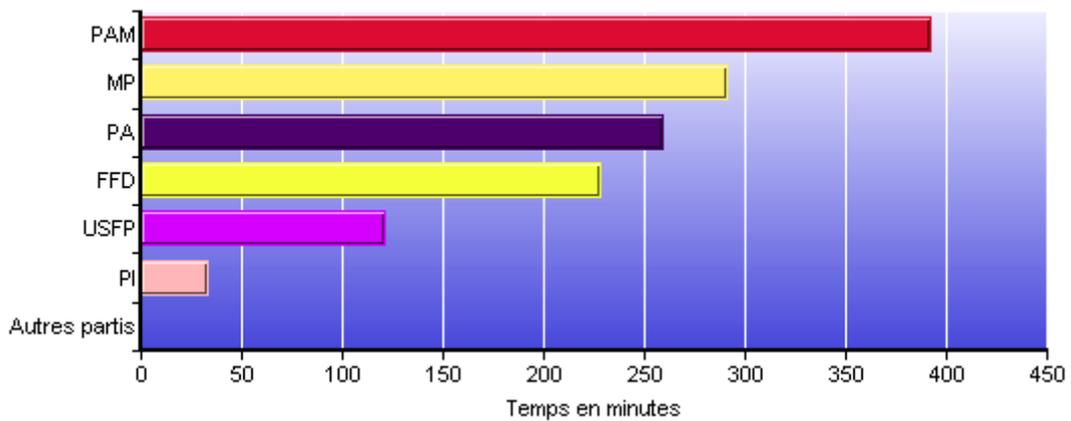
▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de TV Tamazight a atteint 10,14%.

▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue amazighe.

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

Autres Syndicats -



Intervenants professionnels

Autres Org. Prof. 00:03:50



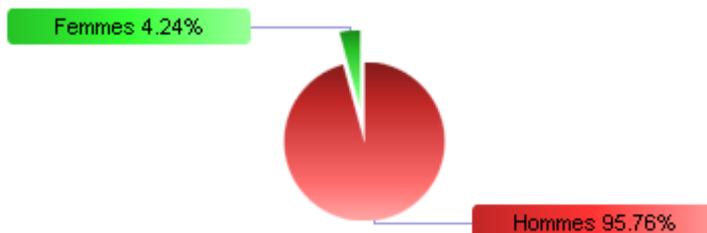
Langues

Arabe 01:31:01
Français 00:26:27



Genre

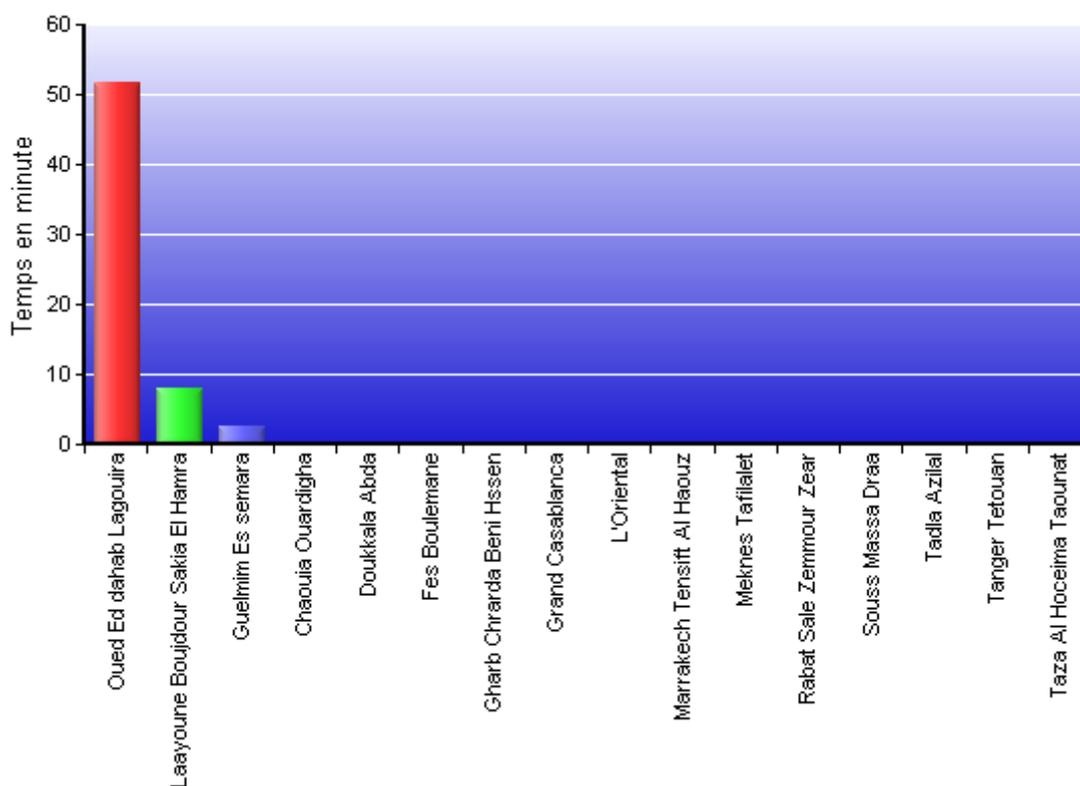
Hommes 01:52:29
Femmes 00:04:59



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	00:47:25
PARTIS POLITIQUES	00:17:32
HABITAT, BTP & URBANISME	00:11:06
ART & CULTURE	00:10:12
SAHARA MAROCAIN	00:07:47
MAROC-UE	00:05:12
EXPOSITIONS & FOIRES	00:03:50
ELECTIONS	00:03:44
M.R.E.	00:03:10
VIE ASSOCIATIVE/ASSOCIATIONS	00:02:32

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à TV Laâyoune

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

L'équilibre est très largement atteint entre le temps de parole du gouvernement et de la majorité d'une part et celui de l'opposition parlementaire d'autre part. En effet, l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 qui dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition est largement respecté, puisque les partis de l'opposition parlementaire obtiennent 38,54% contre 45,38% pour le gouvernement et les partis de la majorité et 16,08% pour les partis non représentés au Parlement.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité (27,64%) dépasse celle du gouvernement (17,74%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Six partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, MP, PA, FFD, USFP et PI) ont totalisé 01:32:34, soit la totalité du temps de parole cumulé des six partis politiques ayant accédé à l'antenne de TV Laâyoune.

C'est le PAM qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 00:27:26.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Maâ Annas »	16	00:38:14
« Likae Khass »	18	00:27:02
« Hadithou Assaâ »	12	00:08:02
Emissions spéciales	38	00:44:10

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette télévision régionale.

Pour les centrales syndicales, aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) n'a bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette télévision durant ce premier semestre.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale a été totalement absente des magazines d'information et autres émissions de TV Laâyoune durant ce semestre.

- **La part des régions dans les interventions**

Une région est arrivée très largement en tête, celle de Oued Eddahab-Lagouira, suivies par les deux autres régions du Sahara. Par ailleurs, les interventions relatives à ces régions ont représenté 53,06% de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de TV Laâyoune a atteint 4,24%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : la langue arabe (77,48%) et la langue française (22,52%). Les interventions en français l'ont été dans des émissions spéciales souvent diffusées initialement sur TV Al Oula.

Dénomination du service :
Radio Nationale.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :
Radio nationale généraliste.

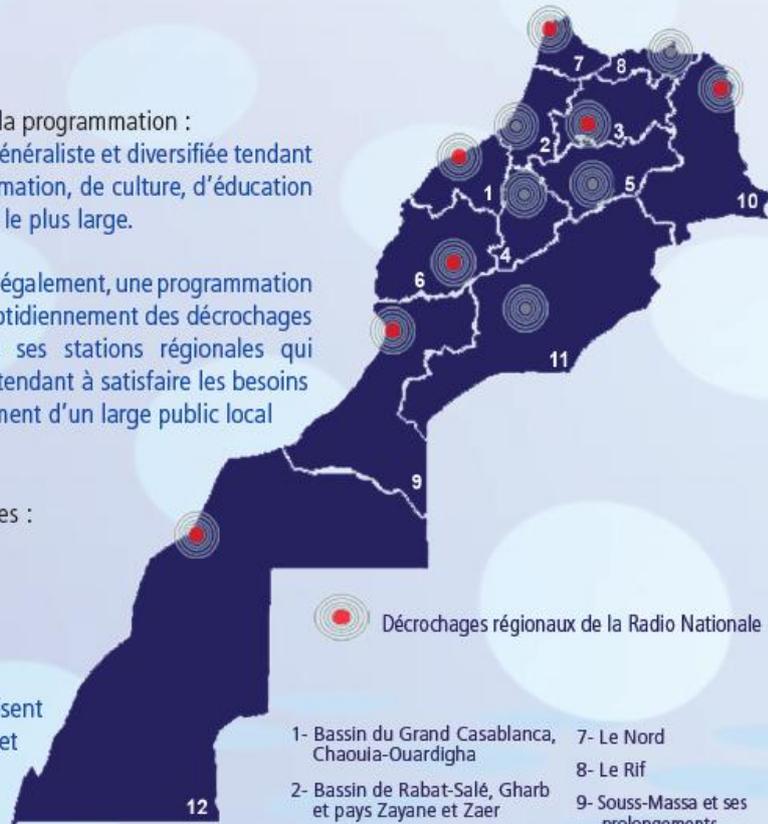
Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste et diversifiée tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

La «Radio Nationale» propose, également, une programmation de proximité en effectuant quotidiennement des décrochages régionaux pour chacune de ses stations régionales qui diffusent une programmation tendant à satisfaire les besoins d'information et de divertissement d'un large public local ou régional.

Zones géographiques desservies :
Le territoire national.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.

*Les stations régionales favorisent la programmation en langues et dialectes locaux et régionaux.



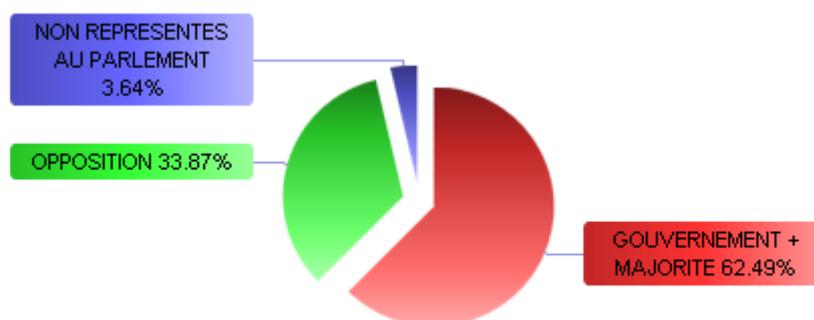
 Décrochages régionaux de la Radio Nationale

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 7- Le Nord |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla | 10- L'Oriental |
| 5- Le Centre | 11- Les portes du Désert |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 12- Les Provinces Sahariennes |

Radio Nationale

Nombre d'émissions : 596 **Volume horaire des émissions :** 308:59:08
Nombre d'interventions : 1017 **Volume horaire des interventions :** 29:53:34

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **KARIM GHELLAB**-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (01:23:16)
2. **MOHAMED AMEUR**-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COMMUNAUTE MRE (00:49:20)
3. **ANIS BIROU**-SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DU TOURISME, CHARGE DE L'ARTISANAT (00:29:02)

Partis de la majorité

1. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (02:24:42)
2. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (01:54:31)
3. **MOUVEMENT POPULAIRE** (01:41:24)

Personnalités des partis de la majorité

1. **NABIL BENABDELLAH**-PPS (01:01:55)
2. **ABDELHADI KHAIRATE**-USFP (00:36:13)
3. **RACHID TALBI ALAMI**-RNI (00:29:56)

Partis de l'opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (03:03:03)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (01:26:44)
3. **UNION CONSTITUTIONNELLE** (00:51:29)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **ABDELMOUNAIM MADANI**-PJD (00:36:06)
2. **ABDELLEAH FIRDAOUS**-UC (00:24:09)
3. **AHMED TOUHAMI**-PAM (00:22:19)

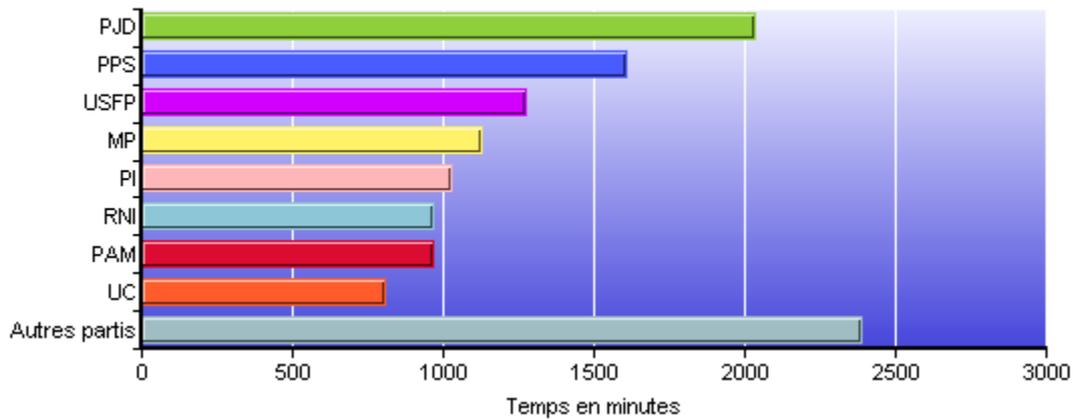
Partis non représentés au parlement (PNR)

1. **PARTI DU CENTRE SOCIAL** (00:14:10)

Personnalités des partis PNR

1. **LAHCEN MADIH**-PCS (00:14:10)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

UMT	00:52:33
FDT	00:16:11
CDT	00:09:07
UGTM	00:05:34
Autres Syndicats	00:47:10



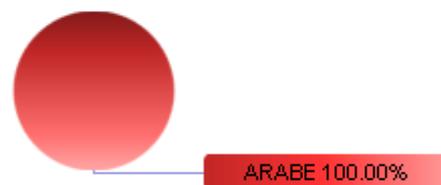
Intervenants professionnels

CGEM	00:33:06
Autres Org. Prof.	01:54:07



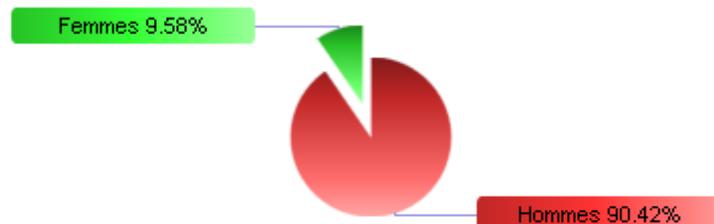
Langues

Arabe	29:53:34
-------	----------



Genre

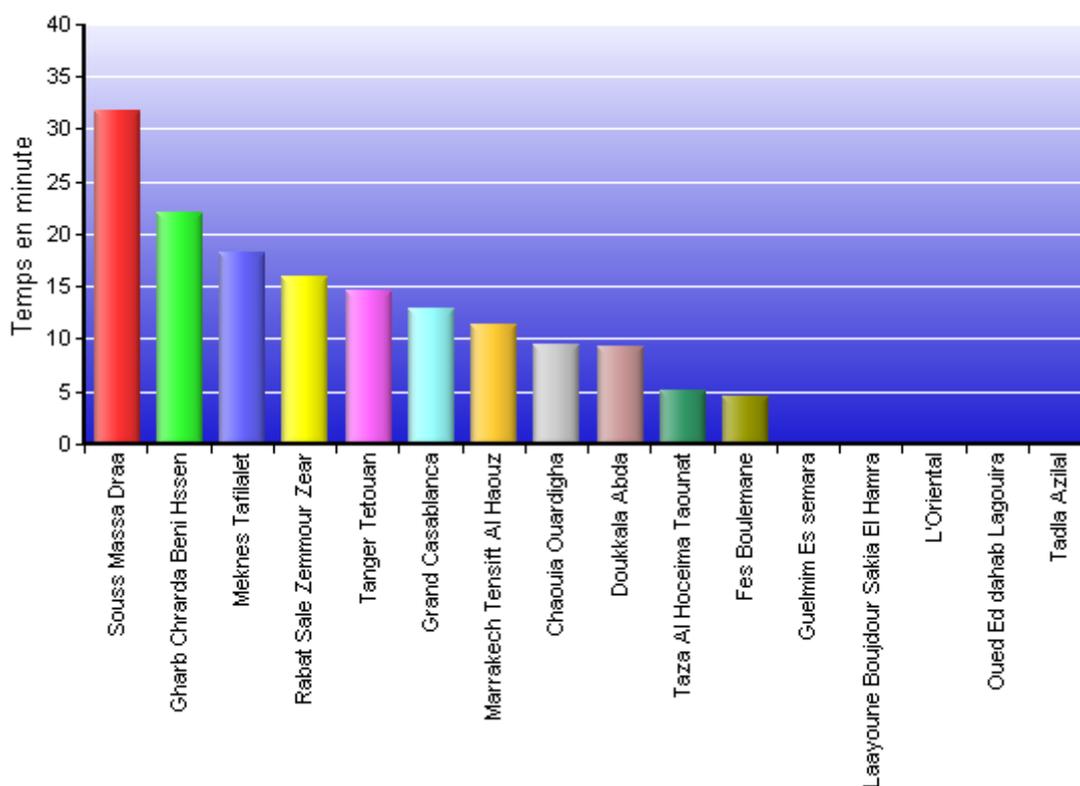
Hommes	27:01:40
Femmes	02:51:54



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	05:43:12
PARLEMENT ACTIVITES	04:02:21
COMMERCE & ACTIVITE COMMERCIALE	01:44:42
SECURITE ROUTIERE	01:42:51
ENVIRONNEMENT	01:38:36
HABITAT, BTP & URBANISME	01:11:32
REGIONALISATION	01:05:25
M.R.E.	01:01:25
ARTISANAT	00:48:41
DROITS DES FEMMES	00:46:43

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à la Radio Nationale

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

L'équilibre est largement atteint entre le temps de parole du gouvernement et de la majorité d'une part et celui de l'opposition parlementaire d'autre part puisque cette dernière obtient 33,87% contre 62,49% pour le gouvernement et la majorité et 3,64% pour les partis non représentés au Parlement.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité (39,26%) dépasse celle du gouvernement (23,23%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PJD, PPS, USFP, MP, PI, RNI, PAM et UC) ont totalisé 14:42:05, soit 80,43% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 24 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la Radio Nationale. En d'autres termes, 16 partis politiques se sont partagés 03:34:39.

C'est le PJD qui arrive largement en tête des partis politiques en termes de temps de parole sur la Radio Nationale, avec 03:03:03.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Zamanou Assiyassa » (زمن السياسة)	142	04:46:43
« Min Kalbi Al Barlamane » (من قلب البرلمان)	142	04:15:49
« Al Massae Assiyassi » (المساء السياسي)	120	04:00:47
« Magazine de 19 heures » (مجلة الساعة مساء)	118	02:44:55
« Wijhatou Nadhar » (وجهات نظر)	67	02:15:14
« Hiwar Azzawal » (حوار الزوال)	123	02:02:08
« Al Massae Al Ijtimai » (المساء الاجتماعي)	57	01:58:27
« Al Massae Al Iktissadi » (المساء الاقتصادي)	86	02:50:33
« Tarik Assalama » (طريق السلامة)	32	01:43:16
« Al Hayat Bayaa » (الحياة بينة)	35	01:17:21
« Moul Al Hanout » (مول الحانوت)	57	01:14:07
« Saquata Al Kinae » (سقط القناع)	13	00:24:59
« Waraka » (ورقة)	25	00:19:15

Il ressort de ce tableau que les six magazines d'information politique représentent **67,22%** du temps global consacré par la Radio Nationale au pluralisme.

▪ **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à la Radio Nationale appelle deux observations.

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, une seule (l'UNTM), n'a pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre. Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UMT (40,24%), FDT (12,39%), CDT (6,98%) et UGTM (4,26%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 63,88% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **22,48%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

▪ **La part des régions dans les interventions**

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête des régions. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 8,68% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de la Radio Nationale a atteint 9,58%.

▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

Dénomination du service :
Radio Amazigh.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :
Radio généraliste nationale.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation de référence, généraliste et diversifiée, d'expression essentiellement amazigh.

Elle tend à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large et plus particulièrement le public amazighophone.

Zones géographiques desservies :
Territoire national.

Durée d'émission :
16 / 24 heures.



Radio Amazighe

Nombre d'émissions : 231 Volume horaire des émissions : 51:59:30
Nombre d'interventions : 341 Volume horaire des interventions : 08:22:31

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **LATIFA LABIDA**-SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (00:00:11)

Partis de la majorité

1. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:49:28)
2. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:49:16)
3. **MOUVEMENT POPULAIRE** (00:48:29)

Personnalités des partis de la majorité

1. **ABDERRAHMANE OUCHEN-USFP** (00:33:24)
2. **MARBOUH AL HOU-RNI** (00:20:05)
3. **LAHCEN AMEROUCHE-PI** (00:14:55)

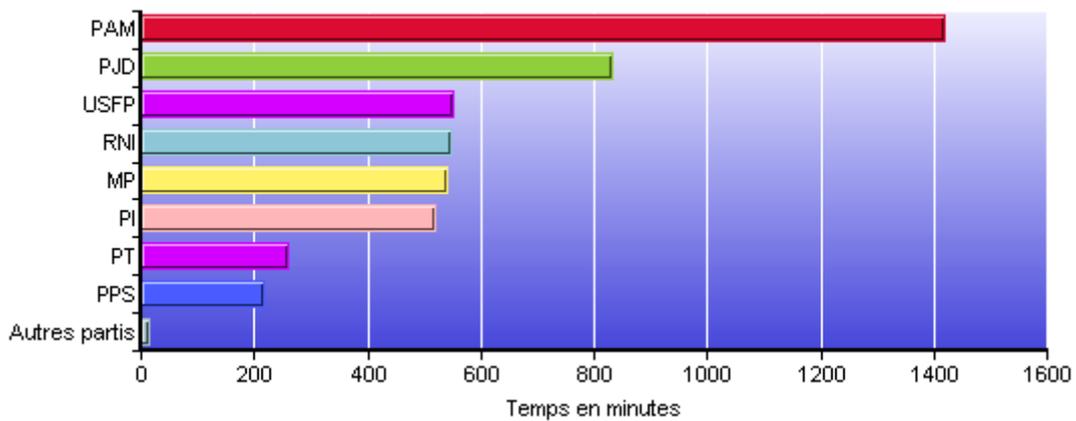
Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (02:07:32)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (01:14:44)
3. **PARTI TRAVAILLISTE** (00:23:23)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **ABDELJABBAR KASTALANI-PJD** (00:22:03)
2. **EL MEKKI HANKOURI-PAM** (00:19:15)
3. **SALAH JAMALI-PJD** (00:15:47)

Huit premiers partis politiques



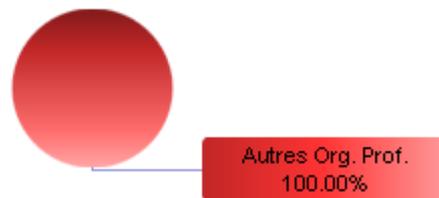
Intervenants syndicaux

FDT	00:20:13
Autres Syndicats	00:22:18



Intervenants professionnels

Autres Org. Prof.	00:12:19
-------------------	----------



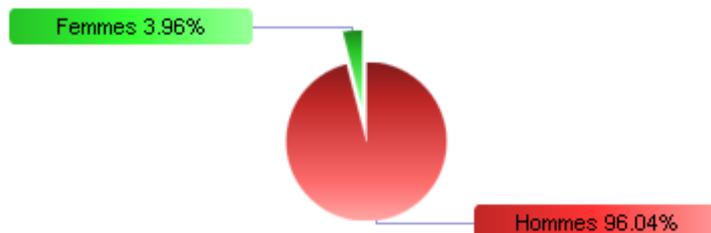
Langues

Amazighe	08:22:31
----------	----------



Genre

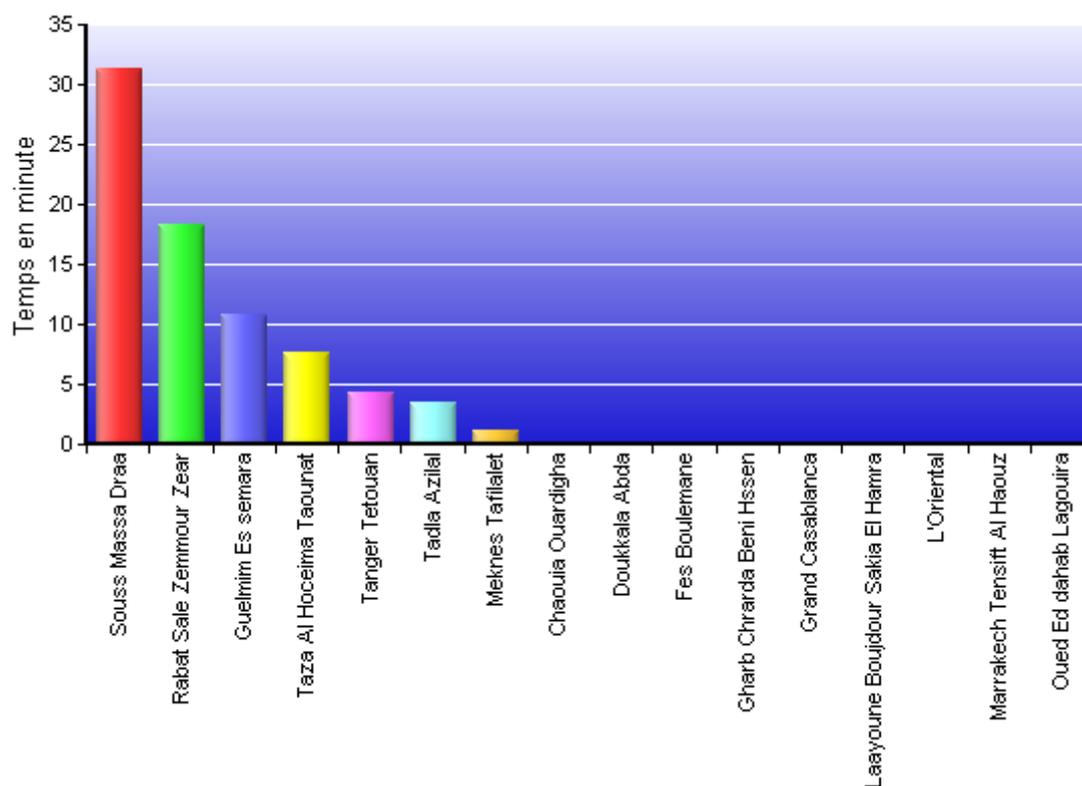
Hommes	08:02:38
Femmes	00:19:53



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARLEMENT ACTIVITES	03:40:09
BILAN DU GOUVERNEMENT	00:39:11
AGRICULTURE	00:38:42
SANTE	00:34:08
DROITS DE L'HOMME	00:27:08
MOYEN-ORIENT	00:23:34
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	00:20:42
AFFAIRES COMMUNALES	00:15:19
SECURITE ROUTIERE	00:14:12
ART & CULTURE	00:09:35

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à la Radio Amazighe

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

La part de l'opposition (51,51%) a dépassé celle du gouvernement et de la majorité (48,49%).

Par ailleurs, la part revenant au gouvernement a été très modeste (7,13%).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents des magazines et autres émissions de la Radio Amazighe.

■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, PJD, USFP, RNI, MP, PI, PT et PPS) ont totalisé 07:19:07, soit la quasi totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 9 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la Radio Amazighe.

C'est le PAM qui est arrivé largement en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 02:07:32.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Tasgount Lbarlman »	83	02:24:25
« Inghmiss N Lbarlaman »	82	02:06:57
« Inghmisan N Lbarlaman »	68	01:39:30
« Angbi Inghmissen Atlas »	32	00:42:01
« Angbi Inghmissen Souss »	24	00:30:29
« Angbi Inghmissen Rif »	16	00:19:59
« Talegit »	13	00:18:17
« Imainoutn N Tasga »	07	00:10:00
Emission spéciales	16	00:10:53

Il ressort de ce tableau que les magazines parlementaires, dans les trois expressions de la langue amazighe, ont représenté **73,80%** du temps global consacré par la Radio Amazighe au pluralisme.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à la Radio Amazighe.

Pour les centrales syndicales, sur les cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) seule la FDT (47,55%) a bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale n'a pas pu accéder, durant ce semestre, à l'antenne de la Radio Amazighe.

- **La part des régions dans les interventions**

Une région est arrivée largement en tête, il s'agit de celle du Souss-Massa-Daraâ. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 15,35% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de la Radio Nationale a atteint 3,96%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue amazighe, ou plutôt dans les trois expressions de cette langue.

RADIO RABAT CHAÎNE INTER



Dénomination du service :
Radio Rabat Chaîne Inter.

Éditeur du service :
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

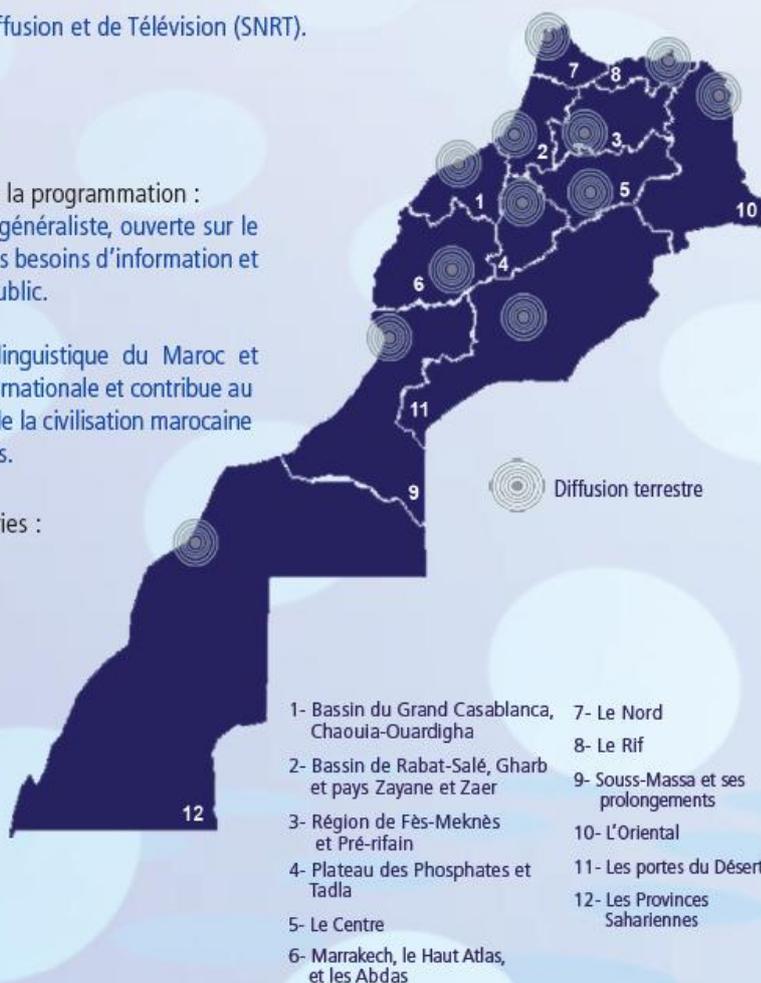
Caractéristiques du service :
Radio nationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste, ouverte sur le monde, tendant à satisfaire les besoins d'information et de divertissement du jeune public.

Met en valeur la diversité linguistique du Maroc et son ouverture sur la scène internationale et contribue au rayonnement de la culture et de la civilisation marocaine auprès des auditoires étrangers.

Zones géographiques desservies :
Le territoire national.

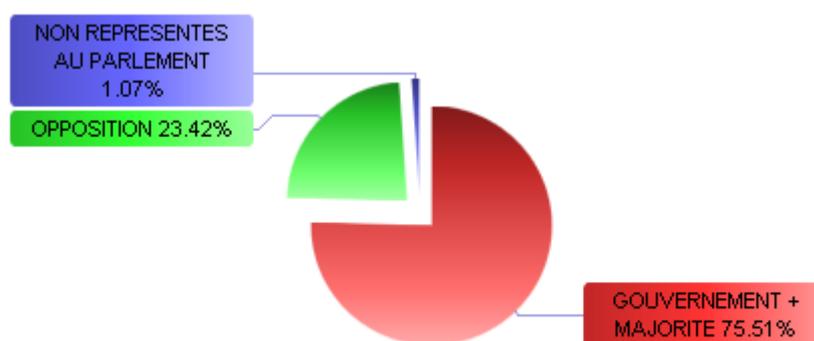
Durée d'émission :
19 / 24 heures.



Radio Chaîne Inter

Nombre d'émissions : 346 **Volume horaire des émissions :** 108:32:56
Nombre d'interventions : 928 **Volume horaire des interventions :** 18:46:27

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **KHALID NACIRI**-MINISTERE DE LA COMMUNICATION (01:13:46)
2. **AMINA BENKHADRA**-MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT (00:55:08)
3. **AHMED REDA CHAMI**-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES (00:35:26)

Partis de la majorité

1. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (02:06:15)
2. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (01:51:39)
3. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (01:50:02)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MOSTAFA MACHHOURI**-MP (00:39:38)
2. **MOHAMED ACHAARI**-USFP (00:32:27)
3. **MOHAMED BOUSSAID**-RNI (00:32:14)

Partis de l'opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (01:31:15)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (01:18:34)
3. **PARTI SOCIALISTE UNIFIE** (00:25:20)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **ABDELKADER AMARA**-PJD (00:33:17)
2. **EL MEHDI LAHLOU**-PSU (00:25:20)
3. **HASSAN BENADDI**-PAM (00:24:55)

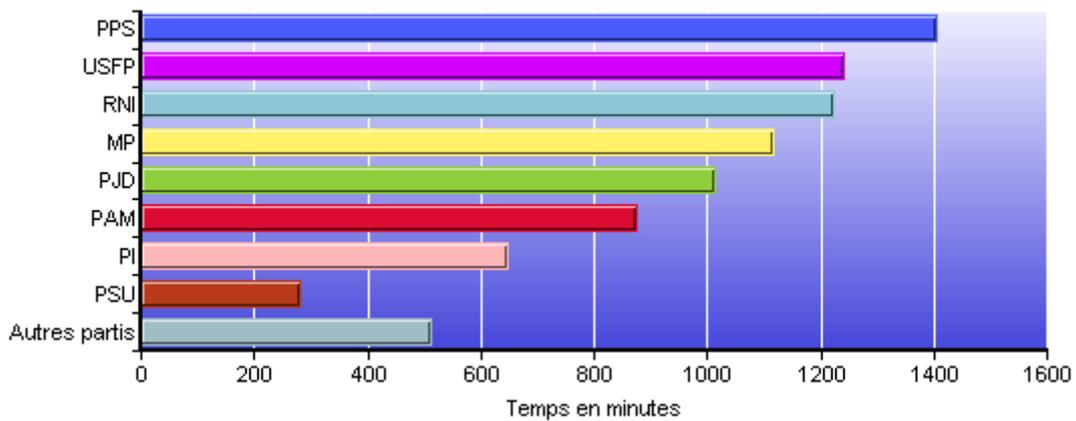
Partis non représentés au parlement (PNR)

1. **PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:10:34)

Personnalités des partis PNR

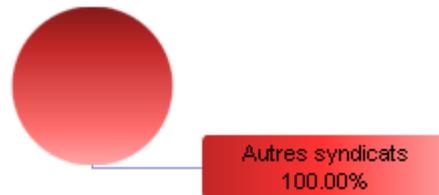
1. **MOHAMED FARES**-PGV (00:10:34)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

Autres Syndicats 00:22:34



Intervenants professionnels

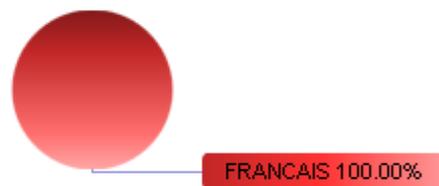
CGEM 00:32:05

Autres Org. Prof. 01:15:37



Langues

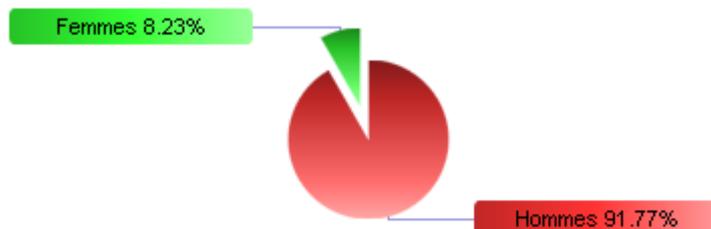
Français 18:46:27



Genre

Hommes 17:13:42

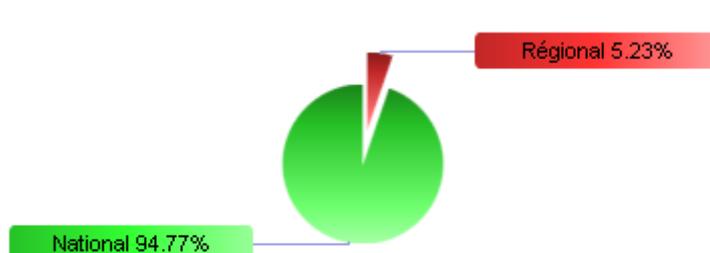
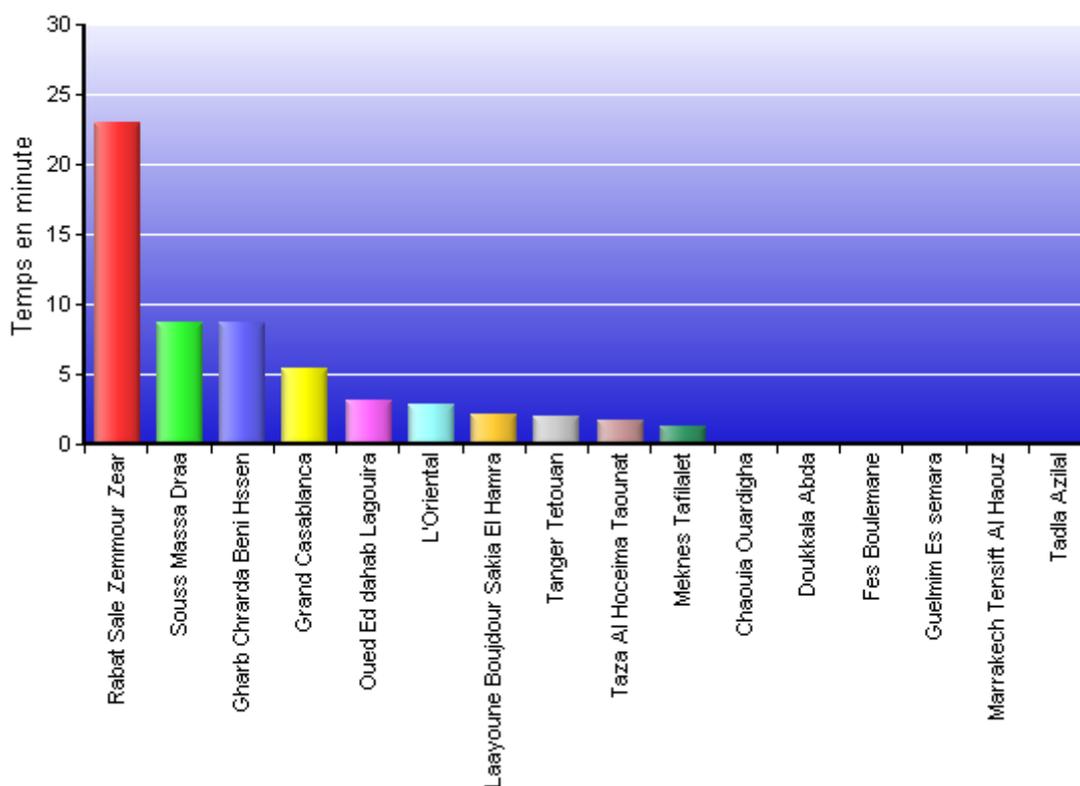
Femmes 01:32:45



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	04:58:59
POLITIQUE INTERIEURE	02:21:15
PARLEMENT ACTIVITES	01:42:06
MEDIAS	01:29:22
PROBLEMATIQUES POLITIQUES	00:49:55
ENVIRONNEMENT	00:45:52
COMMERCE & ACTIVITE COMMERCIALE	00:31:15
ENERGIE & MINES	00:28:59
COMMUNICATION	00:26:39
POLITIQUE ETRANGERE	00:24:12

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à la Radio Rabat Chaîne Inter

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

Le gouvernement et la majorité ont été sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part des premiers (75,51%) a représenté plus de trois fois celle de la seconde (23,42%).

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part de la majorité a été prédominante (51,43%) contre 24,08% pour le gouvernement.

Ensuite, les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents (1,07%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PPS, USFP, RNI, MP, PJD, PAM, PI et PSU) ont totalisé 11:41:43, soit 93,84% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Chaîne Inter. En d'autres termes, 4 partis politiques se sont partagé 00:46:04.

C'est le PPS qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 02:06:15.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Pile et face »	419	10:01:58
« Invité du Jour »	238	03:29:36
« Magazine de la vie partisane »	122	02:27:35
« Une semaine, un regard »	114	02:16:36
« Eco Mag »	035	00:30:42

Il ressort de ce tableau que le magazine d'information, « **Pile et face** », a représenté **53,44%** du temps global consacré par Radio Chaîne Inter au pluralisme.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) n'a bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale a été totalement absente des magazines d'information et autres émissions de cette radio durant le 1^{er} semestre 2010.

- **La part des régions dans les interventions**

Une région est arrivée largement en tête, il s'agit de celle de Rabat-Salé-Zemmour-Zéars. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 5,23% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

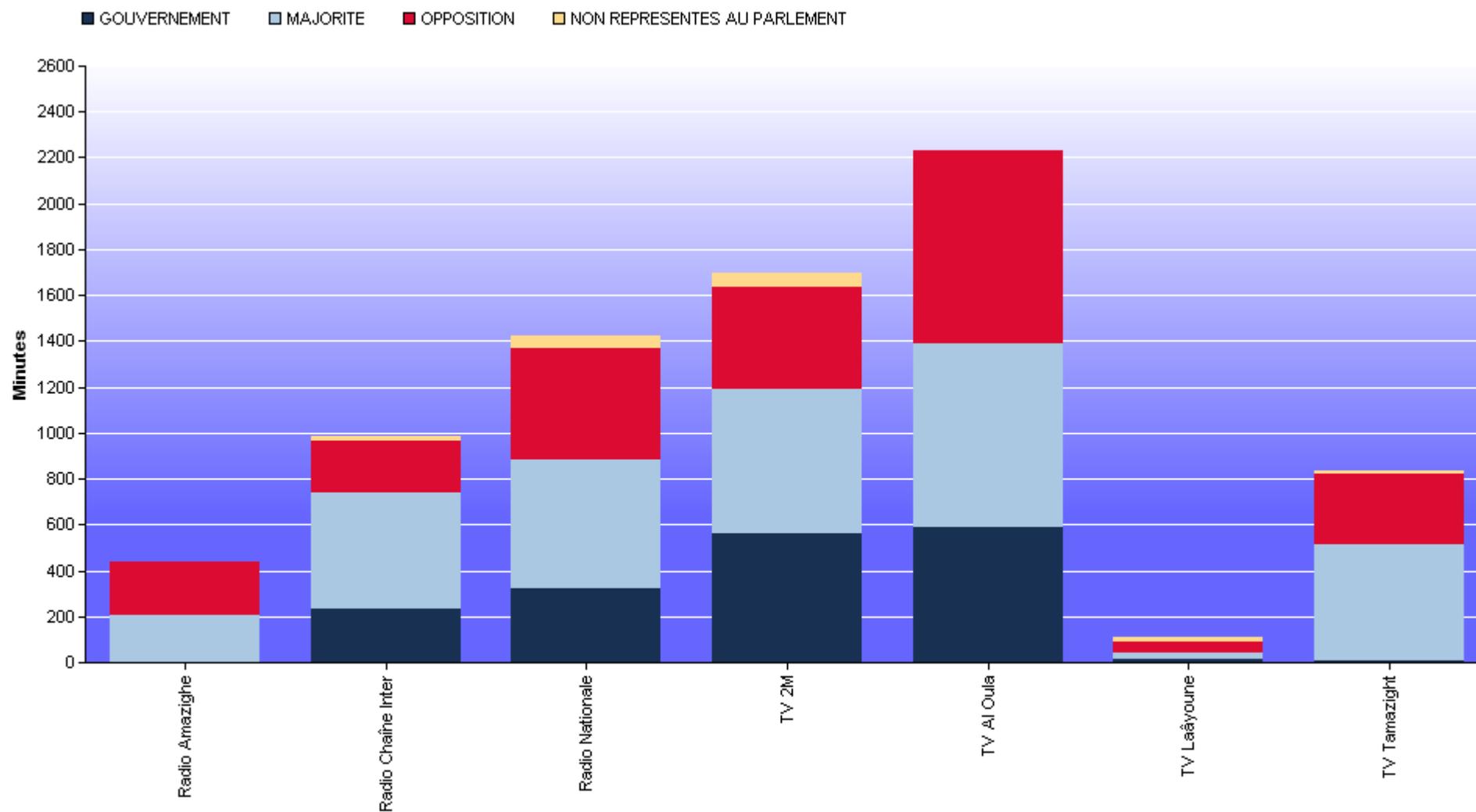
- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de cette radio a atteint 8,23%.

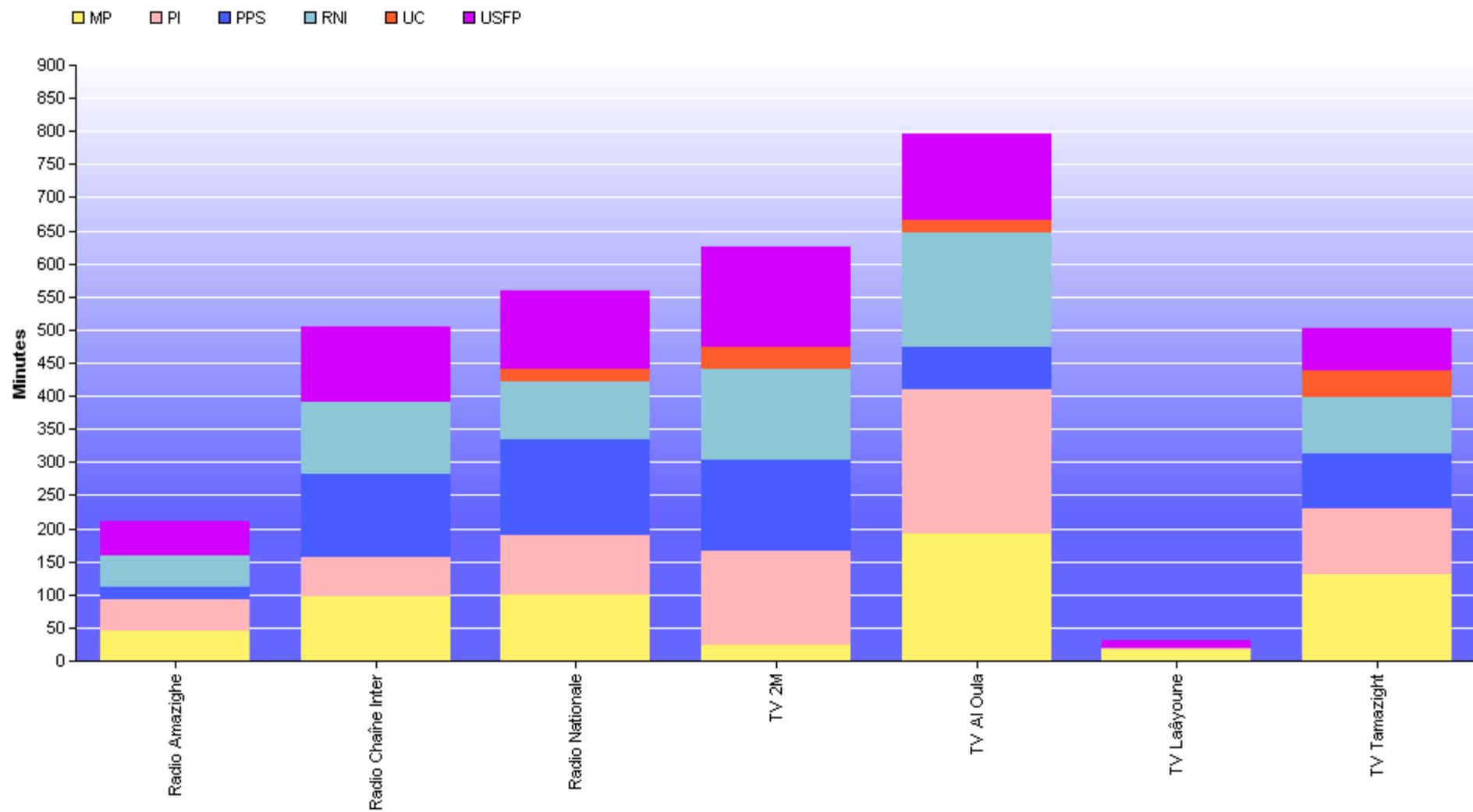
- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue française.

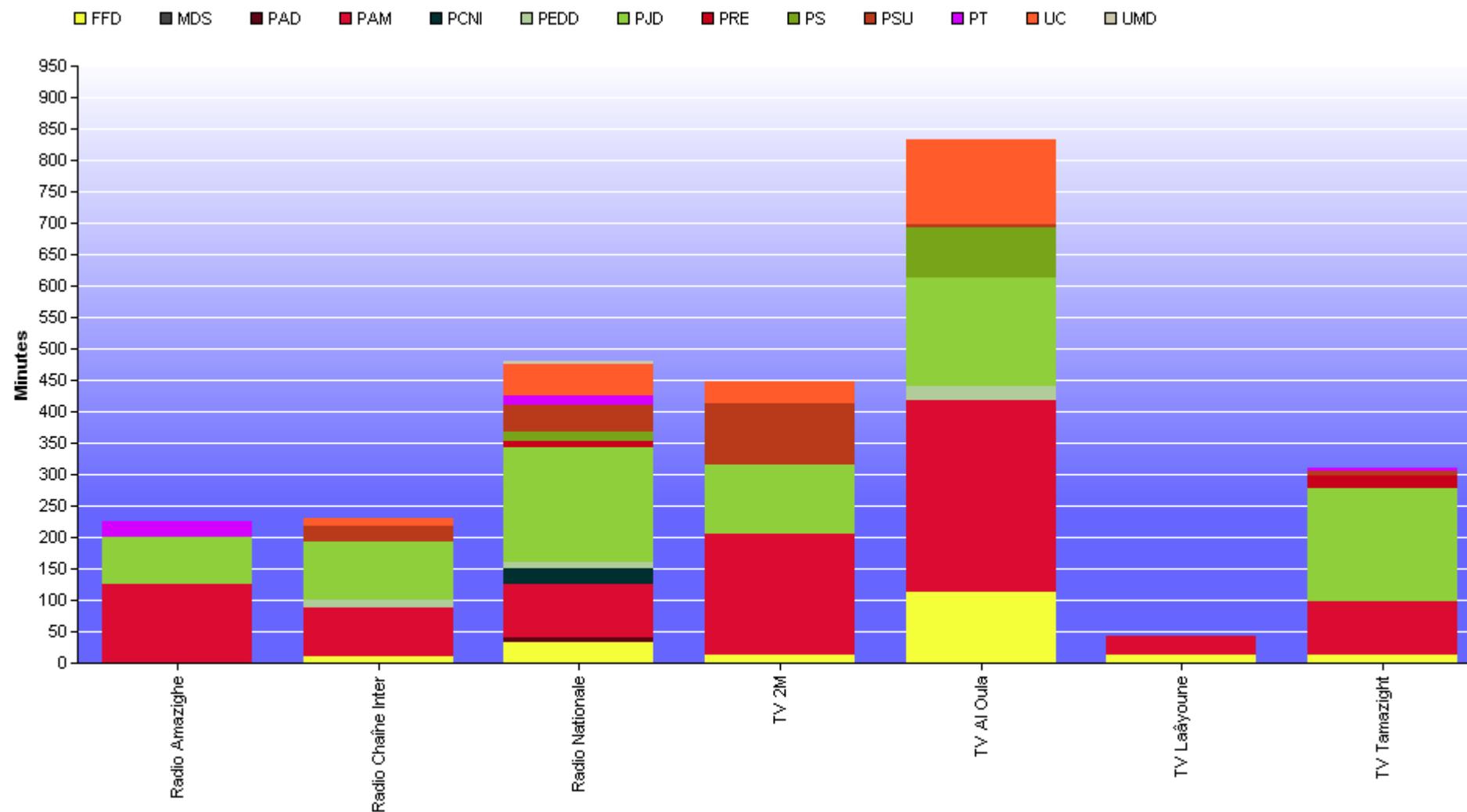
Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels publics



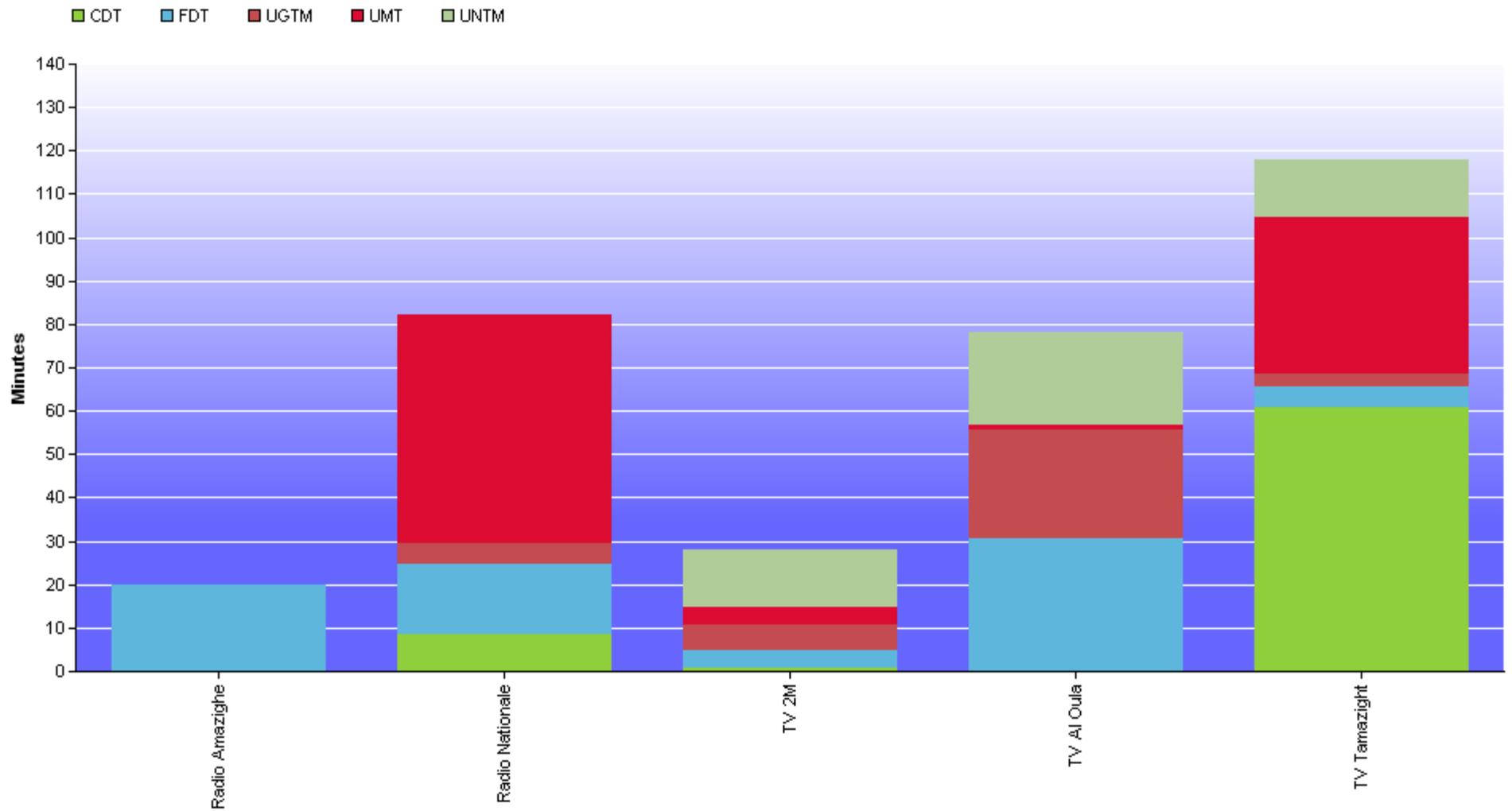
Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels publics



Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels publics



Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels publics



■ Observations relatives aux médias audiovisuels publics

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels publics permettent de mettre en lumière trois remarques.

- Première remarque : **La part de l'opposition parlementaire dépasse celle du gouvernement et de la majorité.** C'est le cas de la Radio Amazighe.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part de cette dernière a été prédominante sur les médias audiovisuels publics.

- Deuxième remarque : **L'équilibre est atteint entre les parts du gouvernement et de la majorité d'une part et celle de l'opposition de l'autre.** Plus encore, la part de l'opposition parlementaire dépasse son quota (la moitié du temps cumulé du gouvernement et de la majorité). C'est le cas de TV Al Oula et de la Radio Nationale.

- Troisième remarque : **La part du gouvernement et de la majorité représente deux à trois fois la part de l'opposition.** C'est le cas de TV 2M et de Radio Chaîne Inter.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante sur trois médias audiovisuels publics (TV Al Oula, TV 2M et la Radio Nationale). Sur les quatre autres médias publics (TV Tamazight, Radio Amazighe, TV Laâyoune et Radio Chaîne Inter), c'est la majorité qui est prédominante.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous médias audiovisuels publics confondus : PAM, PJD, PI, RNI, MP, USFP, PPS et UC) ont bénéficié de 86:27:56, sur un volume horaire global des 27 partis ayant accédé à l'antenne des médias audiovisuels publics de 99:26:13, soit 86,96% de ce volume horaire global. Quatre autres partis (FFD, PSU, PS et PGV) se sont partagés 09:18:02. Enfin, 15 autres partis se sont partagé le reste, soit 03:40:15

C'est le PAM qui est arrivé largement en tête des partis politiques, tous médias audiovisuels publics confondus durant le 1^{er} semestre 2010, en termes de temps de parole, avec 15:05:29. Le PJD s'est classé en deuxième position avec 13:33:02.

■ Pluralisme syndical et professionnel

L'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) aux médias audiovisuels publics a été contrasté. Ainsi, elles ont toutes pu accéder à l'antenne de deux médias publics (TV 2M et TV Tamazight). Sur la Radio Nationale, seule l'UNTM n'a eu aucun temps de parole. Quant à la Radio Amazighe, une seule centrale syndicale a eu un temps de parole (la FDT). Enfin, sur deux médias publics (TV Laâyoune et Radio Chaîne Inter) aucune centrale syndicale n'a pu accéder à leur antenne.

Pour la CGEM, sa part parmi les organisations professionnelles a varié entre 8,31% sur TV Tamazight et 58,60% sur TV Al Oula. Par contre, la CGEM a été totalement absente des magazines d'information et des autres émissions sur trois médias publics (TV 2M, Radio Amazighe et TV Laâyoune).

- **Les régions arrivées en tête parmi les interventions relatives aux régions**

Média audiovisuel	Régions arrivées en tête	Pourcentage des interventions régionales
TV Al Oula	Gharb-Chrarda-Beni Hssen	03,81%
TV 2M	Tanger -Tétouan	09,62%
TV Tamazight	Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs	09,38%
TV Laâyoune	Oued Eddahab-Lagouira	53,06%
Radio Nationale	Souss-Massa-Daraâ	08,68%
Radio Amazighe	Souss-Massa-Daraâ	15,35%
Radio Chaîne Inter	Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs	05,23%

- **La part des femmes parmi les intervenants**

Média audiovisuel	Part des femmes
TV Al Oula	07,36%
TV 2M	14,92%
TV Tamazight	10,14%
TV Laâyoune	04,24%
Radio Nationale	09,58%
Radio Amazighe	03,96%
Radio Chaîne Inter	08,23%

- **Les parts respectives des langues parlées**

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
TV Al Oula	99,07%	-	0,93%
TV 2M	85,72%	-	14,28%
TV Tamazight	-	100%	-
TV Laâyoune	77,48%	-	22,52%
Radio Nationale	100%	-	-
Radio Amazighe	-	100%	-
Radio Chaîne Inter	-	-	100%

IV – Résultats par catégorie de médias et par média

2 – Médias audiovisuels privés à programmation nationale

- Radio Aswat
- Radio Med
- Radio Chada FM
- Radio Atlantic
- Radio Luxe

Dénomination du service :
Radio ASWAT.

Éditeur du service :
Société LA MAROCAINE DE RADIO ET DE BROADCAST.

Caractéristiques du service :
Radio thématique à couverture nationale.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste axée sur la thématique économique et sociale.

Zones géographiques desservies :
Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, du plateau des phosphates et Tadla, du Centre, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, du Nord, du Rif, de Souss-Massa et ses prolongements, de l'Oriental, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.



- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 7- Le Nord |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla | 10- L'Oriental |
| 5- Le Centre | 11- Les portes du Désert |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 12- Les Provinces Sahariennes |

Radio Aswat

Nombre d'émissions : 677 Volume horaire des émissions : 315:46:41
 Nombre d'interventions : 2432 Volume horaire des interventions : 35:11:42

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

- AHMED REDA CHAMI**-MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES (01:18:32)
- NIZAR BARAKA**-MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES (01:07:17)
- KHALID NACIRI**-MINISTRE DE LA COMMUNICATION (01:02:54)

Partis de la majorité

- RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (02:56:59)
- MOUVEMENT POPULAIRE** (02:25:34)
- PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (01:23:05)

Personnalités des partis de la majorité

- MOULAY ISMAIL ALAOUI-PPS** (01:02:51)
- BOUTAYNA HOUSSAINI IRAQUI-RNI** (00:57:46)
- MOHAND LAENSER-MP** (00:53:22)

Partis de l'opposition

- PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (03:09:27)
- PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (02:10:55)
- UNION CONSTITUTIONNELLE** (01:01:49)

Personnalités des partis de l'opposition

- MOHAMED ALI HASSANI-UC** (00:55:33)
- KHADIJA EL GOUR-PAM** (00:55:00)
- NABILA MOUNIB-PSU** (00:54:10)

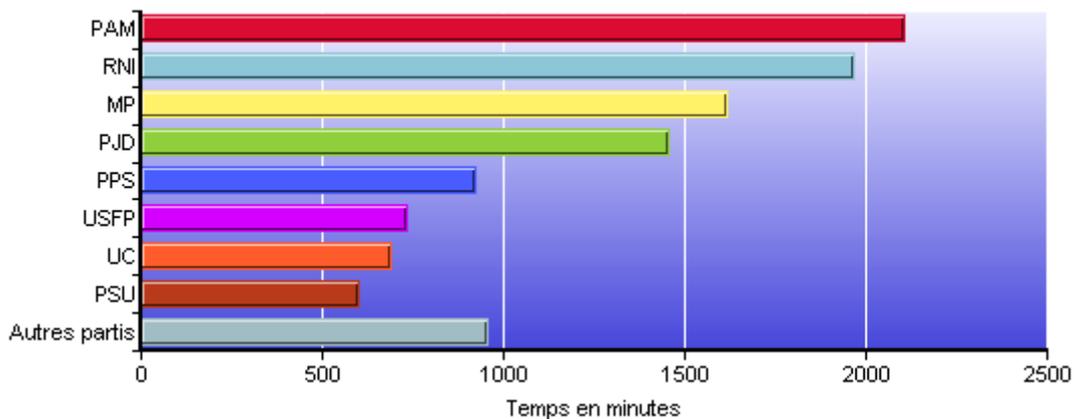
Partis non représentés au parlement (PNR)

- PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:03:51)

Personnalités des partis PNR

- OMAR ZAIDI-PGV** (00:03:51)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

UGTM	00:49:01
UMT	00:40:25
UNTM	00:35:51
FDT	00:04:51
CDT	00:03:10
Autres Syndicats	01:27:27



Intervenants professionnels

CGEM	03:44:14
Autres Org. Prof.	04:10:08



Langues

Arabe	26:27:53
Français	08:43:49



Genre

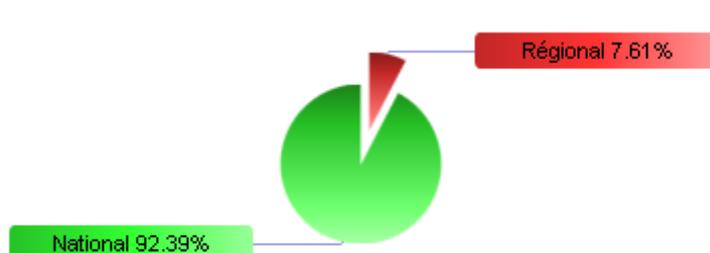
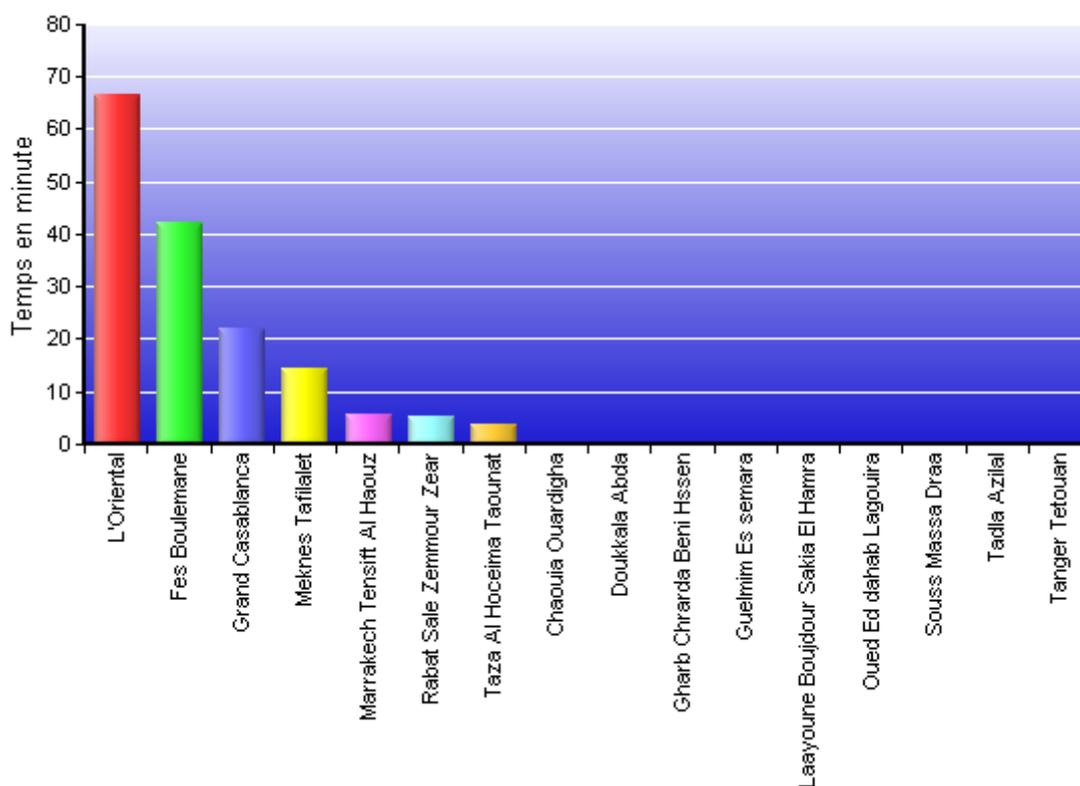
Hommes	28:30:15
Femmes	06:41:27



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	09:31:39
TOURISME	02:24:35
MORALISATION VIE PB	01:50:54
POLITIQUE INTERIEURE	01:42:20
INDUSTRIE	01:36:02
DIALOGUE SOCIAL	01:35:29
ECONOMIE NATIONALE	01:03:07
SYNDICATS	00:53:38
AGRICULTURE	00:51:28
CONSOMMATION & PROTECTION CONSO	00:51:26

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Aswat

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

L'équilibre est atteint entre le temps de parole du gouvernement et de la majorité d'une part et celui de l'opposition parlementaire d'autre part. En effet, l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06, qui dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, est respecté, puisque les partis de l'opposition parlementaire ont obtenu 34,89% contre 64,83% pour le gouvernement et les partis de la majorité et 0,28% pour les partis non représentés au Parlement.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité (34,80%) dépasse celle du gouvernement (28,04%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, RNI, MP, PJD, PPS, USFP, UC et PSU) ont totalisé 16:33:47, soit 91,34% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Aswat. En d'autres termes, 4 partis politiques se sont partagés 01:26:02.

C'est le PAM qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 03:09:27.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Dayfou Saâ » (ضيف الساعة)	1189	17:12:40
« Yaoumiyat Oulad Lblad » (يوميات أولاد البلاد)	454	07:33:24
« Libre-Echange »	503	06:01:30
« Invité du Jour »	161	02:37:35
« Dossier du Jour »	98	01:12:44
« Nadi Assahafa » (نادي الصحافة)	6	00:12:46
« Al Kalima » (لك الكلمة)	11	00:10:53
« Escale »	10	00:10:10

Il ressort de ce tableau que deux magazines d'information, « Dayfou Saâ » et « Yaoumiyat Oulad Lblad » ont représenté **70,37%** du temps global consacré par Radio Aswat au pluralisme.

▪ **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à Radio Aswat.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Aswat appelle deux observations :

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre. Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UGTM (22,20%), UMT (18,31%), UNTM (16,24%), FDT (2,20%) et la CDT (1,43%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 60,39% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **47,27%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

▪ **La part des régions dans les interventions**

C'est la région de l'Oriental qui est arrivée en tête. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 7,61% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de Radio Aswat a atteint **19,01%**.

▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : en arabe (75,19%) et en français (24,81%).

RADIO MED

Dénomination du service :
RADIO MED.

Éditeur du service :
Société AUDIOVISUELLE INTERNATIONALE.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale de proximité axée sur les thématiques de la médiation et de la vie associative.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation de proximité relative à la médiation et à la vie associative, et composée de musique, d'information générale, de magazines économiques, culturels, littéraires et de société, jeux, service et vie pratique ... etc.

Zones géographiques desservies :
Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.



Radio Med

Nombre d'émissions : 562 Volume horaire des émissions : 172:42:47
Nombre d'interventions : 1553 Volume horaire des interventions : 35:57:28

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **MOHAMED AMEUR**-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COMMUNAUTE MRE (00 :57 :39)
2. **NIZAR BARAKA**-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES (00:50:47)
3. **AHMED REDA CHAMI**-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES (00:38:59)

Partis de la majorité

1. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (02:43:20)
2. **MOUVEMENT POPULAIRE** (00:59:38)
3. **UNION CONSTITUTIONNELLE** (00:40:33)

Personnalités des partis de la majorité

1. **KAMAL DISSAOUI**-USFP (01:08:47)
2. **FATHALLAH OUALALOU**-USFP (00:55:06)
3. **OMAR DKHIL**-MP (00:36:52)

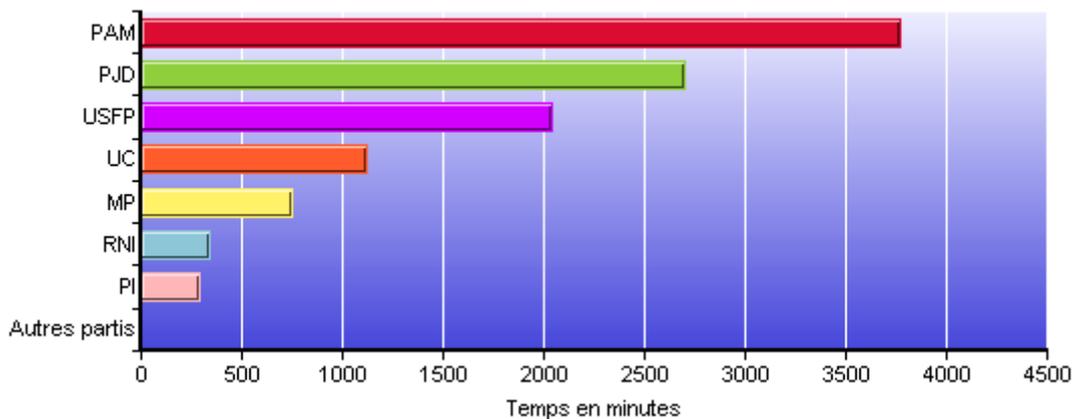
Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (05:01:12)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (03:35:36)
3. **UNION CONSTITUTIONNELLE** (00:49:04)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **MOHAMED REDA BENKHALDOUNE**-PJD (01:20:44)
2. **AHMED BREJA**-PAM (01:10:11)
3. **MOHAMED BOURHIM**-PAM (01:05:14)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

UMT	01:07:52
FDT	00:37:24
CDT	00:28:59
UGTM	00:28:52
Autres Syndicats	00:06:38



Intervenants professionnels

CGEM	05:46:22
Autres Org. Prof.	08:02:50



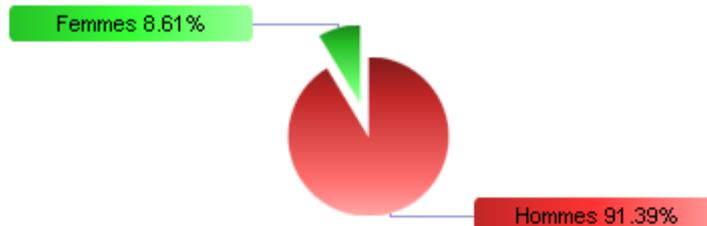
Langues

Français	21:29:56
Arabe	14:27:32



Genre

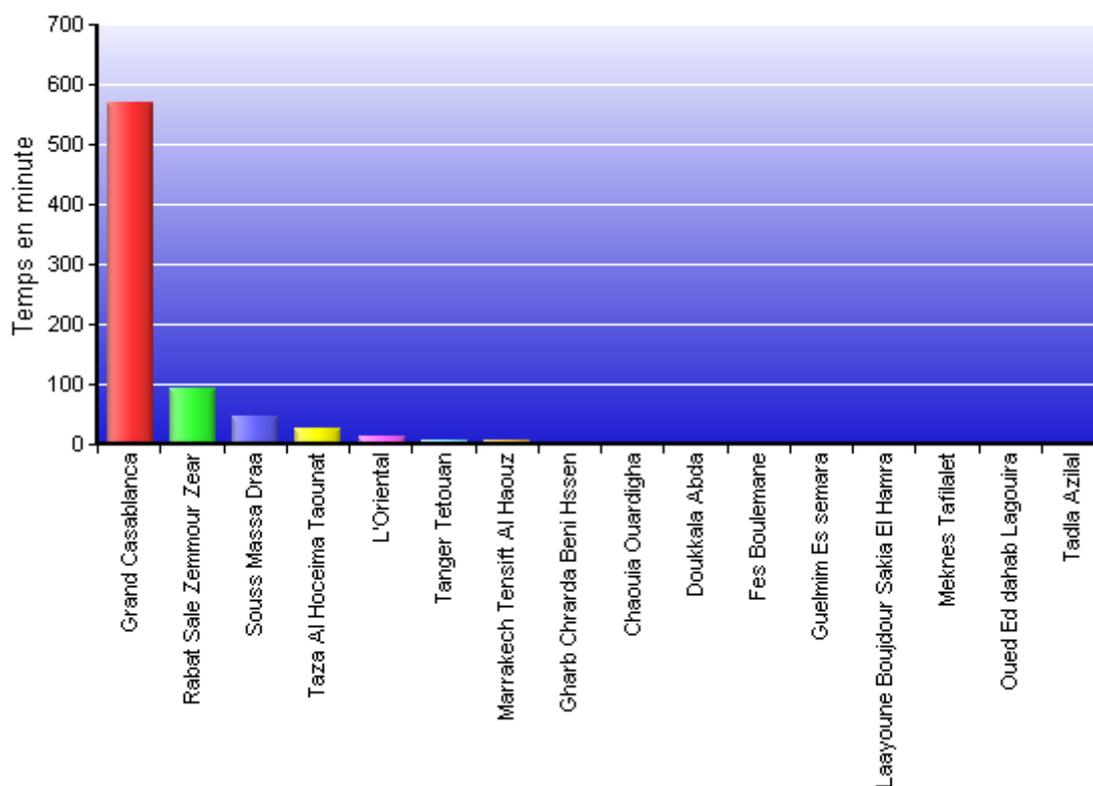
Hommes	32:51:41
Femmes	03:05:47



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	09:55:47
ECONOMIE NATIONALE	03:20:48
ENVIRONNEMENT	02:49:33
ECONOMIE SECTORIELLE	02:17:22
HABITAT, BTP & URBANISME	02:08:48
INDUSTRIE	01:17:30
PARLEMENT ACTIVITES	01:16:20
BANQUES, ASSUR., CREDIT, MICROCREDIT & BOURSE	01:16:08
FISCALITE	01:15:04
TRANSPORT	01:06:32

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Med

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

Les parts respectives du gouvernement et de la majorité parlementaire (51,16%) et de l'opposition parlementaire (48,84%) sont pratiquement égales.

Par ailleurs, les parts du gouvernement et de la majorité sont quasiment égales.

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents des magazines et autres émissions de Radio Med.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, PJD, USFP, UC, MP, RNI et PI) ont totalisé 14:26:52, soit la quasi totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 9 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Med.

C'est le PAM qui est arrivé largement en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 05:01:12.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Al Hal Al Wassat » (الحل الوسط)	544	14:09:18
« Med Eco »	471	11:11:23
« Mag Eco »	526	10:18:33
Emissions spéciales	12	00:18:14

Il ressort de ce tableau que le magazine d'information, « Al Hal Al Wassat », a représenté 39,37% du temps global consacré par Radio Med au pluralisme.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à Radio Med.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Med appelle deux observations :

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, une seule (l'UNTM) n'a pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre. Par ailleurs, leur

classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UMT (39,98%), FDT (22,03%), CDT (17,07%) et l'UGTM (17,01%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 96,09% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **41,77%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

C'est la région du Grand Casablanca qui est arrivée en tête. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 35,50% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de Radio Med a atteint 8,61%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : en arabe (40,21%) et en français (59,79%).

Dénomination du service :
CHADA FM.

Éditeur du service :
Société CHADA RADIO.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies :

Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, du plateau des phosphates et Tadla, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, de l'Oriental, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.



- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 5- Souss-Massa et ses prolongements |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 6- L'Oriental |
| 3- Plateau des Phosphates et Tadla | 7- Les portes du Désert |
| 4- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas | 8- Les Provinces Sahariennes |

Radio Chada FM

Nombre d'émissions : 24

Volume horaire des émissions : 20:22:43

Nombre d'interventions : 98

Volume horaire des interventions : 02:34:46

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **MONCEF BELKHAYAT-MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
(00:01:37)

Partis de la majorité

1. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:34:57)
2. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(00:17:31)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MONCEF BELKHAYAT-RNI**
(00:34:57)
2. **BOUCHTA GHIZLANI JAMAI-PI**
(00:17:31)

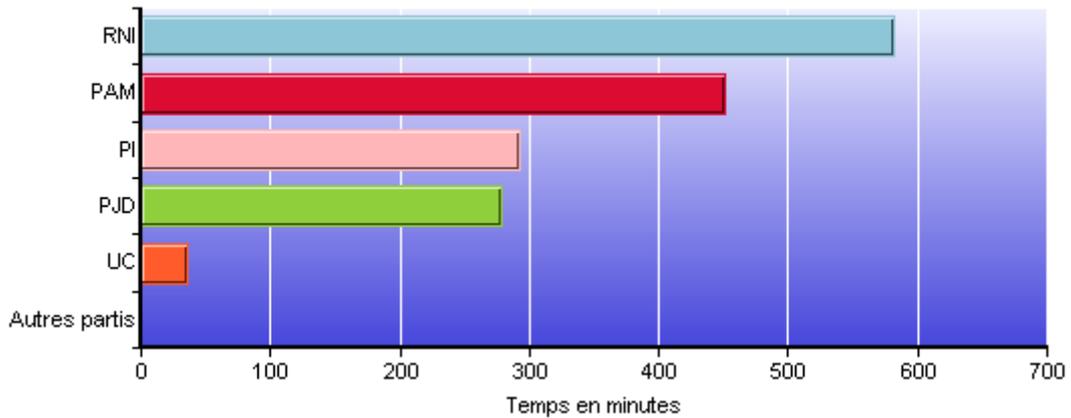
Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(00:27:04)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:16:45)
3. **UNION CONSTITUTIONNELLE**
(00:02:07)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **AHMED BREJA-PAM**
(00:27:04)
2. **ABDELAZIZ OMARY-PJD**
(00:12:56)
3. **ABDELHAFID BEKKALI-PJD**
(00:02:28)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

UNTM	00:25:51
Autres Syndicats	00:13:07



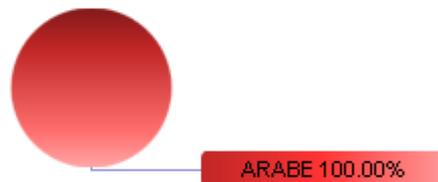
Intervenants professionnels

Autres Org. Prof.	00:15:47
-------------------	----------



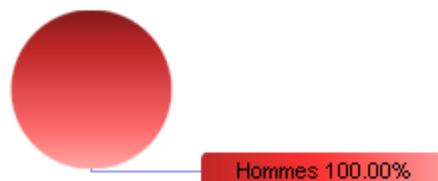
Langues

Arabe	02:34:46
-------	----------



Genre

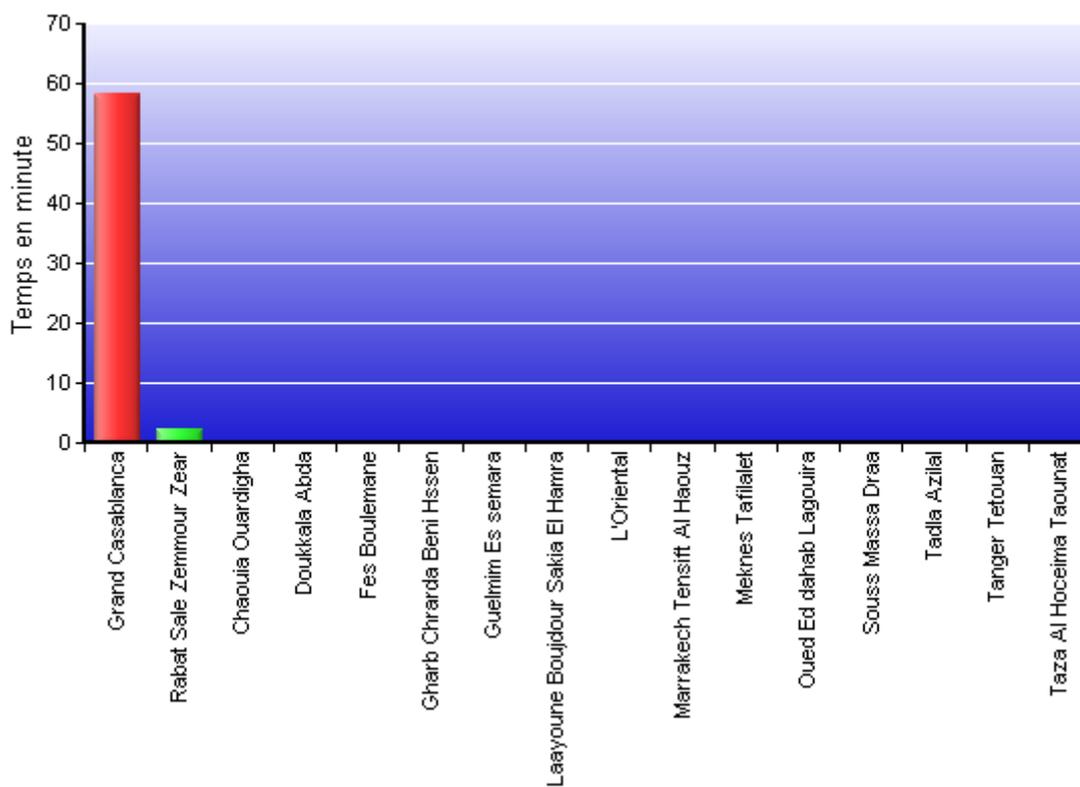
Hommes	02:34:46
--------	----------



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	00:34:57
BILAN DU GOUVERNEMENT	00:29:03
ENVIRONNEMENT	00:27:04
PREMIER MAI	00:25:51
CONSOMMATION & PROTECTION CONSO	00:15:47
TRANSPORT	00:13:07
AFFAIRES COMMUNALES	00:04:35
SPORTS	00:01:37
MOYEN-ORIENT	00:01:21

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Chada FM

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

La part de l'opposition dépasse largement son quota avec 45,93% contre 54,07% pour le gouvernement et de la majorité.

Par ailleurs, la part revenant au gouvernement a été très faible (1,62%) contre 52,46% pour la majorité.

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents des magazines et autres émissions de Radio Chada FM.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Cinq partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, PAM, PI, PJD et UC) ont totalisé 01:38:24, soit la totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des cinq partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio.

C'est le RNI qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 00:34:57.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Dayfoun Oua Kadiya » (ضيف وقضية)	98	02:34:46

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à Radio Chada FM.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Med appelle deux observations :

D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, seule l'UNTM (66,34%) a bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre. Ensuite, le temps de parole cumulé de cette centrale syndicale a représenté 66,34% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale a été totalement absente des magazines d'information de Radio Chada FM.

- **La part des régions dans les interventions**

C'est la région du Grand Casablanca qui est arrivée en tête. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 39,12% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

Les femmes ont été totalement absentes (comme intervenantes) des magazines d'information de cette radio.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

Dénomination du service :
ATLANTIC Radio.

Éditeur du service :
Société ECO MEDIAS.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale thématique .

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation thématique liée à l'économie.

Zones géographiques desservies :
Bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, de Marrakech, le Haut Atlas et Abdas, du Nord, et de Souss-Massa et ses prolongements.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.



 Diffusion terrestre

- | | |
|---|---|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha | 4- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 5- Le Nord |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain | 6- Souss-Massa et ses prolongements |

Radio Atlantic

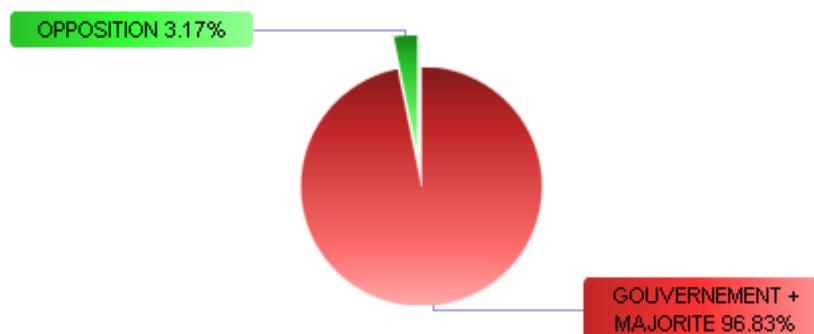
Nombre d'émissions : 598

Volume horaire des émissions : 81:00:45

Nombre d'interventions : 620

Volume horaire des interventions : 11:02:33

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Ministres-Ministères

1. **KARIM GHELLAB**-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (00:39:00)
2. **YASMINA BADDOU**-MINISTERE DE LA SANTE (00:23:05)
3. **AHMED TAOUFIQ HEJIRA**-MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE (00:21:30)

Partis de la majorité

1. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (00:40:00)
2. **MOUVEMENT POPULAIRE** (00:01:49)
3. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:01:39)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MOULAY ISMAIL ALAOU**-PPS (00:20:43)
2. **NABIL BENABDELLAH**-PPS (00:19:17)
3. **LOUBNA AMHAYER**-MP (00:01:49)

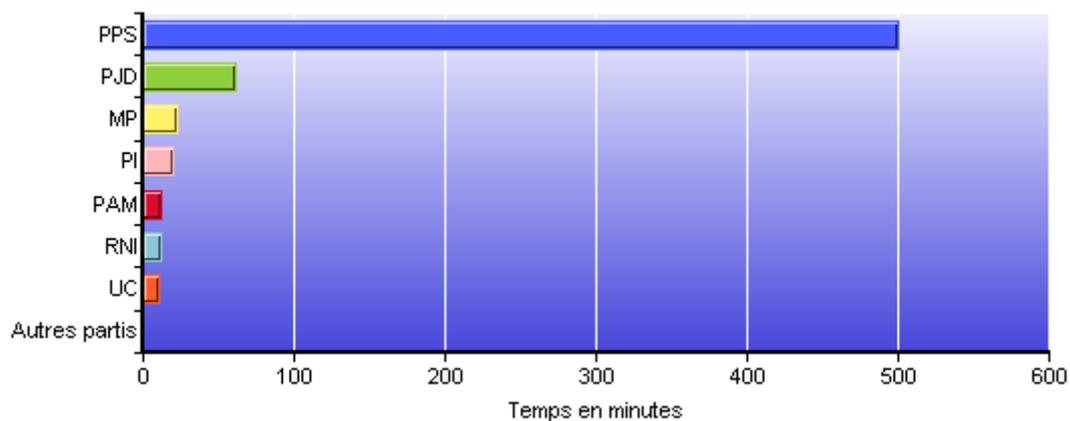
Partis de l'opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:04:54)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:01:00)

Personnalités des partis de l'opposition

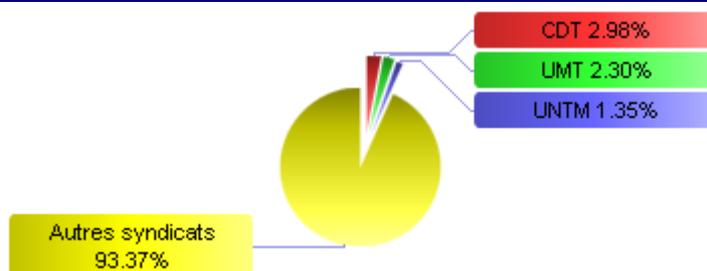
1. **ABDELLAH BOUANOU**-PJD (00:04:05)
2. **SALAH OUADIE**-PAM (00:01:00)
3. **LAHCEN DAOUDI**-PJD (00:00:49)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

CDT	00:02:06
UMT	00:01:37
UNTM	00:00:57
Autres Syndicats	01:05:43



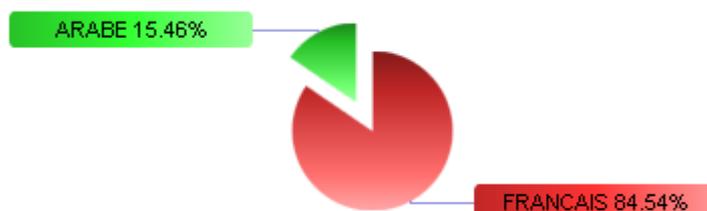
Intervenants professionnels

CGEM	03:41:56
Autres Org. Prof.	02:58:17



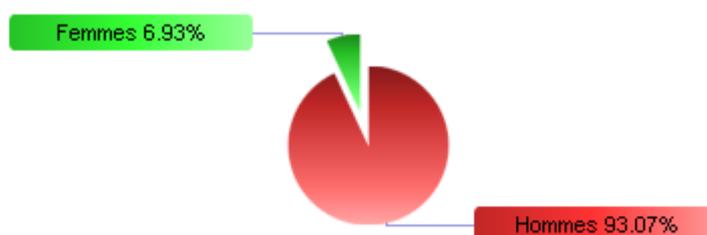
Langues

Français	09:20:09
Arabe	01:42:24



Genre

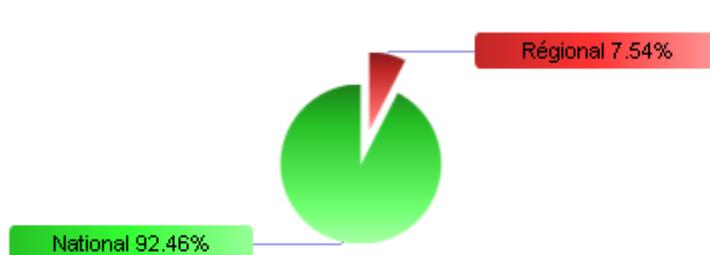
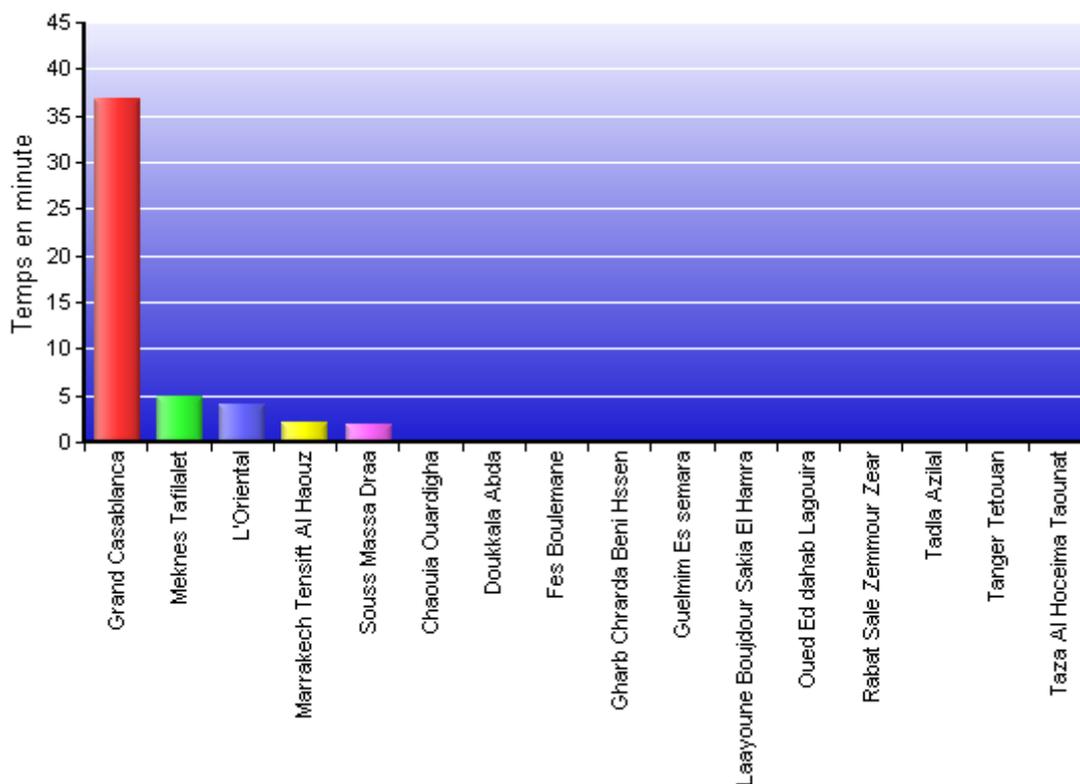
Hommes	10:16:39
Femmes	00:45:54



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

INDUSTRIE	01:25:12
ECONOMIE NATIONALE	01:20:05
ENTREPRISES & CULTURE D'ENTREPRISE	00:56:47
TRANSPORT	00:53:41
HABITAT, BTP & URBANISME	00:44:07
PARTIS POLITIQUES	00:41:43
ARTISANAT	00:34:40
EMPLOI & TRAVAIL	00:26:07
SANTE	00:25:08
AGRICULTURE	00:23:16

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Atlantic

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part des premiers s'est élevée à 93,36% contre 3,64% pour la seconde. En fait, il faut noter ici que le volume horaire global consacré au pluralisme politique ne dépasse pas, sur six mois, 03:06:14, dont 72,53% est revenu au gouvernement (02:15:04), contre 23,83% pour les partis de la majorité (00:44:23) et 3,64% pour les partis de l'opposition (00:06:47).

Ce qui explique, par ailleurs, ce volume horaire très faible c'est l'absence de tout magazine d'information politique de format standard (52 minutes). Les volumes enregistrés l'ont été dans des magazines d'information de format très réduit : « Invité du Jour » (10 minutes), « Trois questions à » (5 à 8 minutes) et « Le dossier » (5 à 8 minutes).

Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PPS, PJD, MP, PI, PAM, RNI et UC) ont totalisé 00:51:10, soit l'intégralité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 7 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio.

Un parti politique, le PPS, a bénéficié, à lui seul, de quarante minutes, soit 78,18% de la totalité du temps de parole cumulé des sept partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Atlantic.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Invité du Jour »	468	08:20:32
« Trois questions à »	86	01:42:24
« Le dossier »	52	00:47:41
« Le fait économique du jour »	14	00:11:56

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, sur les cinq les plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM),

seules trois ont bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette Radio Atlantic durant ce premier semestre : CDT (2,98%), l'UMT (2,30%) et l'UNTM (1,35%).

Par ailleurs, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales n'a représenté que 6,63% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **55,45%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

Une région est arrivée très largement en tête. Il s'agit de celle du Grand Casablanca. Par ailleurs, les interventions relatives aux régions ont représenté 7,54% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de Radio Atlantic a atteint 6,93%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : la langue française avec 84,54% et la langue arabe avec 15,46%.

LUXE RADIO

Dénomination du service :
LUXE RADIO.

Éditeur du service :
Société RADIOVEILLE.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale axée sur la thématique "Artisanat et Art de vivre".

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation relative à l'artisanat, à la littérature et à la culture, et composée de musique, d'information générale, de magazines économiques et de société, jeux, service et vie pratique ... etc.

Zones géographiques desservies :
Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :
24 / 24 heures.



Radio Luxe

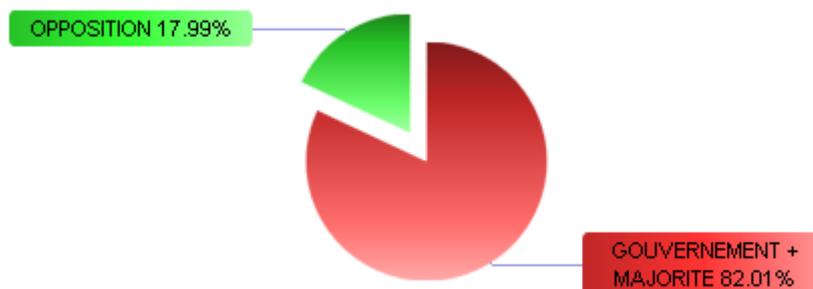
Nombre d'émissions : 113

Volume horaire des émissions : 74:08:25

Nombre d'interventions : 495

Volume horaire des interventions : 09:04:60

Quatre Parts



Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Partis de la majorité

1. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME**
(02:10:12)
2. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS**
(01:15:55)
3. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES**
(01:07:32)

Personnalités des partis de la majorité

1. **YOUSSEF BILAL-PPS**
(00:57:56)
2. **TAYEB BENCHEIKH-RNI**
(00:33:23)
3. **ABDELOUAHED SOUHEIL-PPS**
(00:32:53)

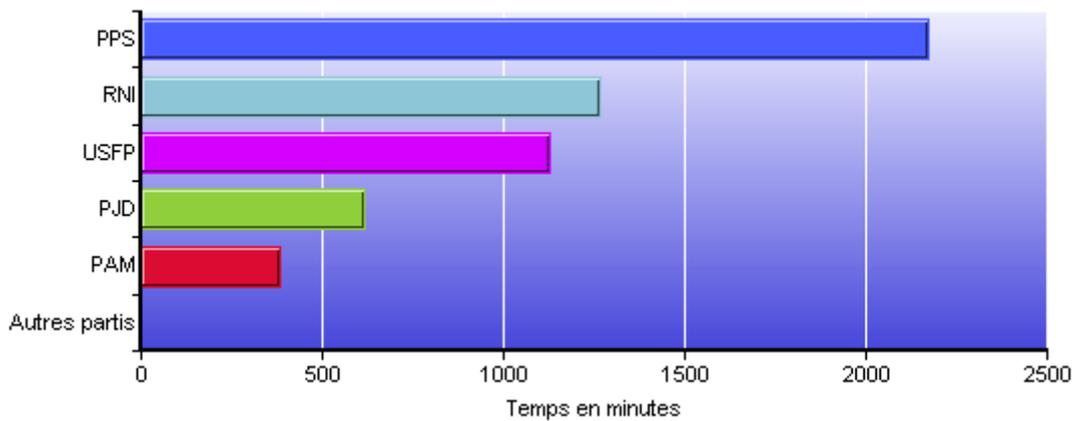
Partis de l'opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**
(00:37:00)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(00:23:01)

Personnalités des partis de l'opposition

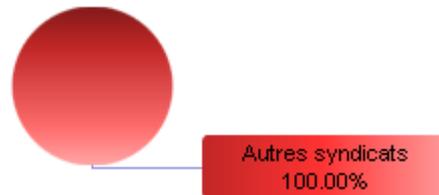
1. **ABDERRAHIM OUATTASSE-PJD**
(00:37:00)
2. **ALI BELHAJ-PAM**
(00:23:01)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

Autres Syndicats 00:08:28



Intervenants professionnels

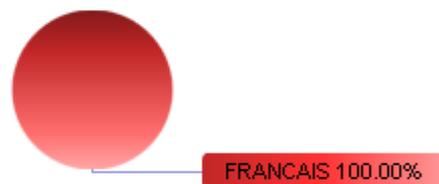
CGEM 01:20:03

Autres Org. Prof. 02:02:49



Langues

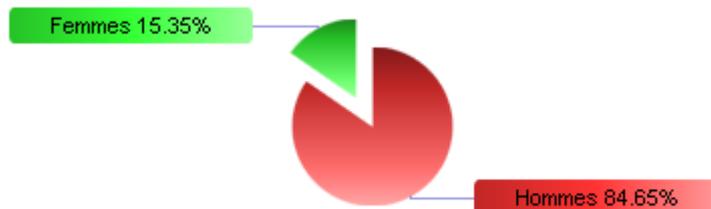
Français 09:04:60



Genre

Hommes 07:41:20

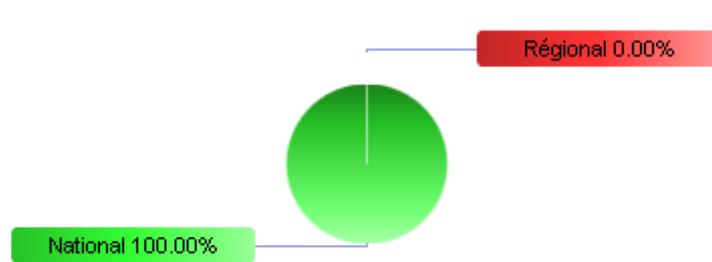
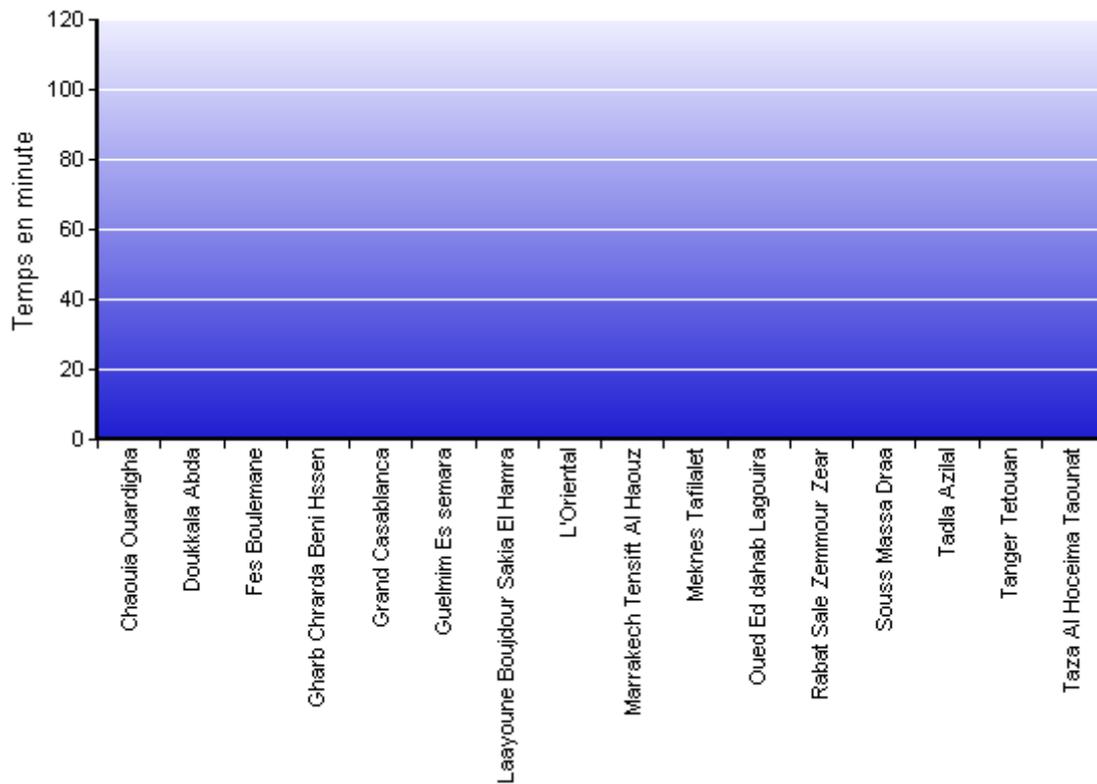
Femmes 01:23:40



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	04:03:44
MEDIAS	01:16:60
ECONOMIE NATIONALE	00:59:49
JEUNESSE & POLITIQUE	00:37:24
ART & CULTURE	00:27:46
AGRICULTURE	00:21:34
CONSOMMATION & PROTECTION CONSO	00:20:44
TOURISME	00:18:18
ARTISANAT	00:11:03
PROBLEMATIQUES POLITIQUES	00:07:09

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Luxe

■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

Le gouvernement et la majorité ont été sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire. En effet, la part des premiers (82,01%) a représenté plus de quatre fois celle de la seconde (17,99%).

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la majorité a bénéficié de la totalité du temps de parole.

Ensuite, les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Cinq partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PPS, RNI, USFP, PJD et PAM) ont totalisé 05:33:39, soit la totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des cinq partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Luxe.

C'est le PPS qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 02:10:12.

■ Le poids des magazines d'information et des autres émissions dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Avec ou sans parure »	488	09:01:47
« Le goût des politiques »	7	00:03:13

Il ressort de ce tableau que le magazine d'information, « Avec ou sans parure », a représenté **99,41%** du temps global consacré par Radio Luxe au pluralisme.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, aucune des cinq centrales les plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) n'a bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio durant ce premier semestre.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **39,46%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

Les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont été totalement absentes de cette radio.

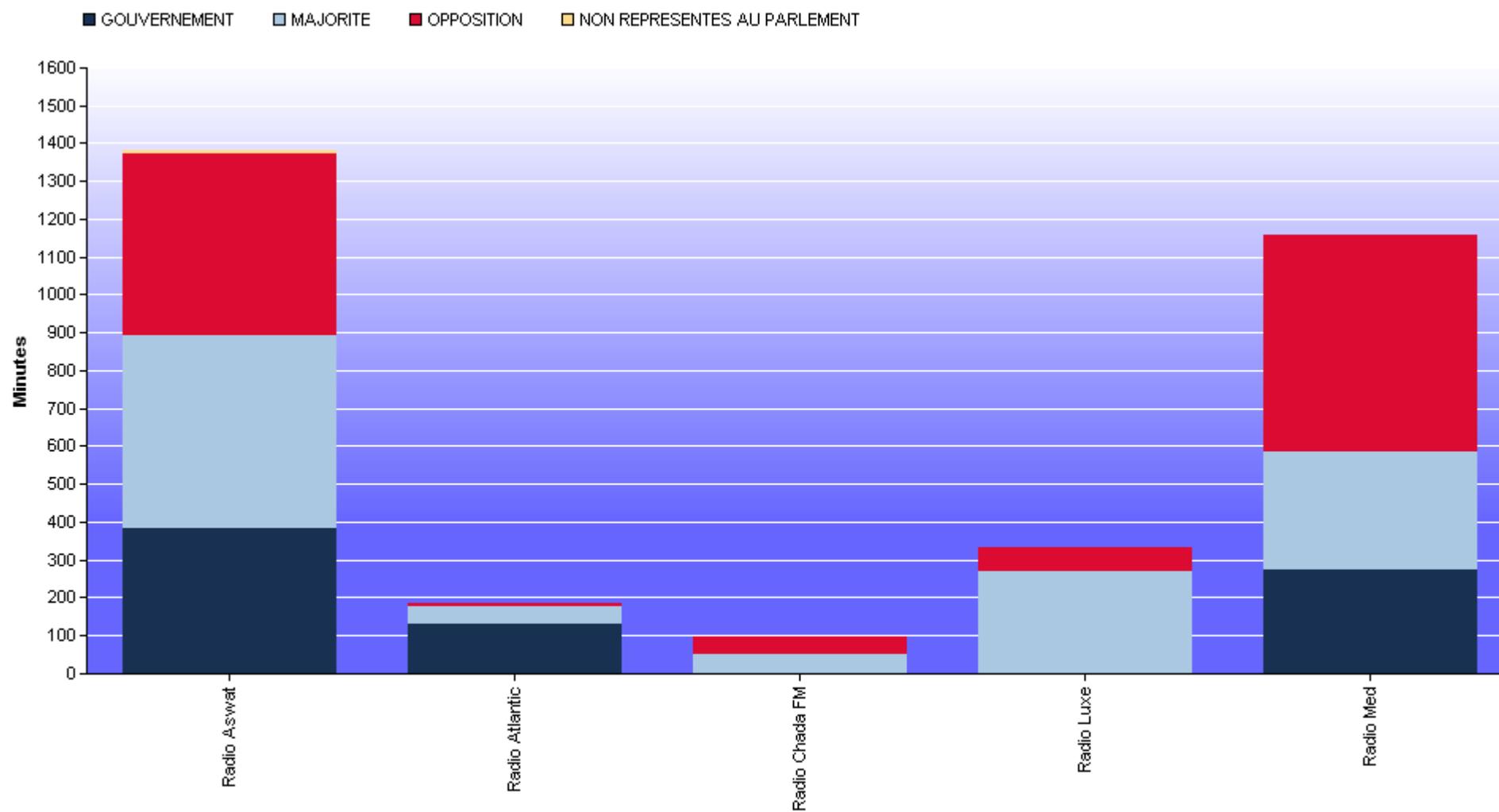
- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants a atteint 15,35%.

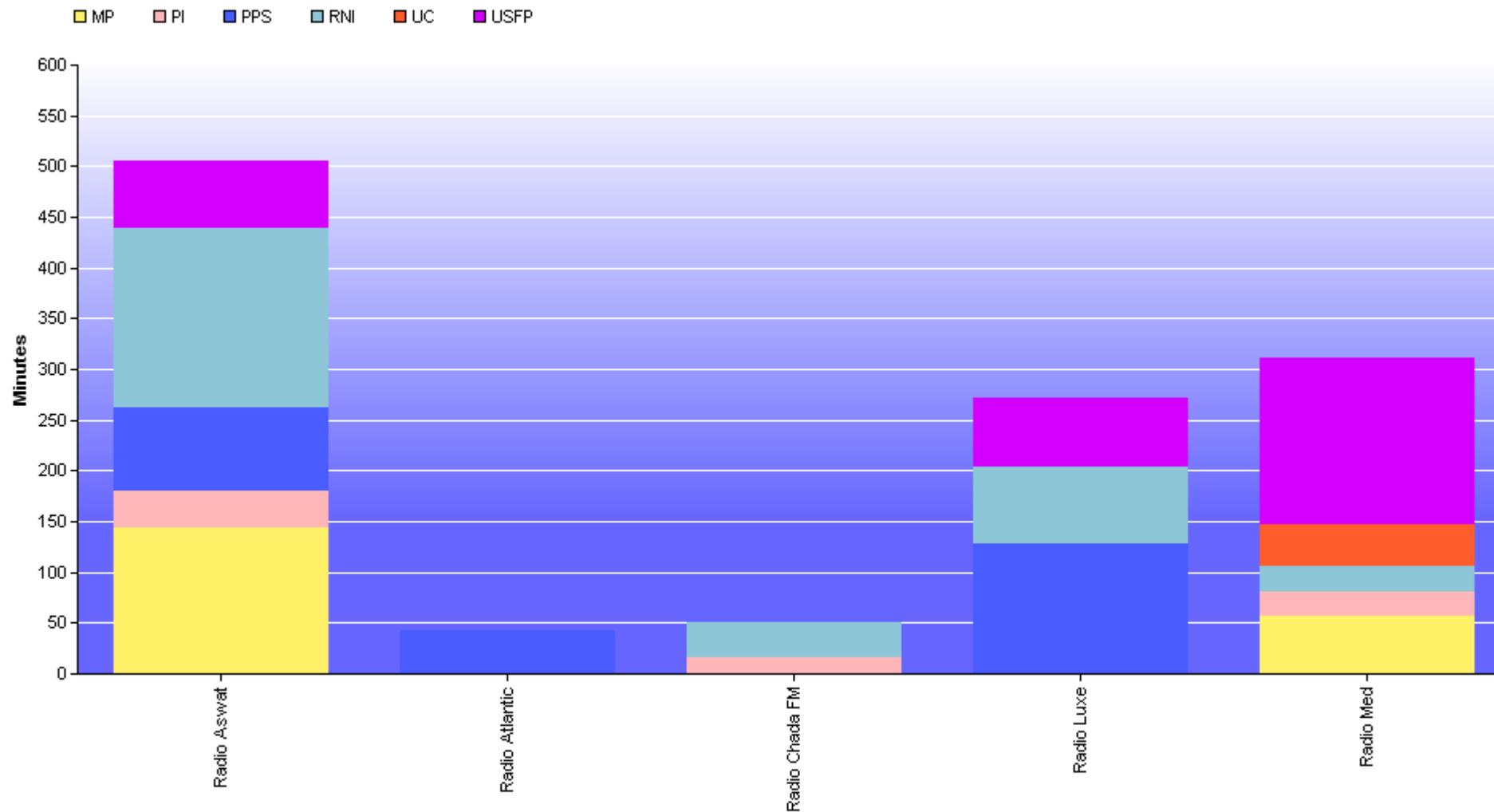
- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues : la langue française (83,51%) et la langue arabe (16,49%).

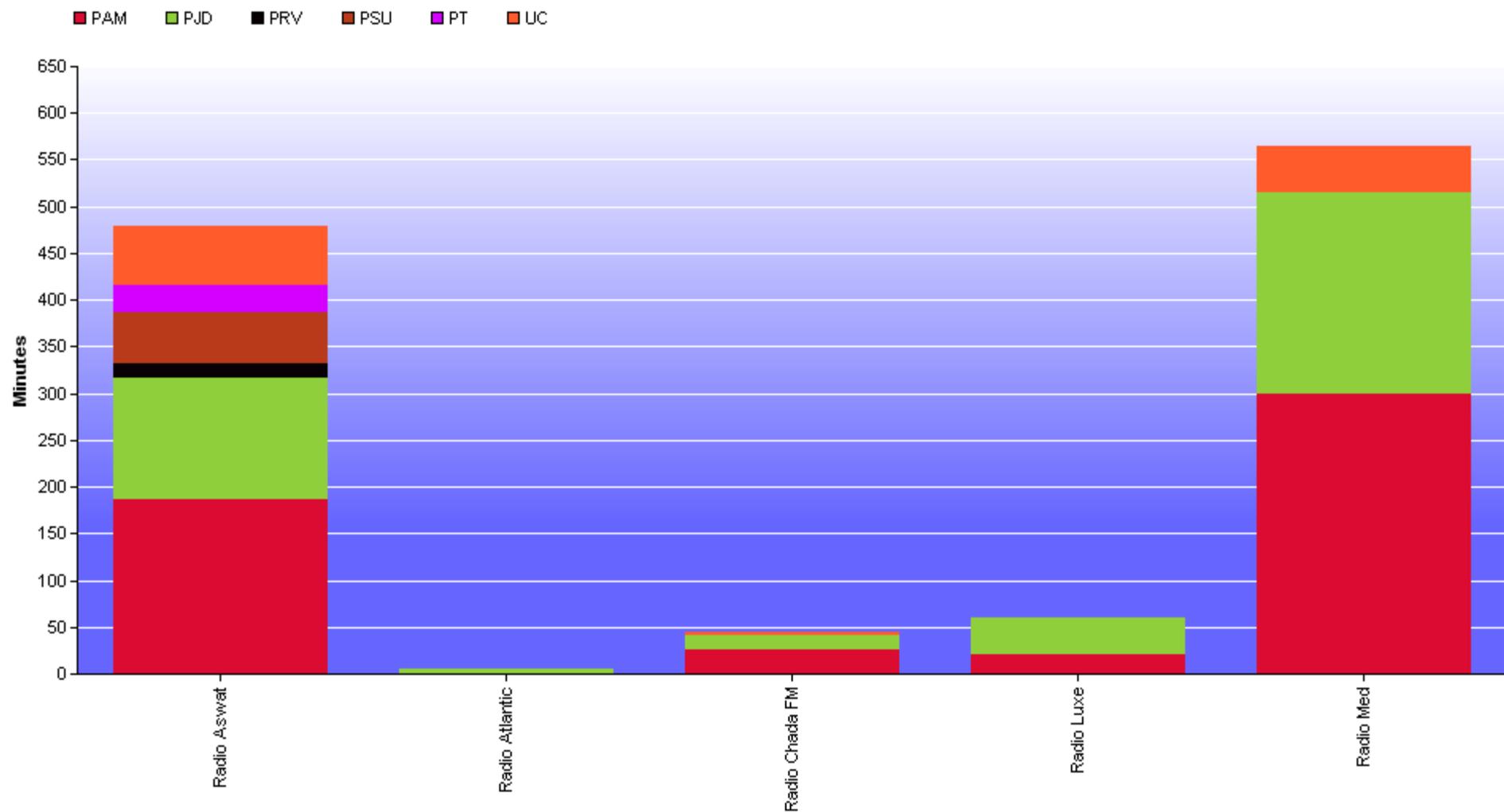
Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



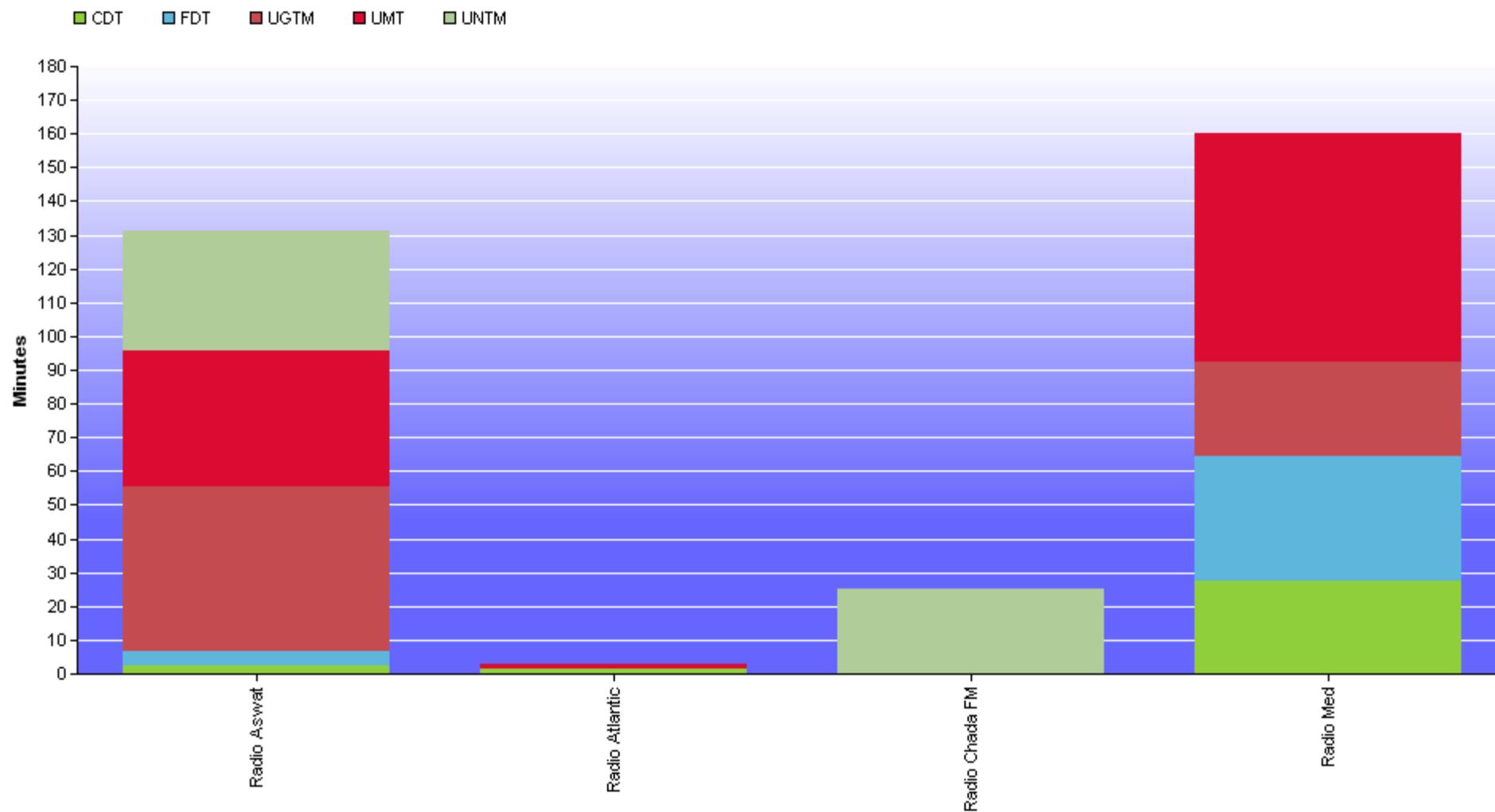
Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



■ Observations relatives aux médias privés à programmation nationale

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation nationale permettent de faire trois remarques.

- Première remarque : **Les parts respectives de du gouvernement et de la majorité (51,16%) et de l'opposition parlementaire (48,84%) sont pratiquement égales.** C'est le cas de Radio Med.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part de la majorité (27,08%) dépasse celle du gouvernement (24,08%).

- Deuxième remarque : **La part de l'opposition parlementaire dépasse son quota** (la moitié du temps de parole cumulé du gouvernement et de la majorité). C'est le cas de Radio Chada FM (54,07% pour le gouvernement et la majorité contre 45,93% pour l'opposition) et de Radio Aswat (64,83% pour le gouvernement et la majorité contre 34,89% pour l'opposition).

- Troisième remarque : **Le gouvernement et la majorité sont fortement sur-représentés par rapport à l'opposition.** C'est le cas de Radio Atlantic (96,83% pour le gouvernement et la majorité).

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est hégémonique (72,53% contre 24,31% pour l'opposition).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous médias audiovisuels privés à programmation nationale confondus : PAM, PJD, RNI, USFP, MP, PPS, UC et PI) ont bénéficié de 37:33:06 sur un volume horaire global consacré aux 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de ces médias de 39:16:34, soit 95,61% de ce volume horaire global. Par ailleurs, quatre partis se sont partagé 01:43:28.

C'est le PAM qui est arrivé largement en tête des partis politiques, tous médias audiovisuels privés à programmation nationale confondus durant le 1^{er} semestre 2010, en termes de temps de parole, avec 09:01:44. Le PJD s'est classé en deuxième position avec 06:45:10.

■ Pluralisme syndical et professionnel

L'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) a été contrasté. Ainsi, elles ont toutes pu accéder à l'antenne de Radio Aswat. Sur Radio Med, seule l'UNTM n'a eu aucun temps de parole. Sur Radio Atlantic, deux centrales ont été absentes des magazines d'information de cette radio (FDT et UGTM). Quant à Radio Chada FM, une seule centrale syndicale a eu un temps de parole (UNTM).

Pour la CGEM, sa part parmi les organisations professionnelles a varié entre 39,46% (Radio Luxe) et 55,45% sur Radio Atlantic. Par contre, la CGEM a été totalement absente des magazines d'information de Radio Chada FM.

- **Les régions arrivées en tête dans les interventions relatives aux régions dans les médias suivis**

Média audiovisuel	Régions arrivées en tête	Pourcentages des interventions régionales
Radio Aswat	L'Oriental	07,61%
Radio Med	Grand Casablanca	35,50%
Radio Chada FM	Grand Casablanca	39,12%
Radio Atlantic	Grand Casablanca	07,54%
Radio Luxe	-	-

- **La part des femmes parmi les intervenants**

Média audiovisuel	Part des femmes
Radio Aswat	19,01%
Radio Med	08,61%
Radio Chada FM	-
Radio Atlantic	06,93%
Radio Luxe	15,35%

- **Les parts respectives des langues parlées**

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
Radio Aswat	75,19%	-	24,81%
Radio Med	40,21%	-	59,79%
Radio Chada FM	100%	-	-
Radio Atlantic	15,46%	-	84,54%
Radio Luxe	-	-	100%

IV – Résultats par catégorie de médias et par média

3 – Médias audiovisuels privés à programmation régionale

Pour les médias audiovisuels privés à programmation régionale (programmes régionaux) du réseau MFM et Cap Radio, nous procédons à quatre relevés.

- **1^{er} relevé** : Il concerne les interventions faites par les élus de la ville-siège de la radio. Dans ce relevé, les partis politiques sont classés en fonction de leur positionnement dans la majorité et l'opposition au conseil municipal de la ville concernée. Les résultats de ce relevé sont présentés sous la forme d'un graphe.
- **2^{ème} relevé** : Il concerne les interventions faites par des élus des communes situées dans le bassin d'audience de la radio concernée (autres que la ville-siège de la radio). Les résultats de ce relevé sont présentés sous la forme d'un tableau des temps de parole des partis politiques, sans précision de majorité ou d'opposition.
- **3^{ème} relevé** : Pour les interventions précédentes, nous procédons également à l'écoute des magazines et autres émissions (édition par édition) pour relever les cas de non respect du pluralisme d'expression sur les questions conflictuelles.

4^{ème} relevé : Il concerne les interventions des personnalités publiques, selon la logique nationale. Les résultats de ce suivi apparaissent dans le tableau intitulé « Temps de parole des personnalités publiques dans les communes (autres que celles de la ville-siège de la radio) du bassin d'audience de la radio concernée ».

- Radio Casa FM (programmes nationaux)
- Radio Casa FM (programmes régionaux)
- Radio MFM Atlas (programmes régionaux)
- Radio MFM Saïss (programmes régionaux)
- Radio MFM Souss (programmes régionaux)
- Cap Radio

RÉSEAU RADIO MFM



Dénominations des services :

CASA FM, MFM SAISS, MFM ATLAS, MFM ORIENTAL, MFM SOUSS et MFM SAHARA.

Éditeur des services :

Société MFM RADIO TV.

Caractéristiques des services :

Radios régionales de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :

Proposent une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies par CASA FM :

Bassin d'audience du Grand Casablanca et du Plateau des Phosphates.

Zones géographiques desservies par MFM SAISS :

Bassin d'audience de Fès-Meknès et Pré-rifain et du Centre.

Zones géographiques desservies par MFM ATLAS :

Bassin d'audience de Marrakech le Haut Atlas et les Abdas.

Zones géographiques desservies par MFM ORIENTAL :

Bassin d'audience de L'Oriental et du Rif.

Zones géographiques desservies par MFM SOUSS :

bassin d'audience de Souss-Massa et ses prolongements et des Portes du Désert.

Zones géographiques desservies par MFM SAHARA :

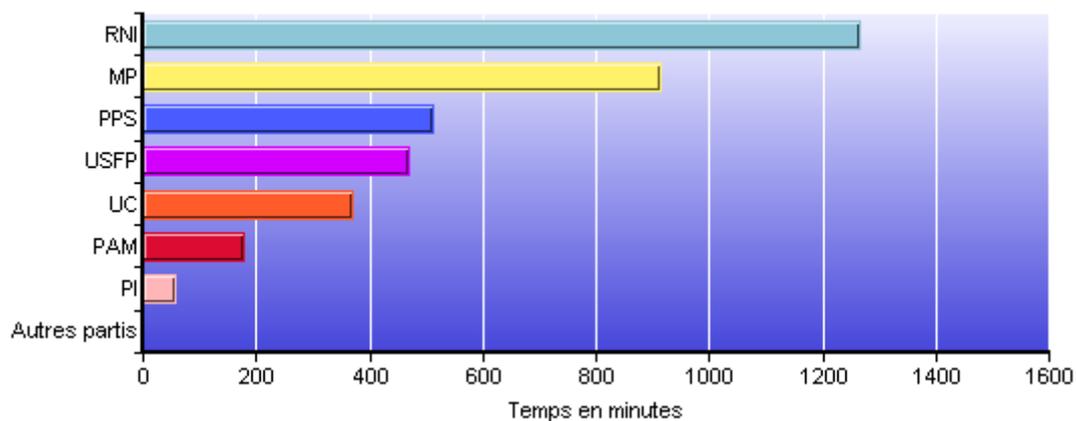
bassin d'audience des Provinces Sahariennes.

Durée d'émission :

24 / 24 heures.

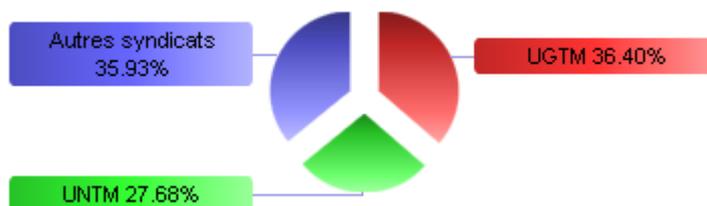


Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

UGTM	00:41:28
UNTM	00:31:32
Autres Syndicats	00:40:56



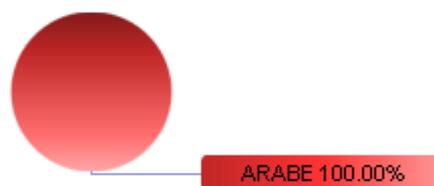
Intervenants professionnels

CGEM	00:37:55
Autres Org. Prof.	00:54:34



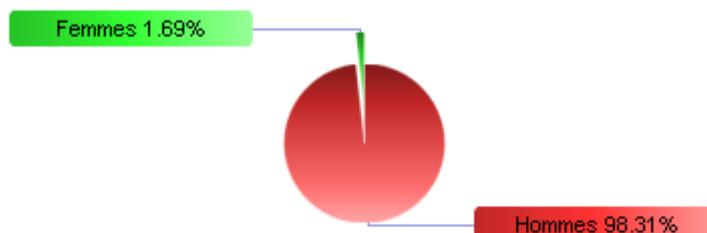
Langues

Arabe	08:31:45
-------	----------



Genre

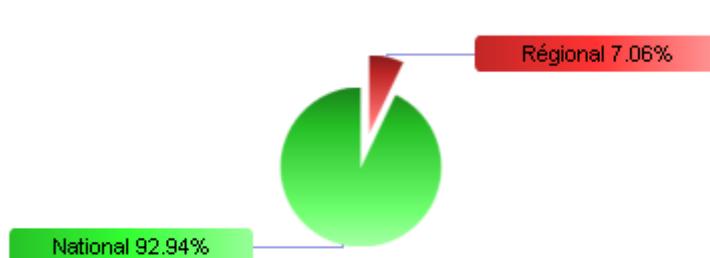
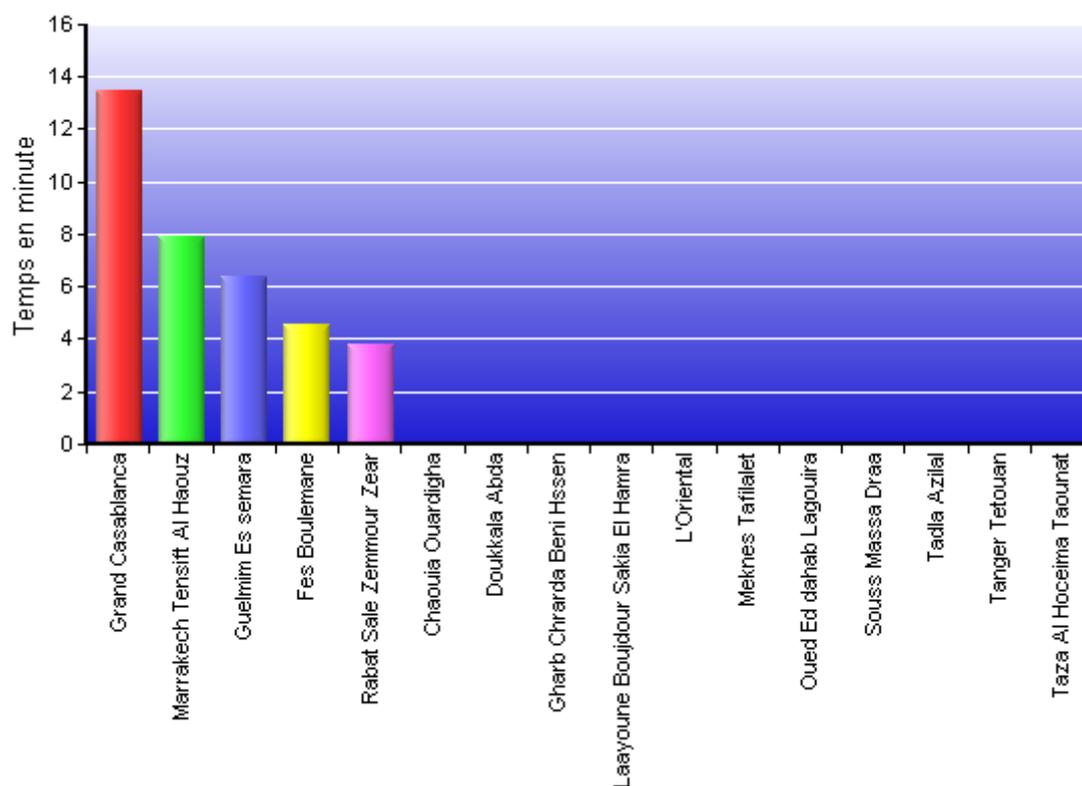
Hommes	08:23:06
Femmes	00:08:39



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

PARTIS POLITIQUES	03:49:30
ENTREPRISES & CULTURE D'ENTREPRISE	00:56:31
SYNDICATS	00:55:48
ECONOMIE NUMERIQUE	00:32:26
POLITIQUE INTERIEURE	00:23:28
DROITS DES SALARIES	00:16:44
DIALOGUE SOCIAL	00:15:53
EDUCATION & FORMATION	00:15:14
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	00:12:28
PROBLEMATIQUES POLITIQUES	00:11:19

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Casa FM (Magazines nationaux)

■ Pluralisme politique

Cette monographie concerne les programmes « nationaux » de Radio Casa FM, qui sont diffusés simultanément sur les trois autres radios du groupe MFM (MFM Atlas, MFM Saïss et MFM Souss). Il faut donc se référer à cette monographie pour les programmes « nationaux » des trois radios MFM. Leurs monographies ne concernent donc que leurs programmes régionaux.

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

D’abord, le gouvernement et la majorité ont été sur-représentés par rapport à l’opposition parlementaire. En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (85,39%) a représenté plus de cinq fois celle des partis de l’opposition parlementaire (14,61%).

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, le gouvernement a été totalement absent des magazines d’information « nationaux » de Radio Casa FM

Ensuite, les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l’ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, MP, PPS, USFP, UC, PAM et PI) ont totalisé 05:00:33, soit l’intégralité du temps de parole cumulé des sept partis politiques ayant accédé à l’antenne de cette radio.

C’est le RNI qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 01:41:19.

■ Le poids des magazines d’information « nationaux » dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d’interventions	Durée
« Barlamane Al Moustamiine » (برلمان المستمعين)	195	04:24:23
« Maouidou Al Moukawil » (موعد المقاتول)	64	01:29:45
Emissions spéciales	147	02:37:37

Il ressort de ce tableau que le magazine d’information, « **Barlamane Al Moustamiine** », a représenté **51,66%** du temps global consacré par Radio Casa FM (programmes « nationaux ») au pluralisme.

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l’accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) s'est limité à deux d'entre elles : l'UGTM (36,40%) et l'UNTM (27,68%).

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **41%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

C'est la région du Grand Casablanca qui est arrivée en tête. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume est marginale puisqu'elle ne dépasse pas les 7,06% de l'ensemble des interventions relevées (dans les magazines « nationaux ») sur cette radio.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les magazines d'information et les autres émissions de cette radio a atteint 1,69%.

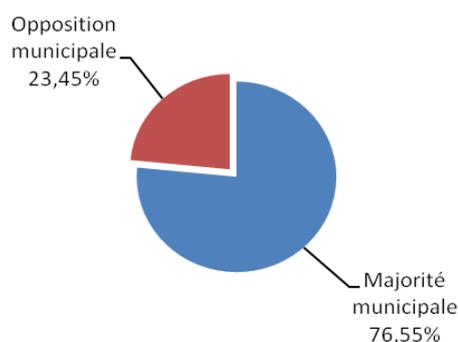
- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

Radio Casa FM (programmes régionaux)

Nombre d'émissions :	25	Volume horaire des émissions :	32:54:25
Nombre d'interventions :	530	Volume horaire des interventions :	12:18:19

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Casablanca)



Partis de la majorité municipale au conseil de la ville de Casablanca : PAM, PJD, UC, RNI et MP.

Partis de l'opposition municipale au conseil de la ville de Casablanca : PI, USFP, PPS et PT.

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Partis de la majorité

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(02:41:41)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**
(02:15:06)
3. **UNION CONSTITUTIONNELLE**
(01:35:11)
4. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:58:33)
5. **MOUVEMENT POPULAIRE**
(00 :45 :23)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MOSTAFA LHAYA-PJD**
(01:16:41)
2. **KHADIJA TANTAOUI-UC**
(00:49:17)
3. **HASSAN LAKFICHE-PAM**
(00:37:14)
4. **SAID HOUSBANE-MP**
(00 :34 :57)
5. **KAMAL DISSAOUI-USFP**
(00 :31 :14)

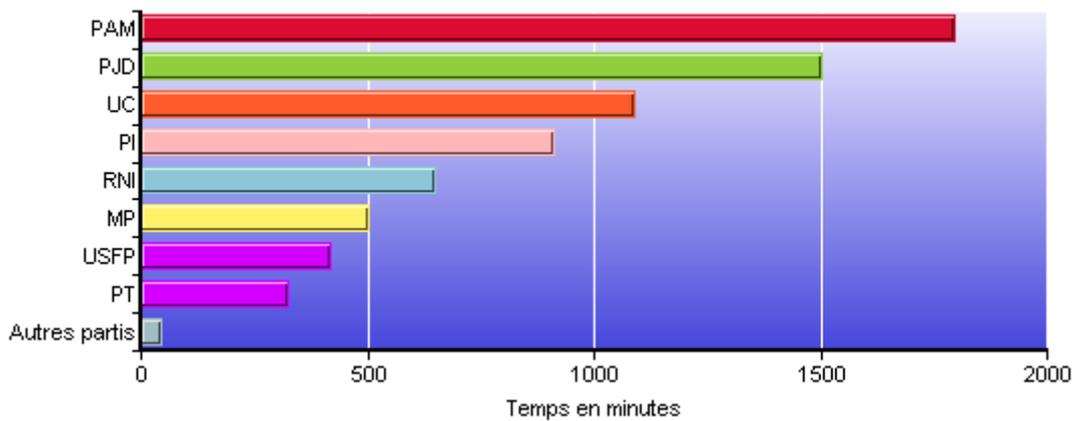
Partis de l'opposition

1. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(01:21:53)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **MOHAMED FAHIM-PI**
(00 :37 :07)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

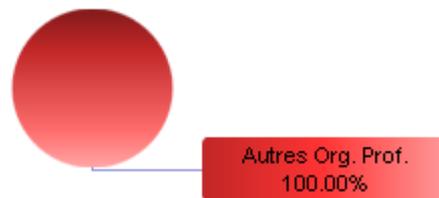
CDT 00:15:08

Autres Syndicats 00:23:52



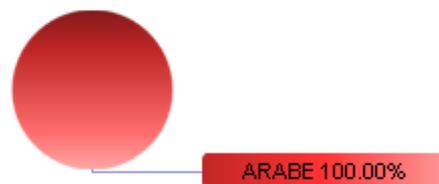
Intervenants professionnels

Autres Org. Prof. 00:34:38



Langues

Arabe 12:18:19



Genre

Hommes 10:10:40

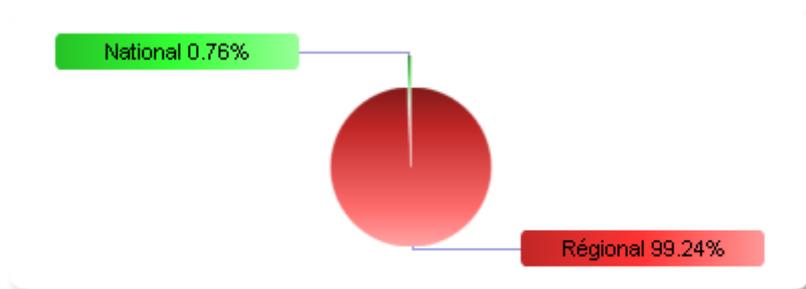
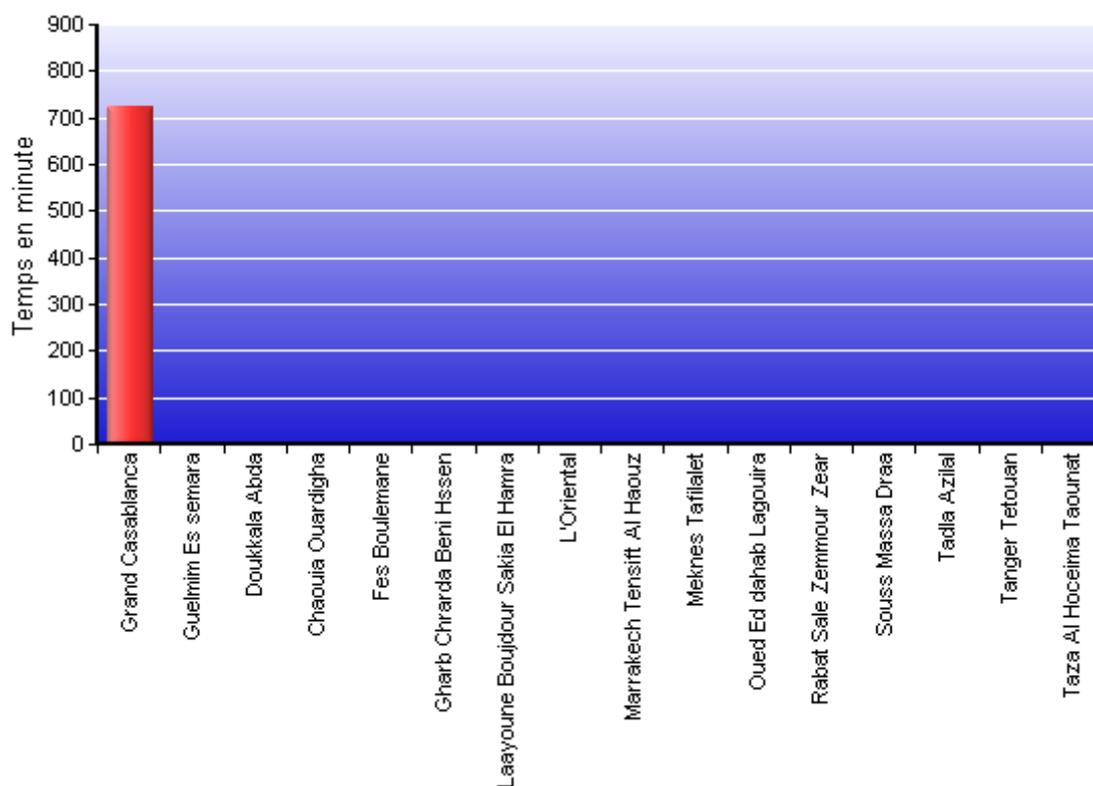
Femmes 02:07:39



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	10:10:25
TRANSPORT	01:13:38
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	00:32:60
VIE ASSOCIATIVE/ASSOCIATIONS	00:15:25
DEVELOPPEMENT HUMAIN	00:02:35
ART & CULTURE	00:01:15
DECENTRALISATION ET DEMOCRATIE LOCALE	00:00:43
PROBLEMATIQUES POLITIQUES	00:00:33
AUTRES SUJETS	00:00:29
HABITAT, BTP & URBANISME	00:00:16

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Casa FM (Magazines régionaux)

■ Pluralisme politique

Cette monographie concerne uniquement les magazines d'information régionaux de Radio Casa FM qui sont diffusés uniquement sur cette radio. Il s'agit en fait d'un seul magazine, « Chou'oune », consacré aux affaires municipales de Casablanca.

Les partis de la majorité municipale au Conseil de la ville de Casablanca sont : le PAM, l'UC, le PJD, le RNI et le MP. Quant aux partis de l'opposition municipale, il s'agit du PI, de l'USFP, du PPS et du PT.

Les partis de la majorité municipale de Casablanca ont été sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part des partis de la majorité (76,55%) a représenté plus de trois fois celle des partis de l'opposition (23,45%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, PJD, UC, PI, RNI, MP, USFP et PT) ont totalisé 10:51:24, soit l'intégralité du temps de parole cumulé des huit partis politiques ayant accédé à l'antenne de cette radio.

C'est le PAM qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 02:41:41.

■ Le poids des magazines d'information dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Chou'oune » (شؤون)	530	12:18:19

■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) s'est limité à l'une d'entre elles : la CDT (38,80%) contre 61,20% pour des syndicats autres que les cinq centrales les plus représentatives.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale n'a bénéficié d'aucun temps de parole.

■ La part des régions dans les interventions

La région du Grand Casablanca a représenté 99,24% des interventions relevées.

■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants a atteint **17,29%**.

■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

Radio MFM Atlas (programmes régionaux)

Nombre d'émissions : 67

Volume horaire des émissions : 60:08:49

Nombre d'interventions : 78

Volume horaire des interventions : 03:57:05

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Casablanca)



Partis de la majorité au conseil de la ville de Marrakech : PAM, UC, PJD, RNI, MP, FFD, PI, PRD.

Partis de l'opposition au conseil de la ville de Marrakech : PML, MDS, PT.

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

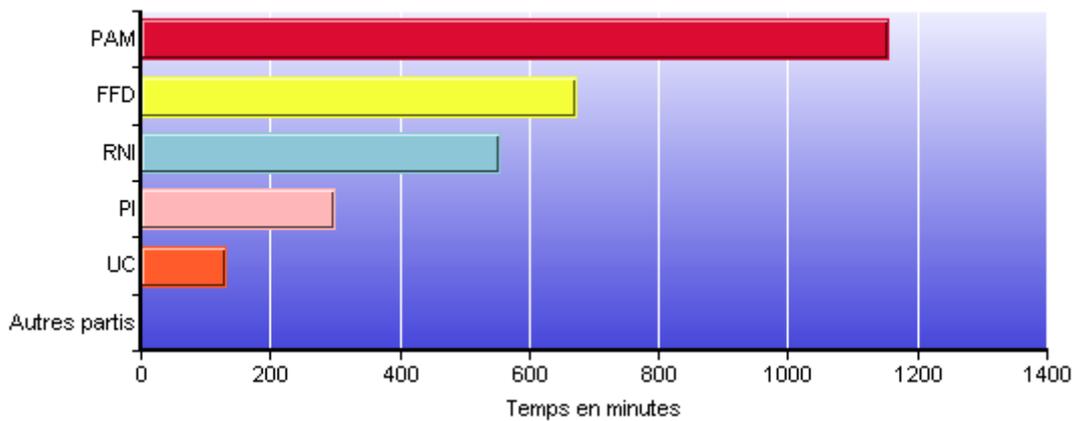
Partis de la majorité

1. PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE (01:09:13)
2. FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES (00:40:20)
3. RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS (00:33:12)
4. PARTI DE L'ISTIQLAL (00:17:54)
5. UNION CONSTITUTIONNELLE (00:07:49)

Personnalités des partis de la majorité

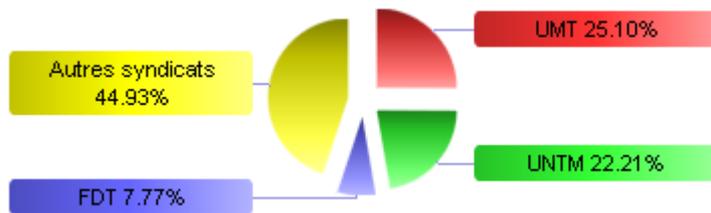
1. ZAKIA LEMRINI-PAM (01:03:10)
2. MOHAMED EL HERR-FFD (00:40:20)
3. MOHAMED FOUAD HOURI-RNI (00:21:49)
4. MOHAMED BELOUAD-PI (00:17:54)
5. SALAHEDDINE MEZZOUAR-RNI (00:11:23)
6. MOHAMED KHOZAI-PAM (00:05:40)

Huit premiers partis politiques



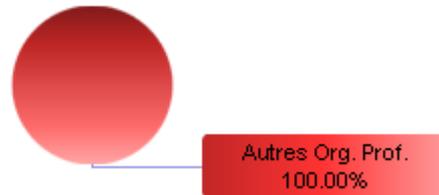
Intervenants syndicaux

UMT	00:16:22
UNTM	00:14:29
FDT	00:05:04
Autres Syndicats	00:29:18



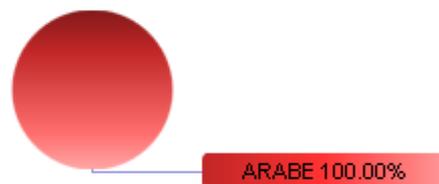
Intervenants professionnels

Autres Org. Prof.	-
-------------------	---



Langues

Arabe	03:57:05
-------	----------



Genre

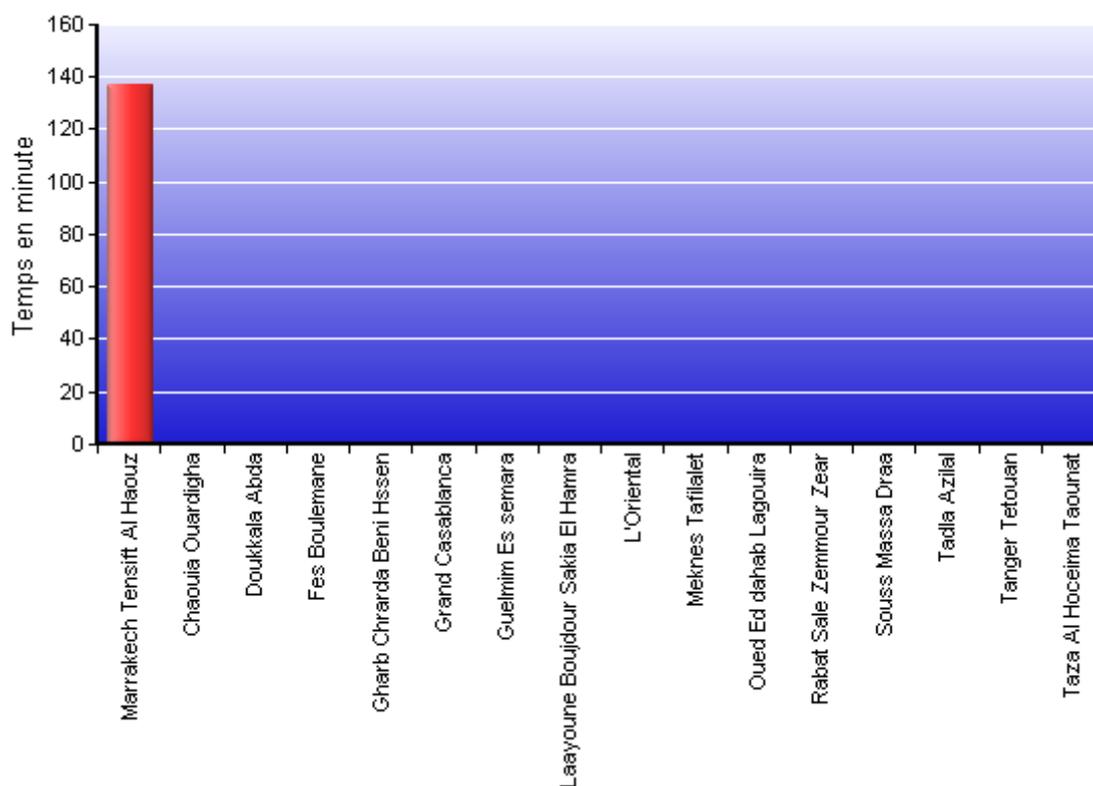
Hommes	02:53:55
Femmes	01:03:10



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	01:56:42
FAIT DIVERS	00:32:41
TOURISME	00:24:01
CONDITIONS DE TRAVAIL	00:11:54
PARTIS POLITIQUES	00:11:23
BANQUES, ASSUR., CREDIT, MICROCREDIT & BOURSE	00:11:03
SYNDICATS	00:09:14
JUSTICE	00:09:01
DROITS DES FEMMES	00:06:26
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	00:02:34

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio MFM Atlas (Magazines régionaux)

■ Pluralisme politique

Cette monographie concerne uniquement les magazines d'information régionaux de Radio MFM Atlas.

Les partis de la majorité municipale sont : le PAM, l'UC, le PJD, le RNI, le MP, le FFD, le PI et PRD. Quant aux partis de l'opposition municipale, il s'agit du PML, du MDS et du PT.

Les partis de la majorité municipale à Marrakech ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Quatre partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, UC, FFD et RNI) ont bénéficié de 02:18:48, soit la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de la ville de Marrakech.

C'est le PAM qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 01:18:48.

■ Le poids des magazines d'information régionaux dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Sawtou Al Mouwaten » (صوت المواطن)	47	02:17:37
« Sayidatoun Min Al Moujtamaâ » (سيدة من المجتمع)	13	01:03:10
« Kadaya Al Ousboue » (قضايا الأسبوع)	14	00:24:24
« Likae Maftouh » (لقاء مفتوح)	4	00:11:54

Il ressort de ce tableau qu'un seul magazine d'information, « Sawtou Al Mouwaten », a représenté **58,08%** du temps global consacré par Radio MFM Atlas (programmes régionaux) au pluralisme.

■ Temps de parole des élus dans les communes (autres que Marrakech) du bassin d'audience de Radio MFM Atlas

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:17:23
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:00:23
Total Partis Politiques	00:17:46
Autres Intervenants	00:14:47
Total	00:32:33

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio MFM Atlas**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression, pour les interventions des élus des communes du bassin d'audience de cette radio (autres que celle de Marrakech), n'a été relevé sur les magazines régionaux de Radio MFM Atlas durant le 1^{er} semestre 2010.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) s'est limité à trois d'entre elles : l'UMT (25,10%), l'UNTM (22,21%) et la FDT (7,77%).

Par ailleurs, le classement de ces centrales ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire. Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales a représenté 55,07% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale n'a bénéficié d'aucun temps de parole.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz a représenté la totalité des interventions relevées.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants a atteint **26,64%**.

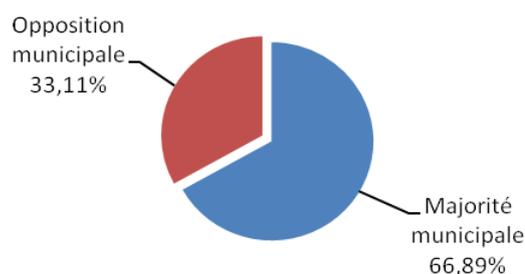
- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

Radio MFM Saïss

Nombre d'émissions : 88
Nombre d'interventions : 199
Volume horaire des émissions : 90:22:28
Volume horaire des interventions : 08:05:44

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Fès)



Partis de la majorité au conseil de la ville de Fès : PI, RNI, FFD.

Partis de l'opposition au conseil de la ville de Fès : PJD, PAM, USFP, PPS, PUD.

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Partis de la majorité

1. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(01:32:06)
2. **FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**
(00:16:25)

Personnalités des partis de la majorité

1. **HICHAM CHAKOUR-PI**
(00:37:47)
2. **AZIZ FILALI-PI**
(00:29:44)
3. **MOULAY EL HASSAN SKALLI-PI** (00:21:48)
4. **HAMID SETTY-FFD**
(00:16:25)

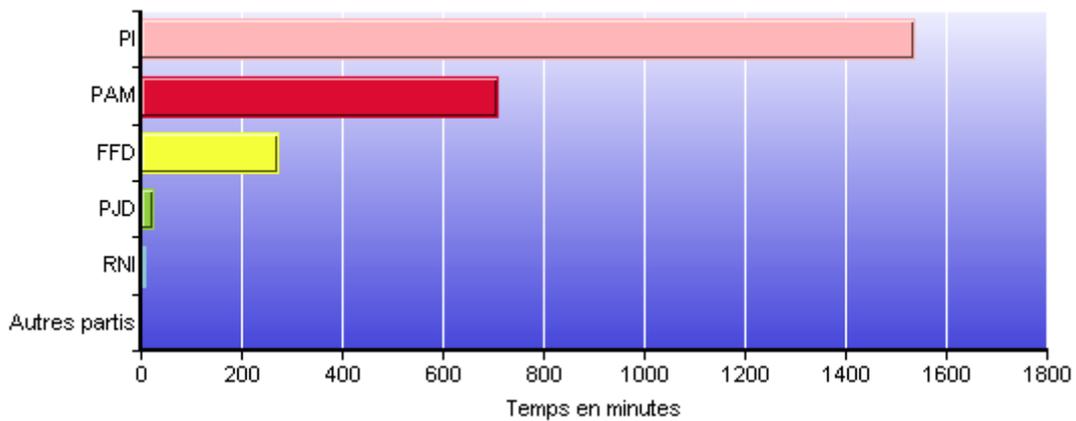
Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(00:42:28)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **FARID AMGHAR-PAM**
(00:41:14)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

CDT	00:01:48
UMT	00:01:41
Autres Syndicats	00:00:40



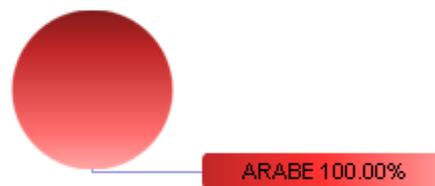
Intervenants professionnels

CGEM	00:28:22
Autres Org. Prof.	01:11:21



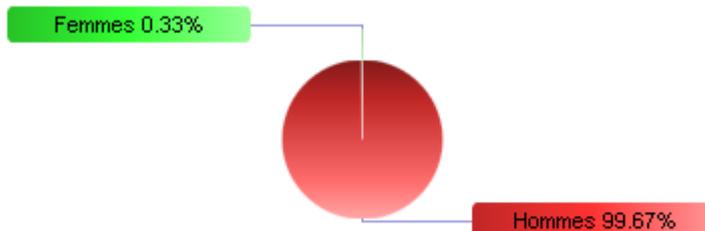
Langues

Arabe	08:05:44
-------	----------



Genre

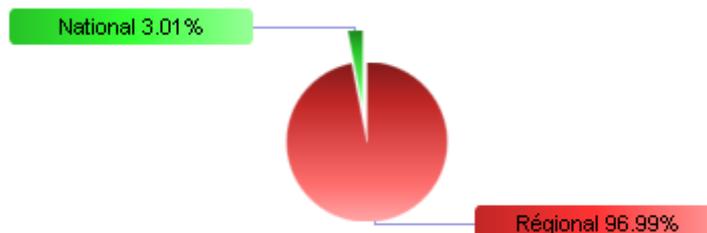
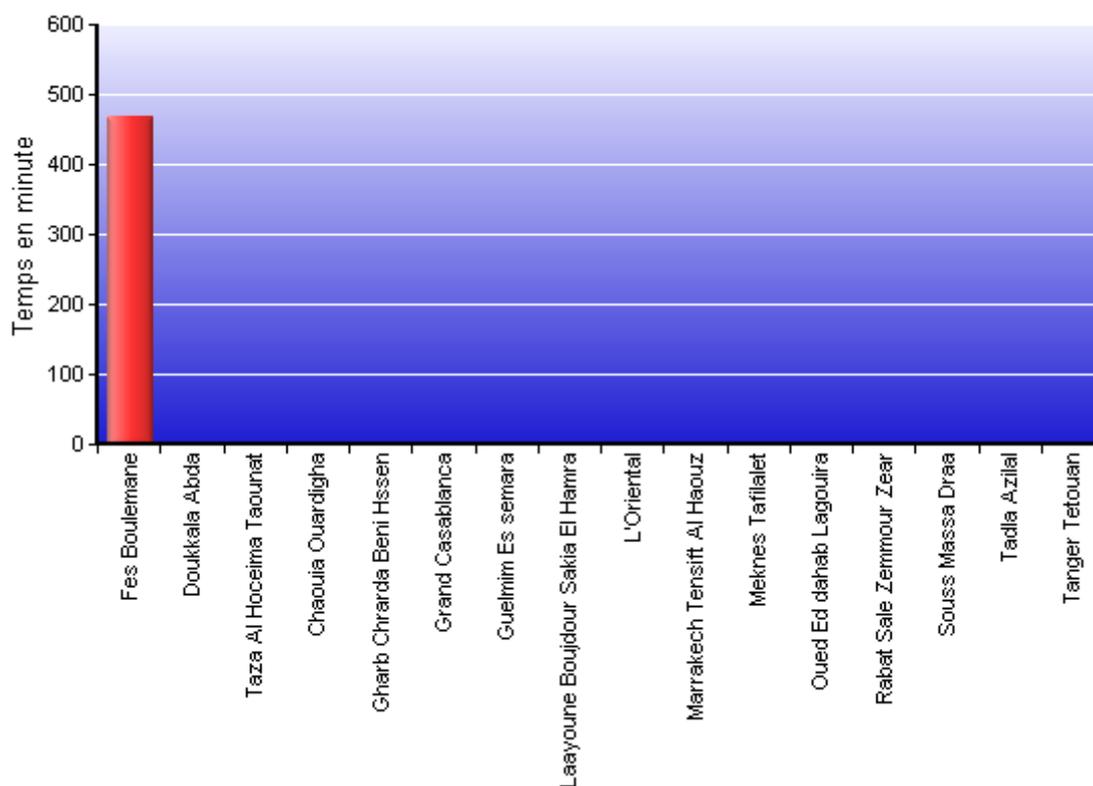
Hommes	08:04:09
Femmes	00:01:35



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

COMMERCE & ACTIVITE COMMERCIALE	02:08:45
AFFAIRES COMMUNALES	02:03:26
ARTISANAT	01:44:06
COMMERCE EXTERIEUR	00:51:54
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	00:43:41
DECENTRALISATION ET DEMOCRATIE LOCALE	00:19:30
ENVIRONNEMENT	00:07:23
GREVES, MANIFS, SITIN, REVENDICATIONS...	00:02:21
TRANSPORT	00:01:48
M.R.E.	00:01:45

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio MFM Saïss (Magazines régionaux)

■ Pluralisme politique

Cette monographie concerne uniquement les magazines d'information régionaux de Radio MFM Saïss.

Les partis de la majorité municipale sont : le PI, le RNI et le FFD. Quant aux partis de l'opposition municipale, il s'agit du PJD, du PAM, de l'USFP, du PPS et du PUD.

L'équilibre a été atteint entre le temps de parole de la majorité municipale d'une part et celui de l'opposition municipale d'autre part. En effet, les partis de l'opposition ont obtenu 33,11% contre 66,89% pour les partis de la majorité. Néanmoins, deux partis dominent très largement au sein de la majorité et de l'opposition municipale. Ainsi, le temps de parole dont l'Istiqlal a bénéficié représente 80,43% du volume horaire global de la majorité municipale à Fès. Au sein de l'opposition municipale, le PAM a bénéficié, à lui seul, de 96,86% du volume horaire global de cette opposition.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Cinq partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, PAM, FFD, PJD et RNI) ont bénéficié de 02:08:43, soit la totalité du temps de parole consacré aux partis ayant accédé aux magazines régionaux de MFM Saïss.

C'est le PI qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 01:09:16, suivi par le PAM avec 00:41:14.

■ Le poids des magazines d'information régionaux dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Maâ Attoujar Oua Assounaâ » (مع التجار والصناع)	138	05:47:38
« Nabdou Al Mouwatin » (نبض المواطن)	47	02:04:09
« Hassad Saïss News » (حصاد سايس نيوز)	14	00:13:57

Il ressort de ce tableau que le magazine d'information régional consacré au pluralisme politique, « Nabdou Al Mouwatin », a représenté **25,56%** du temps global consacré par Radio MFM Saïss au pluralisme.

■ Temps de parole des élus locaux dans les communes (autres que celle de Fès) du bassin d'audience de Radio MFM Saïss

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:22:50
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:01:14
Total Partis Politiques	00:24:04
Autres Intervenants	00:05:07
Total	00:29:11

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio MFM Saïss**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression, pour les interventions des élus des communes du bassin d'audience de cette radio (autres que celle de Fès), n'a été relevé.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) s'est limité à deux d'entre elles : la CDT (43,37%) et l'UMT (40,56%). Par ailleurs, le temps de parole cumulé de ces centrales a représenté 83,95% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **28,45%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de Fès-Boulemane a représenté la totalité des interventions relevées.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants a atteint 0,33%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

Radio MFM Sous

Nombre d'émissions : 44 Volume horaire des émissions : 61:01:10
Nombre d'interventions : 367 Volume horaire des interventions : 15:07:60

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Agadir)



Partis de la majorité au conseil municipal d'Agadir : USFP et PJD.

Partis de l'opposition au conseil municipal d'Agadir : RNI, PI et PT.

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Partis de la majorité

1. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(04:21:58)
2. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES**
(02:32:45)
3. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANT**
(02:05:31)

Personnalités des partis de la majorité

1. **LAHCEN BIJDIGUEN-RNI**
(01:25:29)
2. **SAID DOUR-PI**
(01:24:34)
3. **MOHAMED HADDI-PI**
(01:16:04)

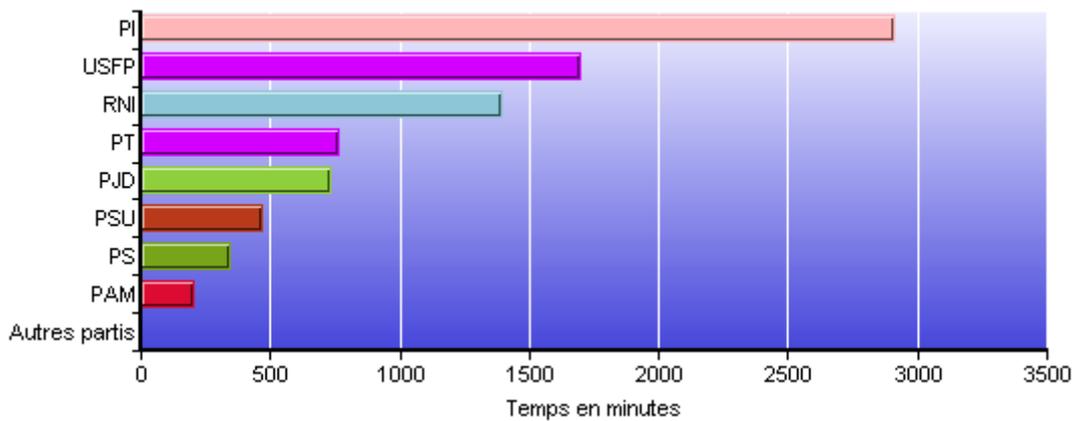
Partis de l'opposition

1. **PARTI TRAVAILLISTE**
(01:08:32)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**
(01:05:57)
3. **PARTI SOCIALISTE UNIFIE**
(00:41:46)

Personnalités des partis de l'opposition

1. **HASSAN NACHIT-PT**
(00:49:14)
2. **ABDELJABBAR KASTALANI-PJD**
(00:43:45)
3. **AHMED BOUFAYEM-PS**
(00:30:42)

Huit premiers partis politiques



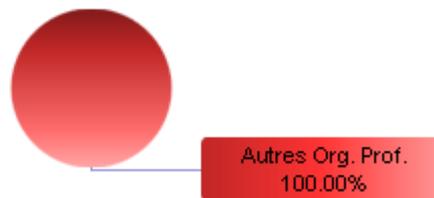
Intervenants syndicaux

UNTM	01:39:08
Autres Syndicats	00:27:40



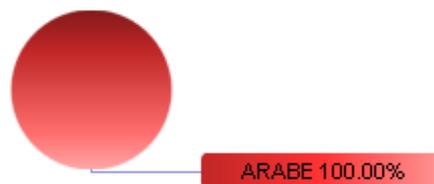
Intervenants professionnels

Autres Org. Prof.	-
-------------------	---



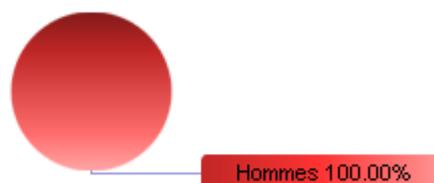
Langues

Arabe	15:07:60
-------	----------



Genre

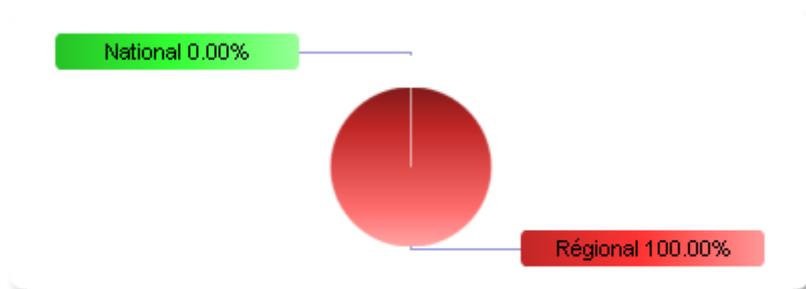
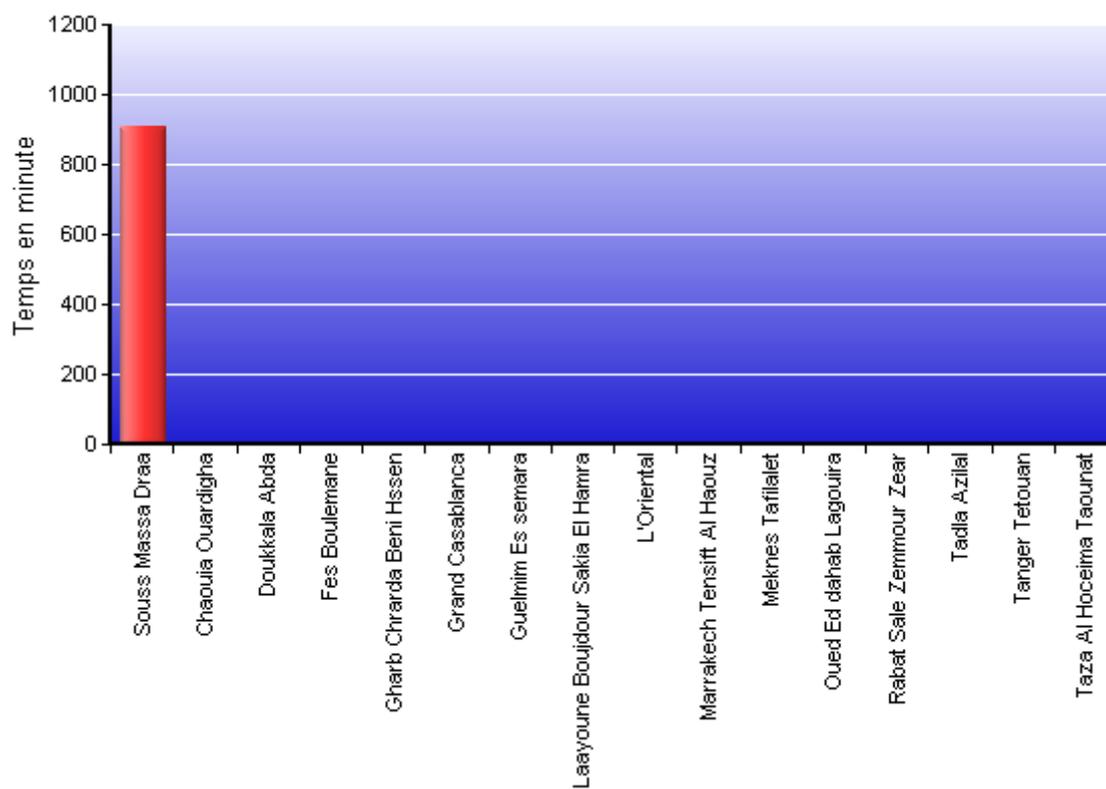
Hommes	15:07:60
--------	----------



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	08:13:11
GREVES, MANIFS, SITIN, REVENDICATIONS...	01:37:00
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	01:30:51
PARTIS POLITIQUES	00:46:55
TOURISME	00:35:36
URBANISME	00:33:52
VIE ASSOCIATIVE/ASSOCIATIONS	00:23:14
DECENTRALISATION ET DEMOCRATIE LOCALE	00:22:04
INFRASTRUCTURES	00:20:24
DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE	00:12:42

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio MFM Souss (Magazines régionaux)

■ Pluralisme politique

Cette monographie concerne uniquement les magazines d'information régionaux de Radio MFM Souss.

Les partis de la majorité municipale sont : l'USFP et le PJD. Quant aux partis de l'opposition municipale, il s'agit du RNI, du PI et du PT.

Les partis de l'opposition municipale à Agadir ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Trois partis de l'opposition municipale (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PT, RNI et PI) ont bénéficié de 02:30:30, soit la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de la ville d'Agadir.

C'est le PT qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 01:08:32.

■ Le poids des magazines d'information régionaux dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Kalimatou Al Mouatin » (كلمة المواطن)	361	14:56:38
« Jawlatou Al Akalim » (جولة الأقاليم)	6	00:11:22

Il ressort de ce tableau que le magazine d'information régional, « Kalimatou Al Mouatin », a représenté **98,75%** du temps global consacré par Radio MFM Souss au pluralisme.

■ Temps de parole des élus locaux dans les communes (autres que celle d'Agadir) du bassin d'audience de Radio MFM Souss

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	03:56:21
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	02:32:45
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	01:05:39
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:52:52
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:41:46
Parti Socialiste (PS)	00:30:42
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:15:53
Total Partis Politiques	09:55:58
Autres Intervenants	00:23:24
Total	10:19:22

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio MFM Souss**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression, pour les interventions des élus des communes du bassin d'audience de cette radio (autres que celle d'Agadir), n'a été relevé sur les magazines régionaux de Radio MFM Souss durant le 1^{er} semestre 2010.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) s'est limité à l'une d'entre elles : l'UNTM (78,18%).

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale n'a bénéficié d'aucun temps de parole.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de Souss-Massa-Daraâ a représenté la totalité des interventions relevées (relatives aux régions).

- **La place des femmes parmi les intervenants**

Les femmes ont été totalement absentes parmi les intervenants.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe. La langue amazighe a été également utilisée dans des magazines s'exprimant majoritairement en langue arabe, mais comme la comptabilisation se fait selon la langue de l'émission et non selon la langue des interventions, la part de l'amazighe n'apparaît pas dans les résultats.



Dénomination du service :
CAP RADIO.

Éditeur du service :
Société CAP RADIO.

Caractéristiques du service :
Radio multirégionale de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :
Propose une programmation généraliste de proximité composée
d'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies :
Bassins d'audience du Nord, du Rif et de l'Oriental.

Durée d'émission :
18 / 24 heures.



Radio Cap Radio

Nombre d'émissions :	154	Volume horaire des émissions :	61:21:59
Nombre d'interventions :	133	Volume horaire des interventions :	03:50:41

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Tanger)

Le temps de parole des élus de la ville-siège de Cap Radio (Tanger) ne dépasse pas les dix minutes (00:09:23) au profit de deux partis de la majorité municipale à Tanger : le RNI (00:07:38) et le PAM (00:01:45). C'est pourquoi un graphe sur l'équilibre entre la majorité et l'opposition municipales n'a pas beaucoup de sens. D'autant plus que cette radio compte un seul magazine d'information consacré au pluralisme : « Mahattat ».

Partis de la majorité au conseil municipal de Tanger : RNI, PAM, MP, PT, PI, FFD et PUD.
Partis de l'opposition au conseil municipal de Tanger : PJD, UC, FC et PRD.

Les temps de parole présentés ci-dessous concernent les interventions des élus locaux des communes entrant dans le bassin d'audience de Cap Radio (y compris Tanger).

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Partis de la majorité

1. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:20:30)
2. **UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:09:48)
3. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (00:08:37)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MOHAMED BOUHRIZ-RNI** (00:08:46)
2. **JAMAL STITOU-PPS** (00:06:25)
3. **NOUREDDINE SINANE-USFP** (00:05:59)

Partis de l'opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:47:37)
2. **UNION CONSTITUTIONNELLE** (00:06:17)
3. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:04:52)

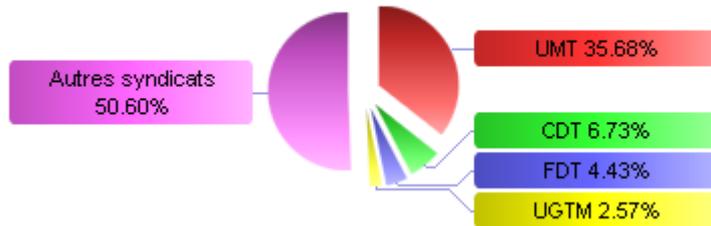
Personnalités des partis de l'opposition

1. **ABDELLAH EL JOUT-PAM** (00:10:38)
2. **HASSAN MERZIAHI-PAM** (00:07:20)
3. **HAMID JALAL-UC** (00:06:17)

Huit premiers partis politiques

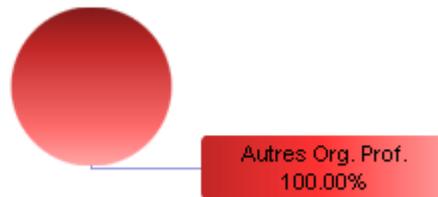
Intervenants syndicaux

UMT	00:35:26
CDT	00:06:41
FDT	00:04:24
UGTM	00:02:33
Autres Syndicats	00:50:15



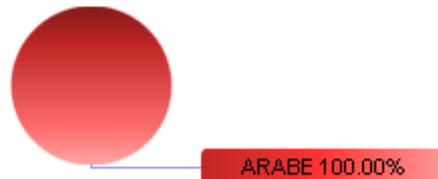
Intervenants professionnels

Autres Org. Prof.	00:01:40
-------------------	----------



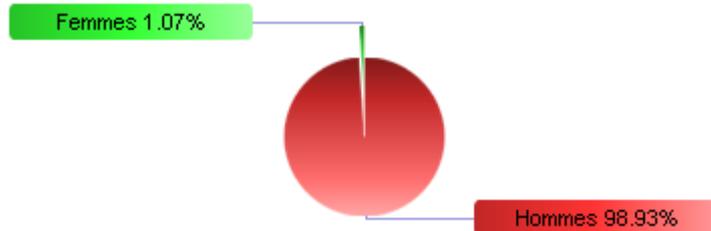
Langues

Arabe	03:50:41
-------	----------



Genre

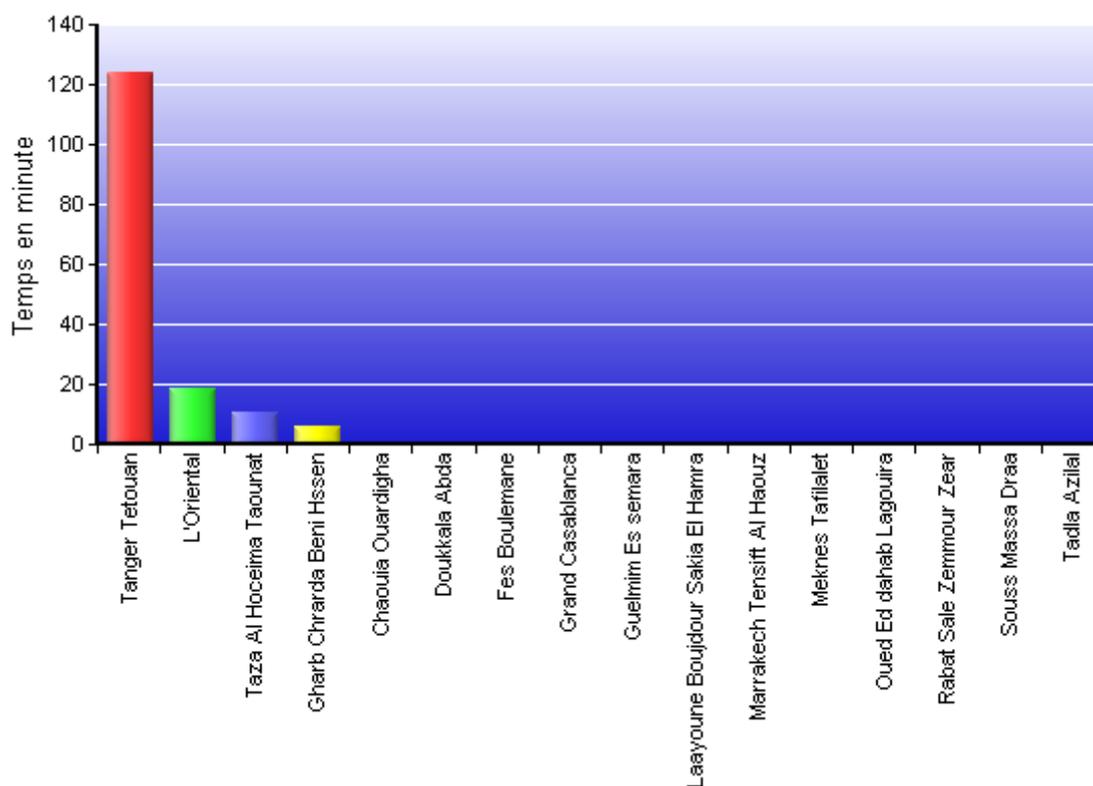
Hommes	03:48:13
Femmes	00:02:28



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	00:56:15
GREVES, MANIFS, SITIN, REVENDICATIONS...	00:43:17
REGIONALISATION	00:22:43
PARTIS POLITIQUES	00:19:20
ARTISANAT	00:16:36
PECHE	00:16:30
REVUE DE PRESSE	00:08:38
SANTE	00:05:48
SYNDICATS	00:05:33
TRANSPORT	00:05:32

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Cap Radio

■ Pluralisme politique

Cette monographie concerne uniquement les magazines d'information de Cap Radio (en fait, il s'agit d'un seul magazine, « Mahattat » (« محطات »).

Les partis de la majorité municipale sont : le RNI, le PAM, le MP, le PT, le PI, le FFD et le PUD. Quant aux partis de l'opposition municipale, il s'agit du PJD, de l'UC, de FC et du PRD.

Le temps de parole des élus de la ville-siège de Cap Radio (Tanger) ne dépasse pas les dix minutes (00:09:23) au profit du RNI (00:07:38) et du PAM (00:01:45). C'est pourquoi un graphe sur l'équilibre entre la majorité et de l'opposition municipales n'a pas beaucoup de sens. D'autant plus que cette radio compte un seul magazine d'information consacré au pluralisme (« Mahattat »).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Deux partis de la majorité municipale de Tanger (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI et PAM) ont bénéficié de 00:09:23, soit la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de la ville de Tanger.

■ Le poids des magazines d'information dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Mahattat » (محطات)	133	03:50:41

■ Temps de parole des élus locaux dans les communes du bassin d'audience de Cap Radio

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:27:45
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:12:52
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:08:37
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:07:18
Union Constitutionnelle (UC)	00:06:17
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:04:52
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:01:33
Total Partis Politiques	01:09:14
Autres Intervenants	00:32:55
Total	01:42:09

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Cap Radio**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression, pour les interventions des élus des communes du bassin d'audience de cette radio (autres que celle de Tanger), n'a été relevé sur le magazine « **Mahattat** » de Cap Radio durant le 1^{er} semestre 2010.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) a concerné quatre d'entre elles : l'UMT (35,68%), la CDT (6,73%), la FDT (4,43%) et l'UGTM (2,57%). Par ailleurs, le classement de ces centrales ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire. Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales a représenté 49,40% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que l'organisation patronale n'a bénéficié d'aucun temps de parole.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de Tanger-Tétouan a représenté la quasi-totalité des interventions relevées.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants a atteint 1,07%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

■ Observations relatives aux médias privés à programmation régionale

■ Pluralisme politique

- **Pour Radio Casa FM (programmes nationaux), le gouvernement et la majorité ont été sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (85,39%) a représenté plus de cinq fois celle des partis de l'opposition parlementaire (14,61%).

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation régionale peuvent être résumés en cinq cas.

- **1^{er} cas :** Sur Radio MFM Atlas, les partis de la majorité municipale à Marrakech ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville.

- **2^{ème} cas :** Sur Radio Casa FM (programmes régionaux), les partis de la majorité municipale de Casablanca ont été sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part de la majorité (76,55%) a représenté plus de trois fois celle de l'opposition (23,45%).

- **3^{ème} cas :** Sur MFM Saïss, l'équilibre a été atteint entre le temps de parole de la majorité municipale (66,89%) et celui de l'opposition municipale (33,11).

- **4^{ème} cas :** Sur MFM Souss, Les partis de l'opposition municipale à Agadir ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville.

- **5^{ème} cas :** Sur Cap Radio, le temps de parole des élus de la ville-siège de cette radio (Tanger) ne dépasse pas les dix minutes (00:09:23) au profit de deux partis de la majorité municipale : le RNI (00:07:38) et le PAM (00:01:45)..

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous médias audiovisuels privés à programmation régionale confondus : RNI, PI, PAM, USFP, MP, UC, PJD et PPS) ont bénéficié de 45:14:44 sur un volume horaire global consacré aux 13 partis politiques ayant accédé à l'antenne de ces médias de 49:07:01, soit 92,12% de ce volume horaire global. En d'autres termes, cinq partis se sont partagés 03:52:17.

C'est le RNI qui est arrivé largement en tête des partis politiques, tous médias audiovisuels privés à programmation régionale confondus, en termes de temps de parole, avec 10:43:29. Le PI s'est classé en deuxième position avec 07:53:36.

■ Pluralisme syndical et professionnel

L'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) a été contrasté. Sur aucun média audiovisuel à programmation régionale, l'accès n'a été garanti aux cinq centrales.

- Sur Radio MFM Atlas, l'accès a concerné trois centrales syndicales (FDT, UMT et UNTM).
- Sur Radio MFM Saïss, deux centrales (CDT et UMT) ont bénéficié d'un temps de parole.
- Sur Radio Casa FM (programmes nationaux), ce furent deux autres centrales (UGTM et UNTM) qui ont accédé à l'antenne de cette radio et sur les programmes régionaux, seule la CDT a bénéficié d'un temps de parole.
- Sur Radio MFM Souss, une centrale syndicale (UNTM) a bénéficié d'un temps de parole.
- Sur Cap Radio, quatre centrales syndicales ont bénéficié d'un temps de parole (UMT, CDT, FDT et UGTM).

Pour la CGEM, sa part parmi les organisations professionnelles a varié entre 0% (Radio Casa FM-Programmes régionaux, Radio MFM Atlas, Radio MFM Souss et Cap Radio) et 28,45% sur Radio MFM Saïss. Ce pourcentage a atteint les 41% sur Radio Casa FM (programmes nationaux).

▪ **Les régions arrivées en tête dans les interventions relatives aux régions dans les médias suivis**

Média audiovisuel	Régions arrivées en tête	Pourcentages des interventions régionales
Radio Casa FM (national)	Grand Casablanca	07,06%
Radio Casa FM (régional)	Grand Casablanca	99,24%
Radio MFM Atlas (régional)	Marrakech-Tensift-Haouz	57,98%
Radio MFM Saïss (régional)	Fès-Boulemane	96,99%
Radio MFM Souss (régional)	Souss-Massa-Daraâ	100%
Cap Radio	Tanger-Tétouan	69,07%

▪ **La part des femmes parmi les intervenants**

Média audiovisuel	Part des femmes
Radio Casa FM (national)	01,69%
Radio Casa FM (régional)	17,29%
Radio MFM Atlas (régional)	26,64%
Radio MFM Saïss (régional)	00,33%
Radio MFM Souss (régional)	-
Cap Radio	01,07%

▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
Radio Casa FM (national)	100%	-	-
Radio Casa FM (régional)	100%	-	-
Radio MFM Atlas (régional)	100%	-	-
Radio MFM Saïss (régional)	100%	-	-
Radio MFM Souss (régional)	100%	-	-
Cap Radio	100%	-	-

■ IV – Résultats par catégorie de médias et par média

4 – Médias audiovisuels privés à programmation locale

Pour les médias audiovisuels privés à programmation locale (programmes régionaux) du réseau de Radio Plus, nous procédons à quatre relevés.

- **1^{er} relevé :** Il concerne les interventions faites par les élus de la ville-siège de la radio. Dans ce relevé, les partis politiques sont classés en fonction de leur positionnement dans la majorité et l'opposition au conseil municipal de la ville concernée. Les résultats de ce relevé sont présentés sous la forme d'un graphe.
- **2^{ème} relevé :** Il concerne les interventions faites par des élus des communes situées dans le bassin d'audience de la radio concernée (autres que la ville-siège de la radio). Les résultats de ce relevé sont présentés sous la forme d'un tableau des temps de parole des partis politiques, sans précision de majorité ou d'opposition.
- **3^{ème} relevé :** Pour les interventions précédentes, nous procédons également à l'écoute des magazines et autres émissions (édition par édition) pour relever les cas de non respect du pluralisme d'expression sur les questions conflictuelles.
- **4^{ème} relevé :** Il concerne les interventions des personnalités publiques, selon la logique nationale. Les résultats de ce suivi apparaissent dans le tableau intitulé « Temps de parole des personnalités publiques dans les communes (autres que celles de la ville-siège de la radio) du bassin d'audience de la radio concernée ».

- Radio Plus Agadir
- Radio Plus Marrakech

RADIO PLUS AGADIR RADIO PLUS MARRAKECH



Dénominations des services :
Radio Plus Agadir, Radio Plus Marrakech.

Éditeurs des services :
Société RADIO PLUS.

Caractéristiques des services :
Radios locales de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :
Proposent une programmation généraliste de proximité composée
de l'information, de services et de divertissement.

Zone géographique desservie par Radio Plus Marrakech :
Ville de Marrakech.

Zone géographique desservie par Radio Plus Agadir :
Ville d'Agadir.

Durée d'émission :
18 / 24 heures jusqu'au 31 décembre 2007
et 24 / 24 heures à partir de cette date.



1- Marrakech
2- Agadir

Radio Plus Agadir

Nombre d'émissions :	203	Volume horaire des émissions :	176:24:35
Nombre d'interventions :	853	Volume horaire des interventions :	20:42:52

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Agadir)



Majorité
municipale
100%

Partis de la majorité au Conseil de la ville d'Agadir : USFP et PJD.

Partis de l'opposition au Conseil de la ville d'Agadir : RNI, PI et PT.

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

Partis de la majorité

1. UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES
(04:48:00)
2. PARTI DE L'ISTIQLAL (01:19:22)
3. RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS
(01:12:06)

Personnalités des partis de la majorité

1. LARBI TALMOUDI-USFP
(01:03:30)
2. TARIK KABBAJ-USFP
(00:51:24)

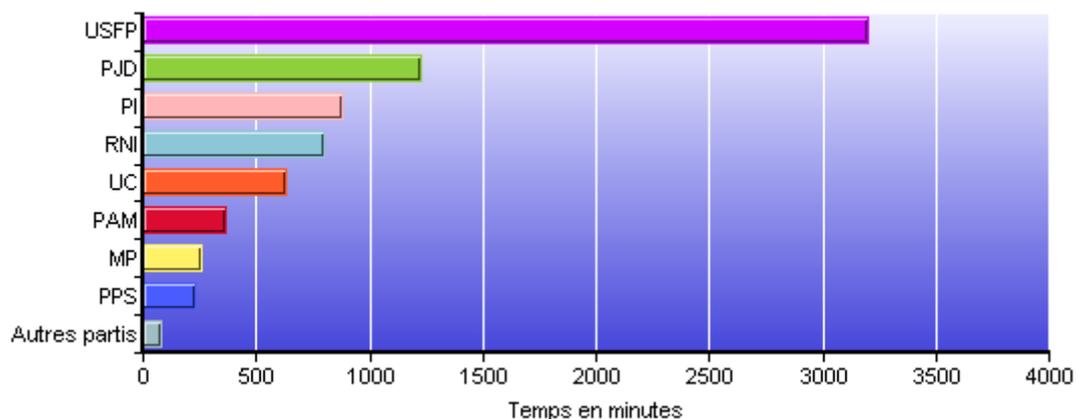
Partis de l'opposition

1. PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT
(01:50:32)
2. PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE
(00:32:44)

Personnalités des partis de l'opposition

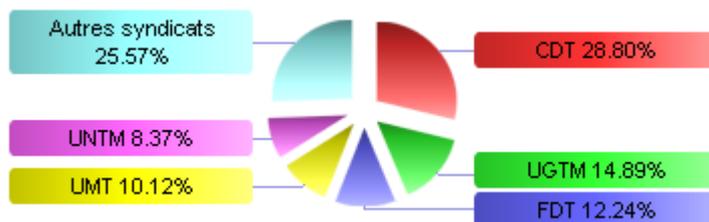
1. MOHAMED AJAAMOUM-PJD
(00:26:38)
2. SALAH MALLOUKI-PJD
(00:25:17)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

CDT	01:04:12
UGTM	00:33:12
FDT	00:27:17
UMT	00:22:34
UNTM	00:18:40
Autres Syndicats	00:57:00



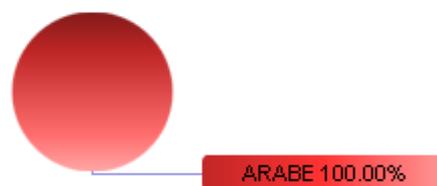
Intervenants professionnels

CGEM	00:30:36
Autres Org. Prof.	02:30:50



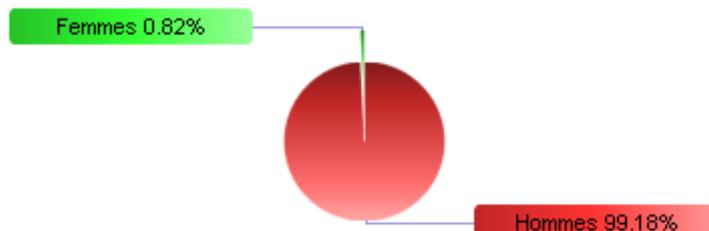
Langues

Arabe	20:42:52
-------	----------



Genre

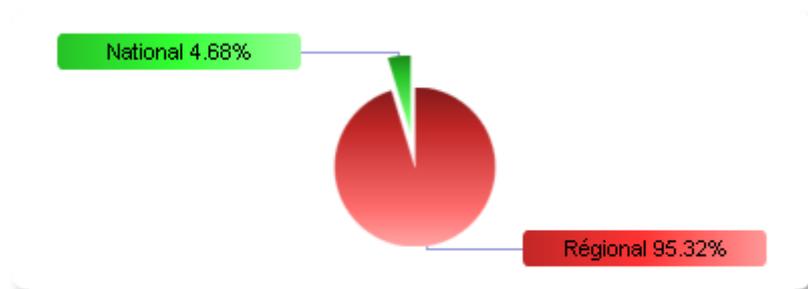
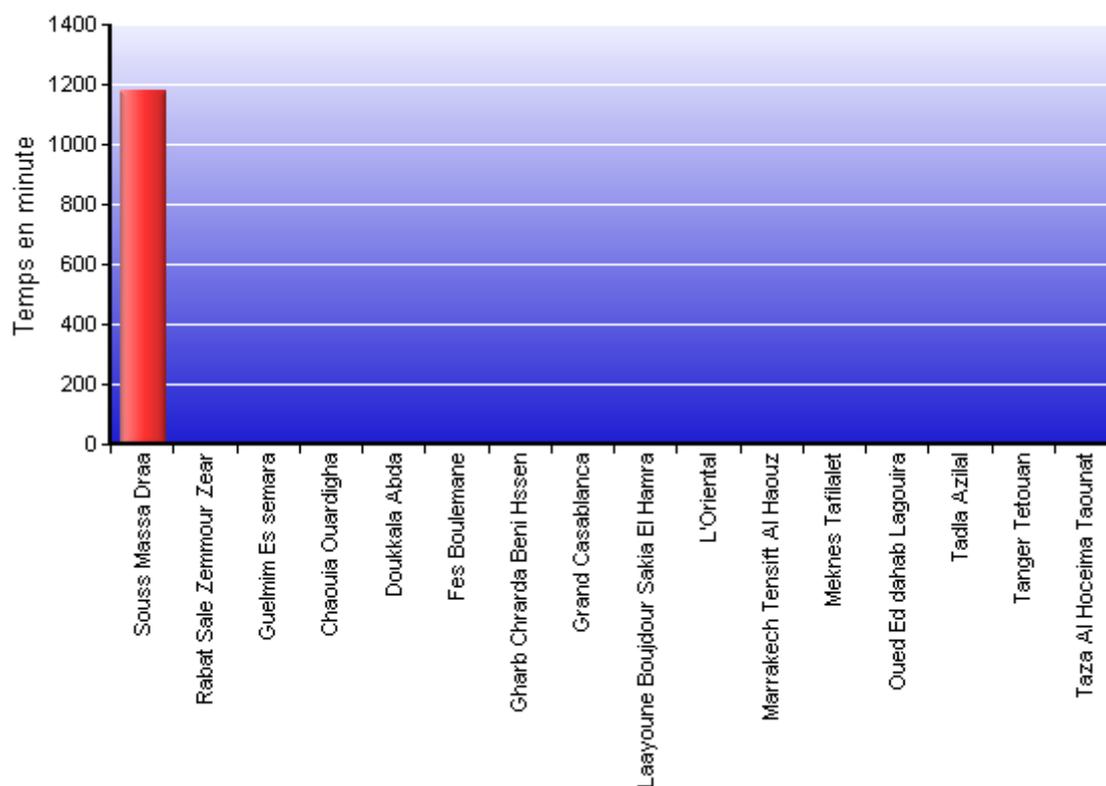
Hommes	20:32:41
Femmes	00:10:11



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	06:43:21
GREVES, MANIFS, SITIN, REVENDICATIONS...	02:02:23
CATASTROPHES, INNONDATIONS...	01:57:23
AGRICULTURE	01:33:46
AFFAIRES REGIONALES OU PROVINCIALES	00:53:00
AGRICULTURE & PECHE	00:48:12
CONDITIONS DE TRAVAIL	00:47:51
ENVIRONNEMENT	00:35:03
HABITAT, BTP & URBANISME	00:34:15
PME-PMI	00:31:41

Répartition des interventions par région



■ Observations relatives à Radio Plus Agadir

■ Pluralisme politique

Les partis de la majorité municipale sont : l'USFP et le PJD. Quant aux partis de l'opposition municipale, il s'agit du RNI, du PI et du PT.

Les partis de la majorité municipale à Agadir ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville : USFP (02:46:12) et PJD (00:43:40).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Deux partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : USFP et PJD) ont bénéficié de 03:29:52, soit la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de la ville d'Agadir.

■ Le poids des magazines d'information dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Souss Hada Al Yaoum » (سوس هذا اليوم)	352	08:00:43
« Sawtou Al Moujtamaâ » (صوت المجتمع)	211	04:25:14
« Al Jiha Fi Ousboue » (الجهة في أسبوع)	104	03:20:25
« Mouahilate » (مؤهلات)	89	02:41:53
« Milafou Al Ousboue » (ملف الأسبوع)	97	02:14:37

Il ressort de ce tableau que deux magazine d'information, « **Souss Hada Al Yaoum** » et « **Sawtou Al Moujtamaâ** » ont représenté **60,02%** du temps global consacré par Radio Plus Agadir au pluralisme.

■ Temps de parole des élus locaux dans les communes du bassin d'audience de Radio Plus Agadir

Partis Politiques	Volume Horaire
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	01:59:47
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	01:12:06
Parti de l'Istiqlal (PI)	01:19:22
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:58:37
Union Constitutionnelle (UC)	00:56:38
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:32:44
Mouvement Populaire (MP)	00:23:07
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:21:05
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:07:13
Sans Appartenance Partisane (SAP)	00:57:00
Total Partis Politiques	08:47:39
Autres Intervenants	00:22:40
Total	09:10:19

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio Plus Agadir**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression, pour les interventions des élus des communes du bassin d'audience de cette radio (autres que celle d'Agadir), n'a été relevé sur les magazines de Radio Plus Agadir durant le 1^{er} semestre 2010.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) appelle deux observations.

- D'abord, les cinq centrales ont toutes pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de cette radio : la CDT (28,80%), l'UGTM (14,89%), la FDT (12,24%), l'UMT (10,12%) et l'UNTM (8,37%).

- Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire. Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales a représenté 74,43% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **16,87%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de Souss-Massa-Daraâ a représenté la totalité des interventions (relatives aux régions) relevées.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants a atteint 0,82%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

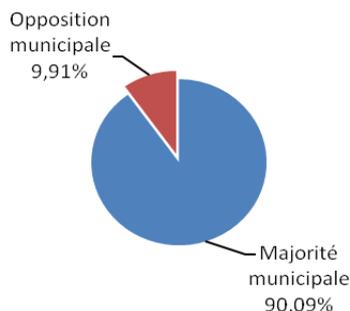
Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe. La langue amazighe a été également utilisée dans des magazines s'exprimant majoritairement en langue arabe, mais comme la comptabilisation se fait selon la langue de l'émission et non selon la langue des interventions, la part de l'amazighe n'apparaît pas dans les résultats.

Radio Plus Marrakech

Nombre d'émissions : 149
Nombre d'interventions : 520

Volume horaire des émissions : 137:36:34
Volume horaire des interventions : 11:01:11

Equilibre entre la majorité et l'opposition municipales (Marrakech)



Partis de la majorité au Conseil de la ville de Marrakech : PAM, UC, PJD, RNI, MP, FFD, PI et PRD.

Partis de l'opposition au Conseil de la ville de Marrakech : PML, MDS et PT.

Classement des interventions des personnalités par volume horaire

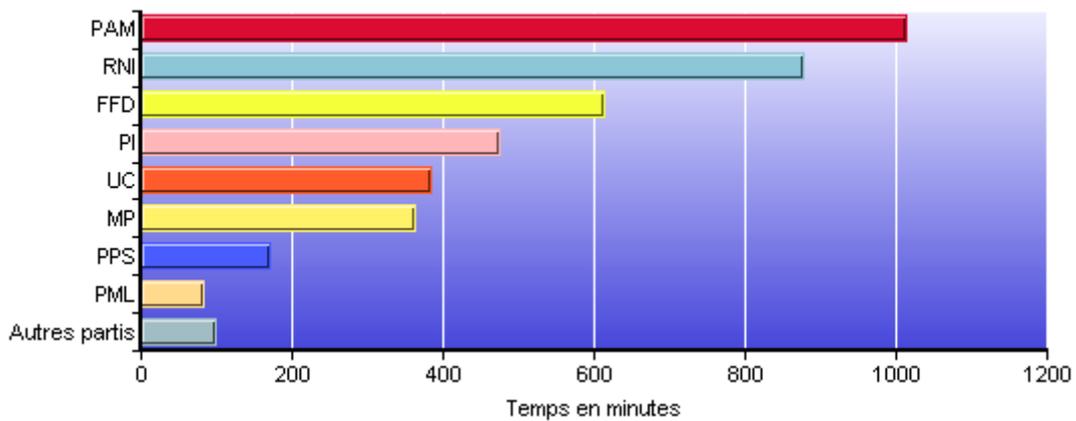
Partis de la majorité

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE**
(01:31:07)
2. **RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (01:18:59)
3. **FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**
(00:55:16)
4. **PARTI DE L'ISTIQLAL**
(00:42:42)
5. **MOUVEMENT POPULAIRE**
(00:32:37)
6. **UNION CONSTITUTIONNELLE**
(00:19:16)

Personnalités des partis de la majorité

1. **MOHAMED EL HERR-FFD**
(00:55:16)
2. **MOHAMED FOUAD HOURI-RNI**
(00:55:01)
3. **MOHAMED IHOUF-PAM**
(00:31:43)
4. **ABDELATIF ABDOUH-PI**
(00:25:36)
5. **ZAKIA LEMRINI-PAM**
(00:21:09)
6. **ABDEFATTAH BENJAKHOUKHE-MP**
(00:19:19)

Huit premiers partis politiques



Intervenants syndicaux

FDT	00:29:27
UNTM	00:10:05
Autres Syndicats	01:04:53



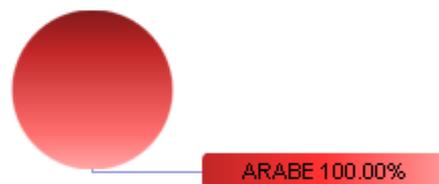
Intervenants professionnels

CGEM	01:19:31
Autres Org. Prof.	00:24:12



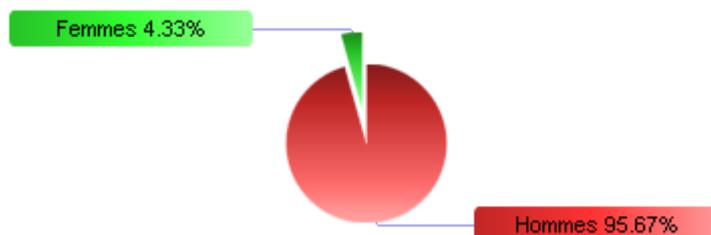
Langues

Arabe	11:01:11
-------	----------



Genre

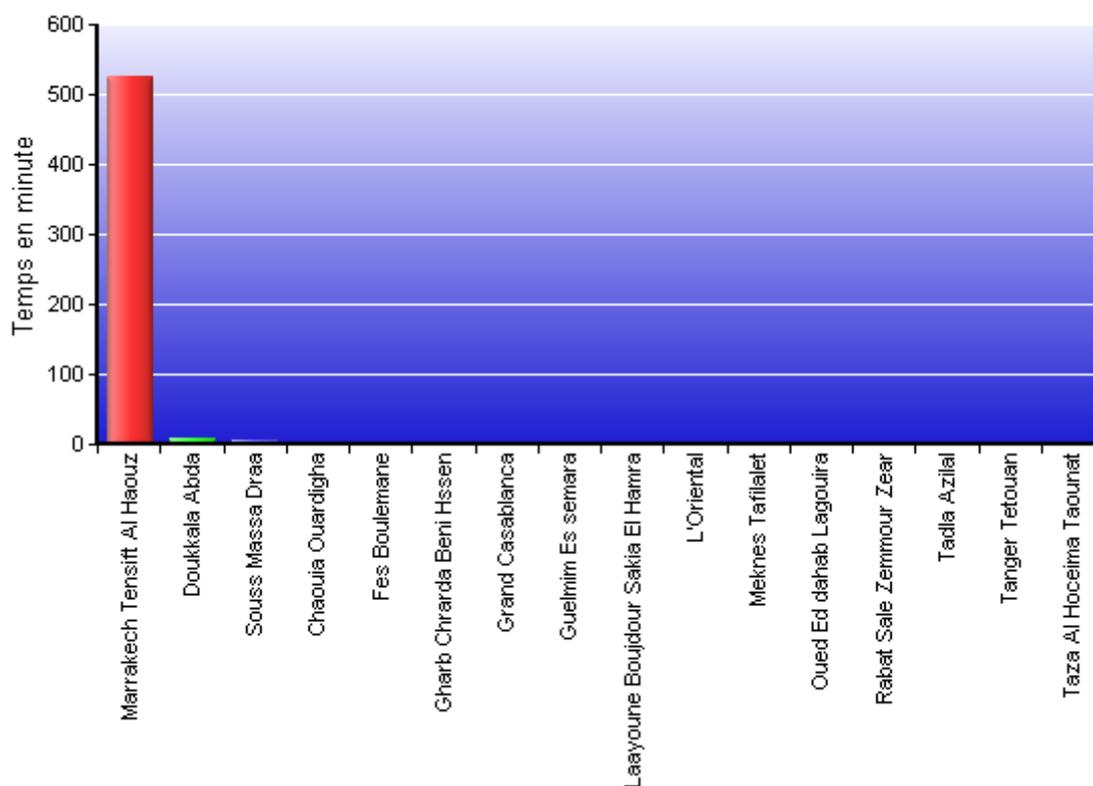
Hommes	10:32:34
Femmes	00:28:37



Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

AFFAIRES COMMUNALES	04:20:44
HABITAT, BTP & URBANISME	00:50:00
ENVIRONNEMENT	00:28:27
TOURISME	00:27:04
TRANSPORT	00:24:50
SECURITE ROUTIERE	00:24:07
ENERGIE & MINES	00:22:09
GREVES, MANIFS, SITIN, REVENDICATIONS...	00:21:41
PARTIS & SYNDICATS	00:18:38
ARTISANAT	00:18:35

Répartition des interventions par région



National 18.60%

Régional 81.40%

■ Observations relatives à Radio Plus Marrakech

■ Pluralisme politique

Les partis de la majorité municipale de Marrakech ont été très largement sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part des partis de la majorité (90,09%) a représenté près de dix fois celle des partis de l'opposition (09,91%).

Les partis de la majorité municipale à Marrakech sont : le PAM, l'UC, le PJD, le RNI, le MP, le FFD, le PI et le PRD. Quant aux partis de l'opposition, il s'agit du PML, du MDS et du PT.

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : FFD, RNI, PAM, UC, PI, MP, PML et PT) ont bénéficié de 04:01:26, soit la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de la ville de Marrakech.

C'est le FFD qui est arrivé en tête des partis politiques en termes de temps de parole, avec 00:55:16.

■ Le poids des magazines d'information dans le volume horaire global consacré au pluralisme

Emission	Nombre d'interventions	Durée
« Marrakech Hada Al Taoum » (مراكش هذا اليوم)	279	06:50:04
« Milafatou Al Ousboue » (ملفات الأسبوع)	241	04:11:07

Il ressort de ce tableau que le magazine d'information, « Marrakech Hada Al Taoum », a représenté **62,02%** du temps global consacré par Radio Plus Marrakech au pluralisme.

■ Temps de parole des élus locaux dans les communes du bassin d'audience de Radio Plus Marrakech

Partis Politiques	Volume Horaire
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	01:36:04
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:19:26
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:17:06
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:06:27
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:03:17
Sans Appartenance Partisane (SAP)	00:17:04
Total Partis Politiques	03:39:24
Autres Intervenants	00:33:52
Total	04:13:16

- **Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio Plus Marrakech**

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression, pour les interventions des élus des communes du bassin d'audience de cette radio (autres que celle de Marrakech), n'a été relevé sur les magazines d'information de Radio Plus Marrakech durant le 1^{er} semestre 2010.

- **Pluralisme syndical et professionnel**

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à cette radio.

Pour les centrales syndicales, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) s'est limité à deux d'entre elles : la FDT (28,20%) et l'UNTM (9,66%). Par ailleurs, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire. Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales a représenté 37,86% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

Pour la CGEM, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **76,67%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles sur Radio Plus Marrakech.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz a représenté la totalité des interventions (relatives aux régions) relevées sur les magazines d'information de Radio Plus Marrakech. Par ailleurs, les interventions relatives aux régions ont représenté 81,40% de l'ensemble des interventions relevées.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants a atteint 4,33%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

■ Observations relatives aux médias privés à programmation locale

■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation locale peuvent être résumés en deux cas.

- **Premier cas : Sur Radio Plus Agadir**, les partis de la majorité municipale à Agadir ont bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux élus municipaux de cette ville : USFP (02:46:12) et PJD (00:43:40).

- **Deuxième cas : Sur Radio Plus Marrakech**, les partis de la majorité municipale de Marrakech ont été très largement sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part des partis de la majorité (90,09%) a représenté près de dix fois celle des partis de l'opposition (9,91%).

■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous médias audiovisuels privés à programmation locale confondus : USFP, RNI, PAM, PI, PJD, UC, MP et FFD) ont bénéficié de 16:40:58 sur un volume horaire global consacré aux 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de ces médias de 17:37:50, en d'autres termes, quatre partis se sont partagé 00:56:52.

C'est l'USFP qui est arrivé largement en tête des partis politiques, tous médias audiovisuels privés à programmation locale confondus, en termes de temps de parole, avec 04:48:00. Le RNI s'est classé en deuxième position avec 02:31:05.

■ Pluralisme syndical et professionnel

L'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) a été contrasté. Ainsi, elles ont toutes pu accéder à l'antenne de Radio Plus Agadir. Par contre, sur Radio Plus Marrakech, seules deux centrales syndicales ont eu un temps de parole, il s'agit de la FDT et de l'UNTM.

Pour la CGEM, sa part parmi les organisations professionnelles a varié entre 16,87% sur Radio Plus Agadir et 76,67% sur Radio Plus Marrakech.

■ Les régions arrivées en tête dans les interventions relatives aux régions dans les médias suivis

Média audiovisuel	Régions arrivées en tête	Pourcentages des interventions régionales
Radio Plus Agadir	Souss-Massa-Daraâ	95,32%
Radio Plus Marrakech	Marrakech-Tensift-Haouz	81,40%

- **La part des femmes parmi les intervenants**

Média audiovisuel	Part des femmes
Radio Plus Agadir	00,82%
Radio Plus Marrakech	04,33%

- **Les parts respectives des langues parlées**

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
Radio Plus Agadir	100%	-	-
Radio Plus Marrakech	100%	-	-

V – Annexes, Sommaire & Tableaux

Sommaire des Annexes

Annexe 1 - Tableau de comparaison entre les résultats des Quatre Parts dans les Journaux d'Information des trois premiers trimestres 2009.

Annexe 2 - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis.

Annexe 2 bis - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis (Autres*).

Annexe 3 - Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis.

Annexe 4 - Le pluralisme politique dans les textes juridiques.

Annexe 5 – Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales.

**Annexe 1 : Résultats des Quatre Parts dans les Magazines d'Information & les Autres Emissions
1^{er} semestre 2010**

Médias audiovisuels publics

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Amazighe		00,04%	00:00:11	48,45%	03:33:28	48,49%	03:33:39	51,51%	03:46:58	-	-
TV Laâyoune		17,74%	00:19:58	27,64%	00:31:06	45,38%	00:51:04	38,54%	00:43:22	16,08%	00:18:06
TV 2M		33,27%	09:25:46	37,00%	10:29:07	70,27%	19:54:53	26,41%	07:29:02	03,32%	00:56:29
TV Tamazight		01,87%	00:15:37	60,31%	08:23:52	62,18%	08:39:29	37,45%	05:12:49	00,37%	00:03:06
TV Al Oula		26,78%	09:57:39	35,77%	13:18:19	62,55%	23:15:58	37,45%	13:55:58	-	-
Radio Chaîne Inter		24,08%	03:57:09	51,43%	08:26:34	75,51%	12:23:43	23,42%	03:50:39	01,07%	00:10:34
Radio Nationale		23,23%	05:31:55	39,26%	09:20:47	62,49%	14:52:44	33,87%	08:03:57	03,64%	00:51:58

Médias audiovisuels privés à programmation nationale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Med		24,08%	04:38:58	27,08%	05:13:41	51,16%	09:52:39	48,84%	09:25:52	-	-
Radio Aswat		28,04%	06:27:11	36,80%	08:28:08	64,83%	14:55:19	34,89%	08:01:48	00,28%	00:03:51
Radio Chada FM		01,62%	00:01:37	52,46%	00:52:28	54,07%	00:54:05	45,93%	00:45:56	-	-
Radio Luxe		-	-	82,01%	04:33:39	82,01%	04:33:39	17,99%	01:00:01	-	-
Radio Atlantic		72,53%	02:15:04	24,31%	00:45:16	96,83%	03:00:20	03,17%	00:05:54	-	-

Médias audiovisuels privés à programmation régionale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Casa FM (programmes nationaux)		-	-	85,39%	04:17:30	85,39%	04:17:30	14,61%	00:44:03	-	-

Support	Catégorie	Majorité municipale		Opposition municipale	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Casa FM (programmes régionaux)*		76,55%	08:18:39	23,45%	02:32:45
Radio MFM Atlas (programmes régionaux)*		100,00%	02:18:48	-	-
Radio MFM Saïss (programmes régionaux)*		66,89%	01:26:06	33,11%	00:42:37
Radio MFM Souss (programmes régionaux)*		-	-	100,00%	02:30:20
Cap Radio		100,00%	00:09:23		

Médias audiovisuels privés à programmation locale

Support	Catégorie	Majorité municipale		Opposition municipale	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Plus Agadir		100,00%	03:29:52	-	-
Radio Plus Marrakech		90,09%	03:49:24	09,91%	00:12:02

Annexe 2 : Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis

Partis Médias	TV Al Oula	TV 2M	Radio Nationale	MFM Souss	Radio Aswat	Radio Casa FM	Radio Med	TV Amazighe	R. Chaîne Inter	R. Plus Agadir	Radio Amazighe	MFM Atlas	Autres *	Total
PAM	05:07:25	03:13:04	01:26:44	00:32:14	03:09:27	02:56:01	05:01:12	01:24:44	01:18:34	00:32:44	02:07:32	01:23:33	04:34:03	32:47:17
RNI	02:54:20	02:19:59	01:26:44	04:04:34	02:56:59	02:39:52	00:26:50	01:26:04	01:50:02	01:12:06	00:49:16	02:05:40	05:04:09	29:16:35
USFP	02:07:10	02:30:17	01:54:31	03:10:13	01:05:46	01:14:58	02:43:20	01:00:29	01:51:39	04:48:00	00:49:28	00:37:28	02:03:15	25:56:34
PJD	02:52:05	01:50:13	03:03:03	01:05:57	02:10:55	02:15:06	03:35:36	03:01:42	01:31:15	01:50:32	01:14:44	-	01:08:11	25:39:19
PI	03:38:57	02:22:45	01:32:11	04:26:31	00:36:44	01:26:26	00:23:20	01:40:14	00:58:13	01:19:22	00:46:40	00:22:27	02:42:21	22:16:11
MP	03:15:38	00:25:49	01:41:24	00:34:15	02:25:34	01:58:37	00:59:38	02:12:55	01:40:25	00:23:07	00:48:29	00:49:40	01:29:03	18:44:34
PPS	01:03:03	02:18:38	02:24:42	00:40:56	01:23:05	00:45:07	-	01:22:51	02:06:15	00:21:05	00:19:35	00:40:56	03:55:13	17:21:26
UC	02:31:04	01:03:55	01:12:46	00:29:43	01:01:49	02:07:39	01:29:37	00:41:47	00:10:04	00:56:38	-	00:37:32	01:13:31	13:36:05
FFD	01:54:07	00:14:22	00:36:21	-	-	-	-	00:14:10	00:12:14	-	00:01:19	00:40:20	01:27:37	05:20:30
PSU	00:06:31	01:38:32	00:44:00	00:41:46	00:54:10	-	-	00:07:02	00:25:20	00:07:13	-	-	-	04:44:34
PT	-	-	00:14:02	01:08:32	00:30:17	00:29:11	-	00:01:36	-	-	00:23:23	-	00:05:38	02:52:39
PS	01:21:08	-	00:13:41	00:30:42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	02:05:31
PGV	-	00:56:00	00:06:45	-	00:03:51	-	-	-	00:10:34	-	-	-	00:05:21	01:22:31
PEDD	00:21:52	-	00:09:05	-	-	-	-	00:01:20	00:13:12	-	-	-	-	00:45:29
PRE	-	-	00:11:16	-	-	-	-	00:20:20	-	-	-	-	-	00:31:36
PC NI	-	-	00:25:10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:25:10
PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:18:06	00:18:06
PRV	-	-	-	-	00:15:10	-	-	-	-	-	-	-	-	00:15:10
PCS	-	-	00:14:10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:14:10
PSD	-	-	00:10:37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:10:37
PADS	-	-	00:08:16	-	-	-	-	00:01:34	-	-	-	-	-	00:09:50
PLJS	-	-	00:09:19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:09:19
PML	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:07:28	00:07:28
PAD	-	-	00:06:54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:06:54
PDN	-	-	00:02:51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:02:51
UMD	-	-	00:02:12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:02:12
MDS	00:00:57	-	-	-	-	-	-	00:01:07	-	-	-	-	-	00:02:04
PRD	-	-	-	-	-	-	-	00:01:32	-	-	-	-	-	00:01:32
Total	27:14:17	18:53:34	18:16:44	17:25:23	16:33:47	15:52:57	14:39:33	13:39:27	12:27:47	11:30:47	07:20:26	07:17:36	24:13:56	205:26:14

Autres* : MFM Saïss, Radio Plus Marrakech, Radio Luxe, Cap Radio, Radio Chada FM, TV Laâyoune et Radio Atlantic.

**Annexe 2 Bis (Autres*) : Volumes horaires des partis politiques
dans les médias audiovisuels suivis**

Partis Politiques	MFM Saïss	R. Plus Marrakech	Radio Luxe	Cap Radio	R. Chada FM	TV Laâyoune	Radio Atlantic	Total
PAM	00:56:48	01:31:07	00:23:01	00:47:37	00:27:04	00:27:26	00:01:00	04:34:03
RNI	01:32:53	01:18:59	01:15:55	00:20:30	00:34:57	-	00:00:55	05:04:09
USFP	00:37:28	-	01:07:32	00:09:48	-	00:08:27	-	02:03:15
PJD	00:01:23	00:03:17	00:37:00	00:04:52	00:16:45	-	00:04:54	01:08:11
PI	01:36:39	00:42:42	-	00:01:33	00:17:31	00:02:17	00:01:39	02:42:21
MP	00:34:15	00:32:37	-	-	-	00:20:22	00:01:49	01:29:03
PPS	00:40:56	00:15:28	02:10:12	00:08:37	-	-	00:40:00	03:55:13
UC	00:29:43	00:34:31	-	00:06:17	00:02:07	-	00:00:53	01:13:31
FFD	00:16:25	00:55:16	-	-	-	00:15:56	-	01:27:37
PT	-	00:05:38	-	-	-	-	-	00:05:38
PGV	-	-	-	00:05:21	-	-	-	00:05:21
PA	-	-	-	-	-	00:18:06	-	00:18:06
PML	-	00:07:28	-	-	-	-	-	00:07:28
Total	06:46:30	06:07:03	05:33:40	01:44:35	01:38:24	01:32:34	00:51:10	24:13:56

**Annexe 3 : Volumes horaires des centrales syndicales
sur les médias audiovisuels suivis**

Médias Syndicats	UNTM ¹	UGTM ²	UMT ³	CDT ⁴	FDT ⁵	Total
R. MFM Souss	02:10:40	00:41:28	-	-	-	02:52:08
R. Plus Agadir	00:18:40	00:33:12	00:22:34	01:04:12	00:27:17	02:45:55
R. Med	-	00:28:52	01:07:52	00:28:59	00:37:24	02:43:07
R. Aswat	00:35:51	00:49:01	00:40:25	00:03:10	00:04:51	02:13:18
TV Tamazight	00:13:03	00:03:54	00:36:46	01:01:54	00:05:16	02:00:53
R. MFM Atlas	00:44:48	00:41:28	00:16:22	-	00:05:04	01:47:42
R. Casa FM	00:31:32	00:41:28	-	00:15:08	-	01:28:08
R. Nationale	-	00:05:34	00:52:33	00:09:07	00:16:11	01:23:25
TV Al Oula	00:21:24	00:25:48	00:01:09	-	00:31:43	01:20:04
R. MFM Saïss	00:31:32	00:41:28	00:01:41	00:01:48	-	01:16:29
Cap Radio	-	00:02:33	00:35:26	00:06:41	00:04:24	00:49:04
R. Plus Marrakech	00:10:05	-	-	-	00:29:27	00:39:32
TV 2M	00:13:22	00:06:12	00:04:01	00:01:12	00:04:08	00:28:55
R. Chada FM	00:25:51	-	-	-	-	00:25:51
R. Amazighe	-	-	-	-	00:20:13	00:20:13
R. Atlantic	00:00:57	-	00:01:37	00:02:06	-	00:04:40
Total	06:17:45	05:20:58	04:40:26	03:14:17	03:05:58	22:39:24

¹ Union Nationale du Travail au Maroc.

² Union Générale des Travailleurs du Maroc.

³ Union Marocaine du Travail.

⁴ Confédération Démocratique du Travail.

⁵ Fédération Démocratique du Travail.

Annexe 4

Le pluralisme politique dans les textes juridiques

Dahir

Préambule

Considérant que le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume, notamment celles relatives à la protection de la jeunesse et au respect de l'honneur et de la dignité des personnes;

Article 3 :

13- Veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, tant par le secteur privé que par le secteur public de l'audiovisuel ; A cette fin, le conseil transmet, suivant la périodicité qu'il établit, au gouvernement, à la présidence des deux chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des chambres professionnelles représentés au Parlement, le relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales ou professionnelles dans les émissions des organes de radio télévision; il peut, à cette occasion, formuler toutes remarques qu'il juge utiles ;

Article 22 :

A défaut de dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et s'il y a lieu, la Haute Autorité est habilitée à fixer les règles nécessaires :

- au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, afin de permettre aux partis politiques et aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales de portée nationale, de disposer, en fonction de leur importance et de leur représentativité et selon des critères objectifs, de temps d'antenne au sein du service public de la radio et de la télévision ;
- au respect de l'équité devant être assurée aux organisations politiques, syndicales et aux chambres professionnelles...

Loi 77.03

Préambule

(...)

La réforme du secteur de la communication audiovisuelle est, en effet, une composante essentielle de ce mouvement général de réformes engagé, étant donné l'importance de son rôle dans la consécration des valeurs de liberté, de pluralisme, de modernité, d'ouverture...

- La consécration de la liberté de communication audiovisuelle et la garantie des libertés d'expression, d'opinion et de communication, individuelles et collectives, ainsi que le respect des règles de l'éthique et de la déontologie, le respect des droits de l'homme, notamment le

respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée des citoyens et de l'expression pluraliste des courants de pensée ainsi que des principes démocratiques ;

Article 3 :

La communication audiovisuelle est libre.

Cette liberté s'exerce dans le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, de la diversité et du caractère pluraliste de l'expression sous toutes ses formes des courants de pensée et d'opinion ainsi que dans le respect des valeurs religieuses, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des besoins de la défense nationale. Elle s'exerce également dans le respect des exigences de service public, des contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que de la nécessité de développer une industrie nationale de production audiovisuelle.

Article 4 :

Sous réserve de la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression, les sociétés de communication audiovisuelle conçoivent librement leurs programmes. Elles en assument l'entière responsabilité.

Article 8 :

Les opérateurs de communication audiovisuelle doivent :

- Fournir une information pluraliste et fidèle ;

(...)

- Présenter objectivement et en toute neutralité les événements et ne privilégier aucun parti politique ou groupe d'intérêts ou association, ni aucune idéologie ou doctrine. Les programmes doivent refléter équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels ;

Article 9 :

Sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur, les émissions et les reprises de programmes ou de parties de programmes ne doivent pas être susceptibles de (...)

- Faire l'apologie et servir les intérêts et la cause exclusifs des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers ou idéologiques ;

Article 48 :

Les sociétés nationales de l'audiovisuel public sont tenues au respect d'un cahier des charges fixant leurs obligations particulières.

Les cahiers des charges doivent notamment prévoir les conditions dans lesquelles sont assurées les missions de service public par lesdites sociétés et relatives à :

- Le respect de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion et l'accès équitable des formations politiques et syndicales, selon leur importance et leur représentativité, notamment pendant les périodes électorales et ce conformément à la réglementation en vigueur ;

Annexe 5

**DECISION DU CSCA N° 46-06
DU 04 RAMADAN 1427 (27 SEPTEMBRE 2006)
RELATIVE AUX REGLES DE LA GARANTIE DU PLURALISME
D'EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE ET D'OPINION DANS
LES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
EN DEHORS DES PERIODES ELECTORALES**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, particulièrement les articles 3 (alinéa 13) et 22 (1er paragraphe) ;

Vu la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment le préambule et les articles 3, 4, 8 (alinéas 1 et 3), 9 (alinéa 3) et 48 (paragraphe 2 alinéa 4) ;

Considérant l'absence de textes juridiques ou réglementaires en vigueur définissant les règles nécessaires au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion en dehors des périodes électorales ;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, en séance plénière du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, en date du 04 ramadan 1427 (27 septembre 2006).

Décide :

Préambule

Le Dahir n° 1.02.212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle, ont reconnu le respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en tant que principe immuable, auquel les opérateurs doivent s'engager, et ont chargé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de veiller à son respect.

Dans ce cadre juridique, le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité.

Au regard de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 22 du Dahir portant création de la Haute Autorité et afin de garantir un accès équitable des courants de pensée et d'opinion aux médias audiovisuels, dans un cadre législatif respectant la liberté de programmation des opérateurs et insistant sur leur responsabilité éditoriale à cet égard, le Conseil Supérieur met en place les normes de régulation suivantes :

Article 1

Les dispositions de cette décision s'appliquent afin de garantir le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion politiques, sociaux, économiques ou intellectuels et ce, en dehors des périodes électorales.

Article 2

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle veille au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, et particulièrement en ce qui concerne l'information politique, par les opérateurs du secteur public de la communication audiovisuelle. Il veille, également, au respect de ce pluralisme par les opérateurs privés de la communication audiovisuelle chaque fois que la nature, le genre de programmes et de sujets que ceux-ci proposent au public l'exigent.

Article 3

Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder aux partis, aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.

En outre, tout en tenant compte des horaires de diffusion et du genre de chaque programme, particulièrement pour les journaux et les magazines d'information, les émissions débats et les émissions d'expression directe, ces temps d'antenne et de parole devront permettre aux entités susvisées, d'une part, de bénéficier d'une couverture convenable de leurs activités principales et, d'autre part, d'exprimer leurs opinions et leurs positions vis-à-vis de l'actualité et des questions d'intérêt public.

Article 4

Le temps d'antenne est la totalité du temps consacré sur une télévision ou une radio à un sujet donné, quelles qu'en soient les modalités de déroulement et de déclinaison.

Par temps de parole, on entend le seul temps pendant lequel un intervenant s'exprime.

Le temps d'antenne et le temps de parole sont comptabilisés tant pour une première diffusion que pour les rediffusions, à condition que la durée séparant la rediffusion considérée de la première diffusion ne dépasse pas une année.

Article 5

La représentativité et l'importance des partis politiques sont évaluées sur la base des formations et des regroupements politiques au sein du Parlement.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé.

La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.

En outre, l'importance des organisations sociales à vocation nationale est définie selon la nature de leurs objectifs et leur domaine d'activité.

Article 6

Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire

au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.

Les concepts de « majorité » et d' « opposition » sont estimés selon les votes sur le programme gouvernemental, la loi de finance et la dernière motion de censure, en cas de recours à cette procédure lors du mandat législatif en cours.

Article 7

Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au Gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.

Article 8

Les opérateurs de la communication audiovisuelle s'engagent à respecter les règles précitées dans les services locaux et régionaux, en tenant compte des données locales et régionales relatives à la zone géographique couverte.

Article 9

Le respect du pluralisme par les opérateurs de la communication audiovisuelle est estimé sur une base trimestrielle pour les journaux d'information et sur une base semestrielle pour les émissions de débat et les autres émissions.

Article 10

Chaque opérateur fait parvenir à la Haute Autorité, dans le délai des sept jours suivant chaque fin de mois, un rapport sur le pluralisme et l'accès équitable à ses services par les courants de pensée et d'opinion, et en particulier les partis politiques et les organisations syndicales, au cours du mois précédant et ce, selon les règles énoncées dans cette décision.

La Haute Autorité établit des rapports périodiques sur la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et les fait parvenir au Gouvernement, à la Présidence des deux Chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des Chambres professionnelles représentées au Parlement. Elle les publie, également, dans les médias. Ces rapports contiennent un relevé de la durée des interventions des personnalités politiques, syndicales et professionnelles dans les programmes des services de radio et de télévision.

Article 11

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle traite les plaintes relatives à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, reçues par la Haute Autorité et émanant des personnes morales désignées par l'article 4 paragraphe 1 du Dahir n°1.02.212 du 22 Joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité, dans un délai maximum de trente jours à partir de la date de l'enregistrement de ladite plainte au bureau d'ordre de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

La Haute Autorité envoie une copie de chaque plainte, accompagnée de son dossier à l'opérateur concerné, dans le but de lui permettre de prendre connaissance des faits reprochés, d'exprimer ses observations et ses requêtes et de présenter tout ce qu'il juge utile en vue d'éclairer les délibérations du Conseil. L'opérateur doit envoyer sa réponse à la Haute Autorité dans un délai maximum de sept jours à partir de la date de sa réception du courrier de la Haute Autorité. Le Conseil peut, sur la demande écrite de l'opérateur, autoriser son Président à donner un délai supplémentaire ne dépassant pas sept jours, à condition que cela ne nuise pas aux mesures susceptibles d'être prises par le Conseil.

Article 12

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle notifie sa décision à la partie plaignante ainsi qu'à l'opérateur objet de la plainte. Il la publie partiellement ou intégralement dans la Bulletin Officiel s'il le décide.

Le Président du Conseil Supérieur peut diffuser un communiqué à ce sujet dans les médias.

Article 13

La décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, visée à l'article 12 ci-dessus, peut faire l'objet, le cas échéant, d'un rapport contenant ses observations et ses recommandations. Ce rapport peut aussi être publié partiellement ou intégralement dans les médias et dans le Bulletin officiel.

Article 14

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à la date de sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 04 Ramadan 1427 (27 septembre 2006), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Madame Naïma El Mcherqui et Messieurs Mohammed Naciri, Mohammed Nouredine Affaya, El Hassane Bouqentar, Salah-Eddine El Ouadie, Abdelmounïm Kamal et Ilyass El Omari, Conseillers.

**Pour le Conseil Supérieur
de la Communication Audiovisuelle,**

Le Président

Ahmed Ghazali